

RAPPORT ANNUEL 2010



- 3 • L'agglo en un coup d'œil
- 4 • Organisation et fonctionnement
- 10 • Les moyens

SERVICES AUX PERSONNES

- 14 • Petite Enfance
- 18 • Médiathèques
- 22 • Théâtre du Vellein
- 26 • Conservatoire (saison 2009-2010)
- 31 • Les Abattoirs (saison 2009-2010)
- 34 • Pôle de gestion
- 36 • Piscines
- 39 • Golf

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

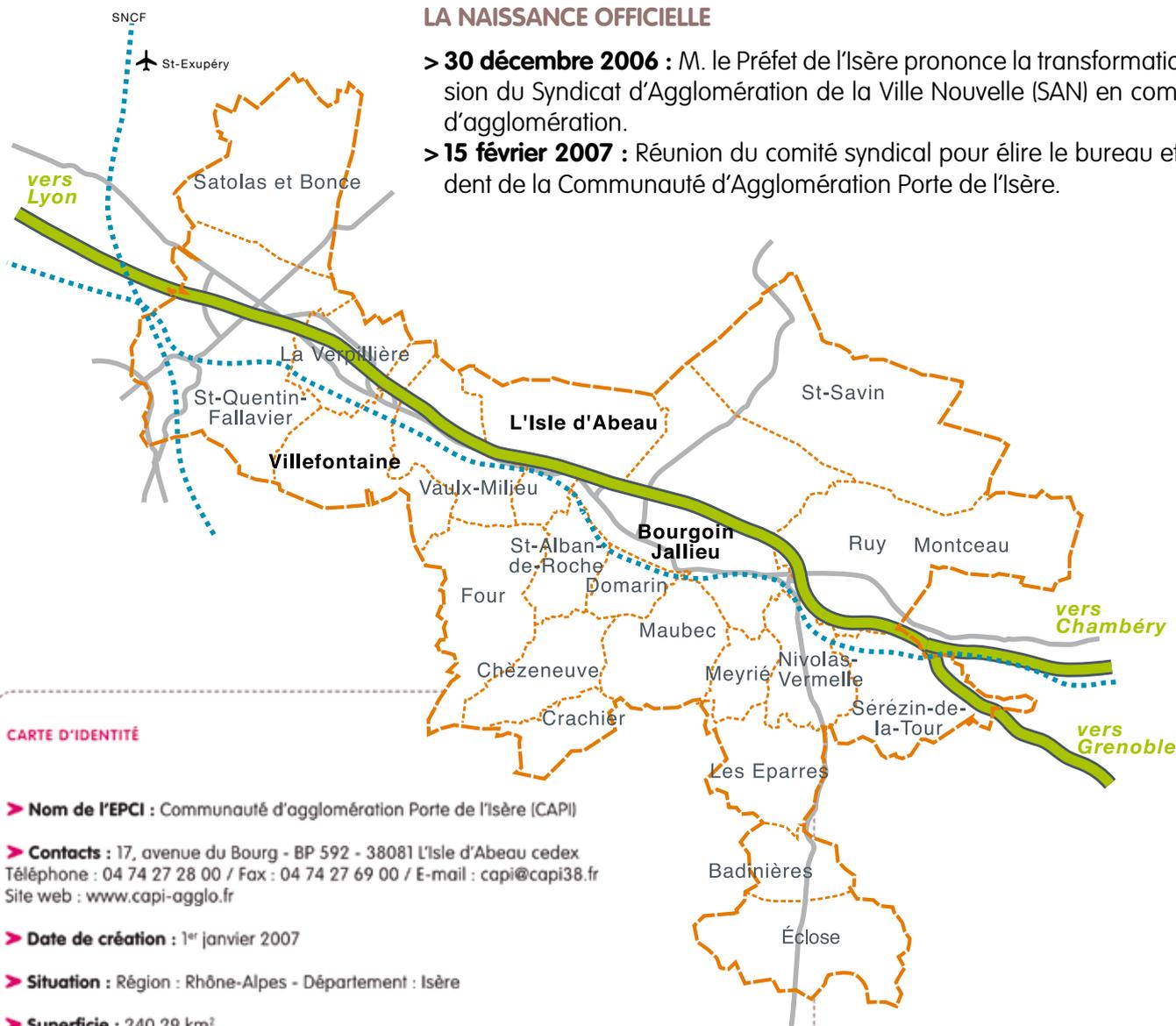
- 42 • Transport
- 46 • Superstructures
- 50 • Infrastructures
- 53 • Eau et assainissement
- 56 • Centre technique communautaire
- 57 • Éclairage public
- 59 • Voirie
- 60 • Entretien du patrimoine immobilier
- 62 • Qualité des espaces urbains
- 63 • Garage
- 63 • Magasin
- 64 • Politique de la ville
- 68 • Urbanisme
- 70 • Habitat-Logement
- 75 • Environnement
- 78 • Développement économique
- 82 • Aménagement
- 84 • Inter territorialité
- 88 • Développement durable



SERVICES RESSOURCES

- 92 • Juridique, assurances et patrimoine
- 94 • Ressources humaines
- 98 • Finances
- 100 • Informatique et télécommunication
- 102 • Logistique et entretien
- 105 • Administration générale
- 106 • Info doc archives
- 108 • Communication
- 111 • Commande publique
- 113 • Prévention et sécurité au travail

L'AGGLO EN UN COUP D'ŒIL



LA NAISSANCE OFFICIELLE

> **30 décembre 2006** : M. le Préfet de l'Isère prononce la transformation, extension du Syndicat d'Agglomération de la Ville Nouvelle (SAN) en communauté d'agglomération.

> **15 février 2007** : Réunion du comité syndical pour élire le bureau et le président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

CARTE D'IDENTITÉ

- > **Nom de l'EPCI** : Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
- > **Contacts** : 17, avenue du Bourg - BP 592 - 38081 L'Isle d'Abeau cedex
Téléphone : 04 74 27 28 00 / Fax : 04 74 27 69 00 / E-mail : capi@capi38.fr
Site web : www.capi-agglo.fr
- > **Date de création** : 1^{er} janvier 2007
- > **Situation** : Région : Rhône-Alpes - Département : Isère
- > **Superficie** : 240,29 km²
- > **Nombre d'habitants** : Environ 100 000 habitants

ORGANISATION POLITIQUE

- > **Président** : Alain COTTALORDA (Maire de Bourgoin-Jallieu, Conseiller Général)
- > **Nombre de Vice-Présidents** : 30
- > **Nombre de conseillers communautaires** : 106
- > **Communes membres** : Badinières ; Bourgoin-Jallieu ; Chézeneuve ; Crachier ; Domarin ; Eclouse ; Four ; La Verpillière ; Les Eparres ; L'Isle d'Abeau ; Maubec ; Meyrié ; Nivolas-Vermelle ; Ruy-Montceau ; Saint-Alban-de-Roche ; Saint-Quentin-Fallavier ; Saint-Savin ; Satolas-et-Bonice ; Sérézin-de-la-Tour ; Vaulx-Milieu ; Villefontaine.

➤ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire est composé du président et des vice-présidents (au moins un vice-président par commune). Il statue sur les différents dossiers et actions communautaires. Il se réunit tous les mardis soirs.

Les vice-présidents ont la responsabilité d'une commission (ex : commission voirie et éclairage public composée d'élus des collectivités membres) qui travaille en amont les différents sujets afin de faciliter les prises de décisions lors du Conseil communautaire.



Alain COTTALORDA



Raymond
FEYSSAGUET



André
COLOMB-BOUVARD



Patrick MARGIER



Michel BACCONNIER



Guy RABUEL



Evelyne MICHAUD



Serge FOURNIER



Michel RIVAL



Michel GUERIN



Jean BESSON



Annick ARNOLD



Jean-Pierre
AUGUSTIN



Jean PAPANOPULO



Raymond
BOUSSARD



Eugène REY



Gérard NEURY



Alain BERGER



Fernand MOULIN



Christian BADIN



Armand BONNAMY



Patrick
NICOLE-WILLIAMS



Rose-Hélène
FONTAINE



Nicolas SIELANCZYK



Claude BERENQUER



Brigitte KARYTA



Bernadette PALKUS



Janine RIVOIRE



Robert DOREY



Bernard LAPORTE



André ZIERCHER

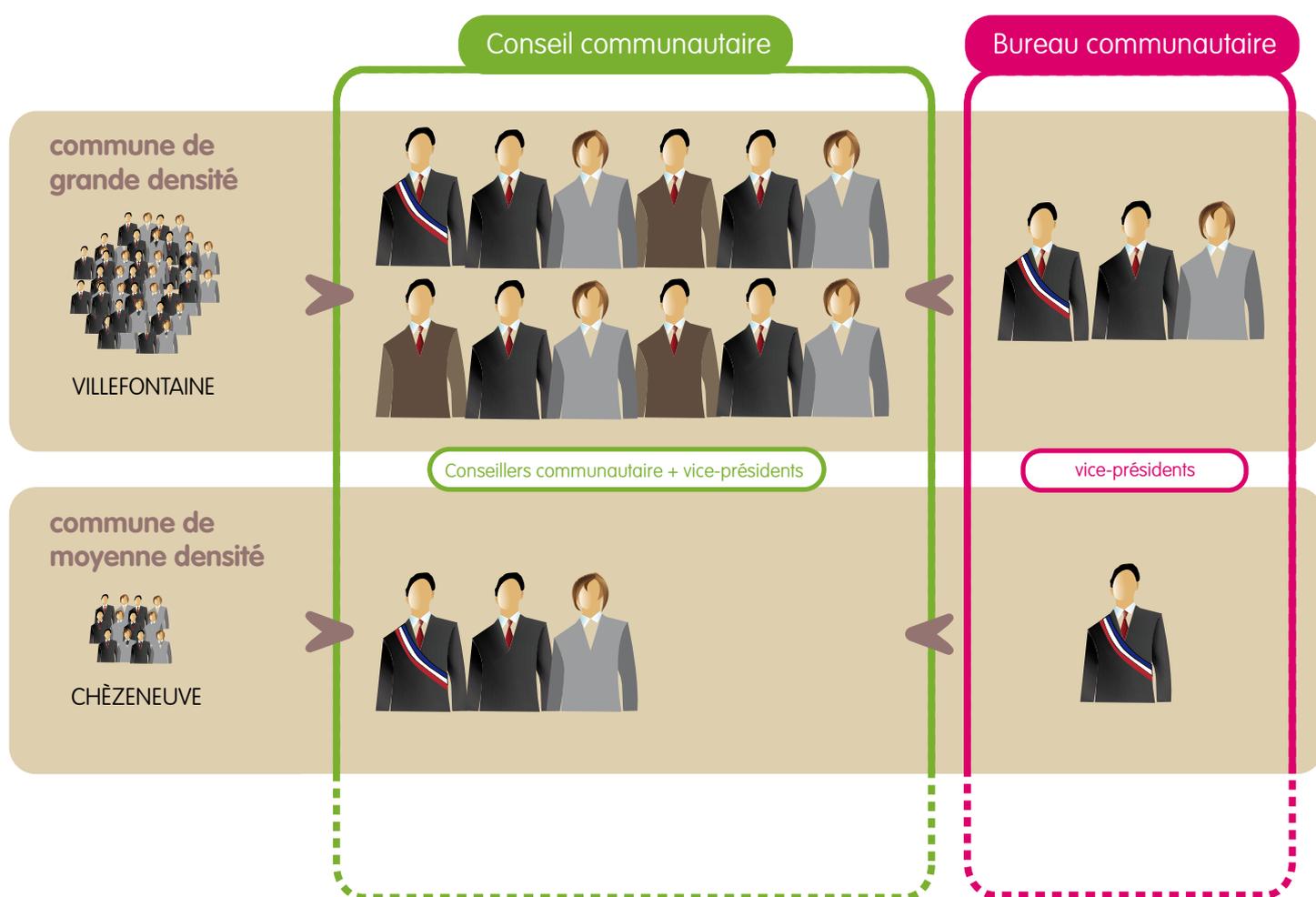
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les élus de la communauté d'agglomération sont des maires, des adjoints au maire et des conseillers municipaux désignés par chacune des villes membres. Le nombre de représentants par ville à la CAPI varie selon le nombre d'habitants de la commune.

Ex : la commune de Bourgoin-Jallieu a quatorze représentants, celle de Meyrié en a trois.

Le Conseil communautaire de la CAPI (appelé aussi « organe délibérant ») est composé de 106 délégués (élus des communes membres), qui élisent en leur sein le président et les 30 vice-présidents. Ce sont les élus qui élaborent le plan de mandat de la CAPI (les grandes orientations politiques).

Ils débattent ensemble des projets, votent les délibérations, prennent toutes les décisions d'ordre budgétaire, lors du Conseil communautaire. Le Conseil se réunit au moins 4 fois par an.



LES COMMISSIONS

La CAPI compte 15 commissions réparties en différents secteurs. Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un ou plusieurs vice-présidents. Les commissions ont pour mission de préparer les décisions de l'assemblée délibérante qui sont ensuite soumises pour avis au Bureau communautaire et enfin au vote du Conseil communautaire.

Les secteurs de la CAPI		
Services fonctionnels	• Finances	REY Eugène
	• Contrôles financiers (DSP, organismes ext.)	DOREY Robert
	• Juridique et commande publique	RABUEL Guy
	• Évolution intercommunalité et gestion de solidarité communautaire	AUGUSTIN Jean-Pierre
Aménagement du territoire	• Politique de la ville – G.I.P. – C.U.C.S	FOURNIER Serge
	• Projet de territoire - ANRU - GPRA	RIVOIRE Janine
	• Urbanisme opérationnel (P.C., DICT, PLU, créations de ZAC) – projets urbains	FEYSSAGUET Raymond
	• SCOT – Schéma de cohérence territoriale	COLOMB-BOUVARD André
	• Stratégie foncière (EPANI – EPORA) – gestion des risques	BONNAMY Armand
Développement économique	• Pôles de compétitivité et d'excellence	ARNOLD Annick
	• Commerce et artisanat et zones d'activité économique	KARYTA Brigitte
	• Transports d'informations numériques NTIC (fibre optique, études...)	SIELANCZYK Nicolas
Politique sociale communautaire	• Économie sociale et solidaire	
	• Hébergement d'urgence	
	• Habitat logement/PLH	RIVAL Michel
	• Gens du voyage	
	• C.L.H. communautaire	PAŁKUS Bernadette
	• Personnes dépendantes (âgées/handicapées)	MICHAUD Evelyne
• Petite Enfance	FONTAINE Rose-Hélène	
Culture / Enseignement Patrimoine	• Politique et actions culturelles	BADIN Christian
	• Conservatoire de Musique - Gestion et création des salles de spectacles	NICOLE-WILLIAMS Patrick
	• Patrimoine – Lecture Publique	MARGIER Patrick
	• Enseignement supérieur	ZIERCHER André
Transports Déplacements	• Transport urbain (DSP)	BERENGUER Claude
	• Plan déplacement urbain et circulations douces	MOULIN Fernand
Sport/Environnement/Agriculture	• Développement durable (PDIPR, PPRI, SAGE - agriculture)	PAPADOPULO Jean
	• Sports	GUERIN Michel
Services techniques Bâtiments	• Déchets ménagers – gestion du matériel et parc véhicules	BOUSSARD Raymond
	• Bâtiments	BESSON Jean
	• Eau – Assainissement – Gestion S.E.M.	BACCONNIER Michel
	• Eau – Assainissement – gestion directe et gestion affermée	BERGER Alain
	• Éclairage public	NEURY Gérard
	• Voirie	LAPORTE Bernard

LES COMPÉTENCES

La CAPI exerce une douzaine de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires et les compétences optionnelles fixées par la loi Chevènement, et les compétences facultatives définies par les élus de la CAPI.

4 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique :

- > Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire
- > Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire :

- > Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- > Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- > Gestion des zones d'aménagement différé existantes ou à créer
- > Participation à un établissement public foncier ou à une structure équivalente
- > Représentation du territoire dans les structures partenariales de projet : Région urbaine de Lyon, aéroport Saint-Exupéry ...
- > Organisation des transports urbains.



Équilibre social de l'habitat :

- > Programme local de l'habitat et portage du comité local de l'habitat
- > Politique du logement d'intérêt communautaire
- > Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- > Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- > Réalisation et gestion des aires pour les gens du voyage.

Politique de la Ville :

- > Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire
- > Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- > Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- > Aménagement des sites propres pour les transports en commun
- > Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Action sociale d'intérêt communautaire.



LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- > Collecte et traitement des déchets ménagers
- > Prise en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire
- > Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- > Création et gestion des zones environnementales sensibles
- > Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

Assainissement :

- > Construction, extension et gestion des unités de traitement
- > Construction et gestion des réseaux
- > Gestion des eaux pluviales : réseaux et équipements de surface
- > Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Eau :

- > Gestion de la ressource en eau
- > Distribution de l'eau
- > Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

Éclairage public et feux tricolores :

- > Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

Sécurité incendie :

- > Participation au service départemental d'incendie et de secours.



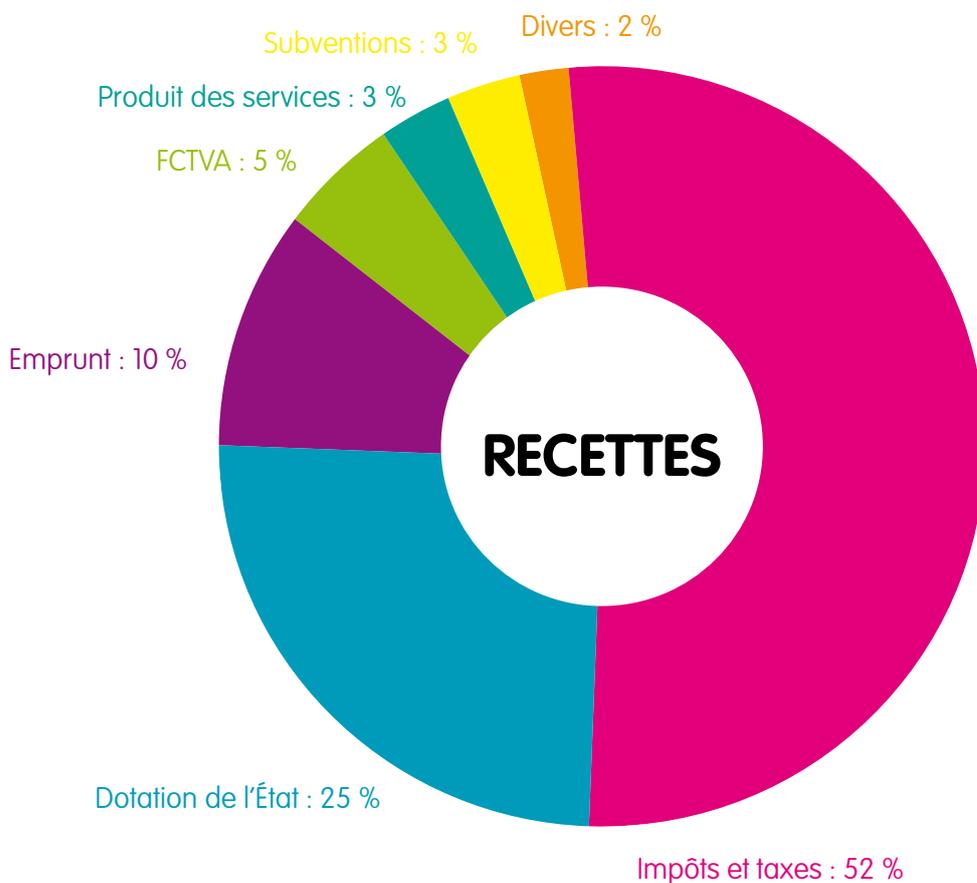
➤ LES MOYENS

Voté chaque année au cours du premier trimestre, le budget constitue un acte essentiel pour chaque collectivité territoriale. Le budget est le reflet des moyens et des ambitions de l'agglomération. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année. Il prévoit notamment la répartition entre les grands secteurs d'activités de l'Agglo, le niveau des ressources attendues, les dépenses qui seront réalisées par les services, les différents projets d'investissement...

Le budget de la CAPI est composé d'un budget général et de quatre budgets annexes :

- > budget assainissement
- > budget eau
- > budget transport
- > budget culture

LES MOYENS FINANCIERS



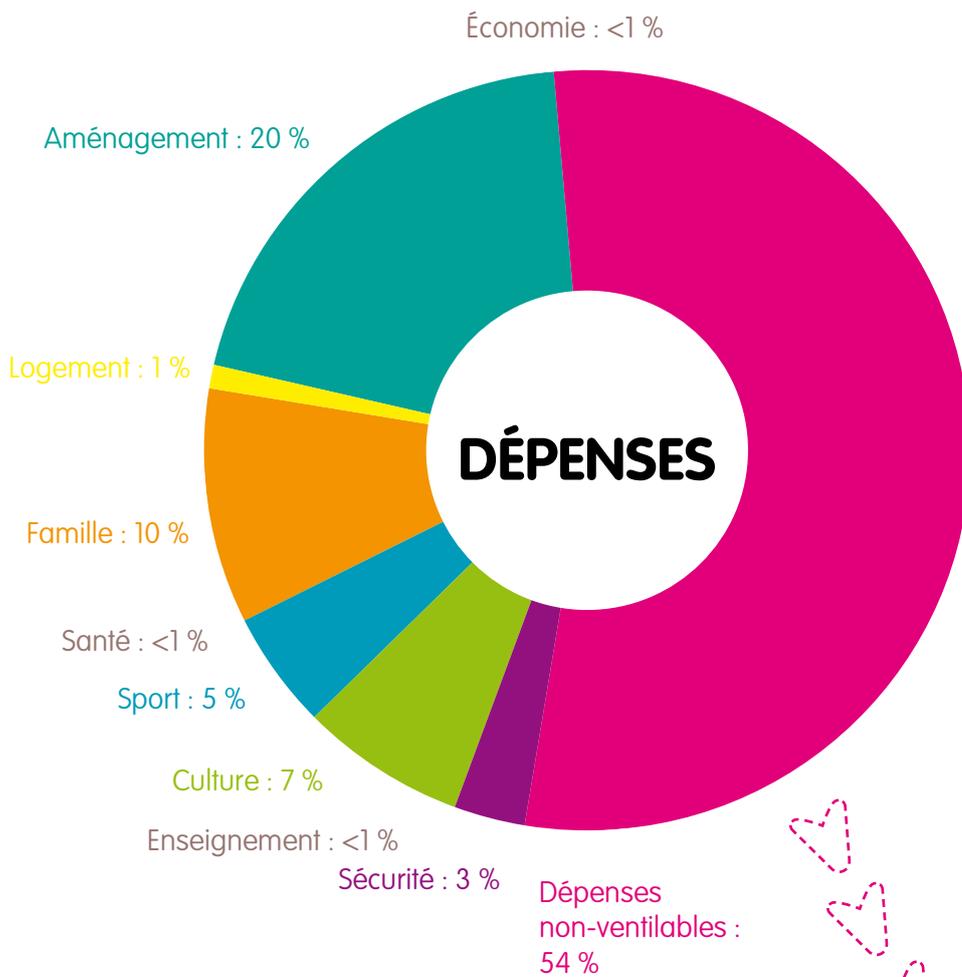
Un budget marqué par la réforme de la fiscalité directe locale :

Annoncée début 2009 et introduite dans le projet de loi de finances pour 2010, la suppression de la taxe professionnelle a produit ses premiers effets dès le 1^{er} janvier 2010.

La taxe professionnelle disparaissant, la CAPI a reçu à la place en 2010 une « compensation relais » versée par l'État, égale au produit de taxe professionnelle 2009 élargi par l'effet de l'accroissement des bases imposables.

En mars 2010, le Conseil communautaire a déterminé un taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), ce taux a eu un effet immédiat sur la cotisation payée par les entreprises locales. Il servira de référence pour notre produit 2011.

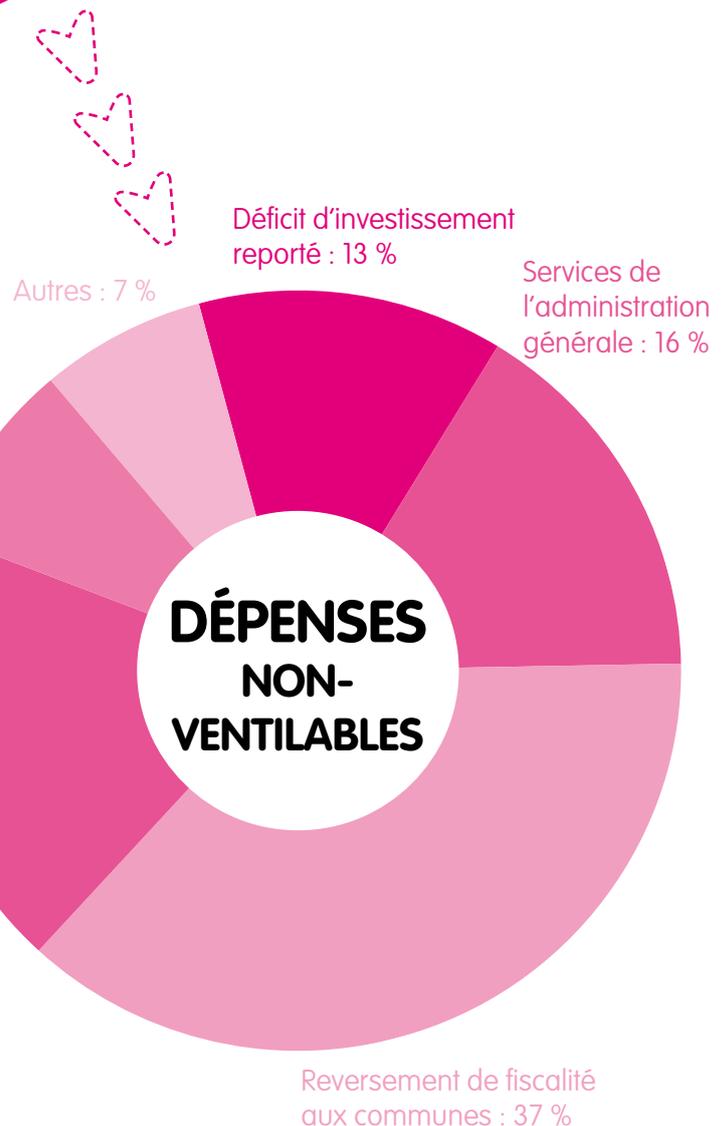
L'année 2010 a constitué une année de transition dans un contexte financier très contraint.



Une maîtrise budgétaire par une stratégie mixte :

Il s'est agi, en 2010, et malgré le développement nécessaire des services publics portés par la CAPI, de contenir à la fois les sections de fonctionnement (maîtrise voire réduction des charges de fonctionnement - charges à caractère général, masse salariale...-) et d'investissement (suivi via le PPI en lien avec nos moyens et capacité d'emprunt).

En 2010, la mise en place d'un groupe d'aide à la décision stratégique et suivi d'un plan d'actions qui a amené notamment à réaliser une mission d'optimisation des bases fiscales, ainsi qu'une révision des politiques tarifaires sur l'ensemble des services, la consolidation d'un plan pluriannuel d'investissement, la révision globale de la dotation de solidarité communautaire.



LES MOYENS HUMAINS

L'administration





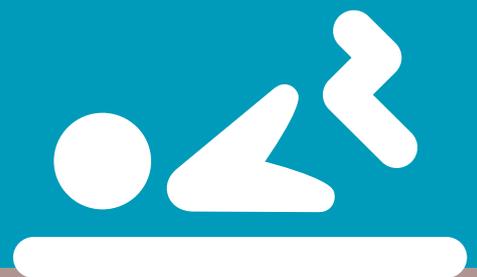
SERVICES AUX PERSONNES



PETITE ENFANCE

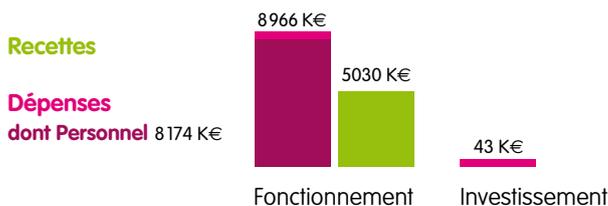
Le service Petite Enfance est constitué de 31 structures réparties en 3 pôles d'activité :

- > **Accueil des enfants (23 structures sur 6 communes) :** elles ont pour mission d'accueillir les enfants, de favoriser leur éveil, de veiller à leur santé globale, de les accompagner de leur vie familiale vers un lieu collectif (séparation et socialisation), d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif.
- > **Accueil des assistantes maternelles et des parents (6 RAM sur 5 communes) :** les relais assistantes maternelles ont pour mission d'accompagner les assistantes maternelles agréées dans leur rôle d'animation et d'informer les parents employant une assistante maternelle agréée.
- > **Information et orientation des parents (2 points info) :** les points information petite enfance sont des lieux de centralisation des inscriptions et d'orientation des familles sur les différents modes d'accueil.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

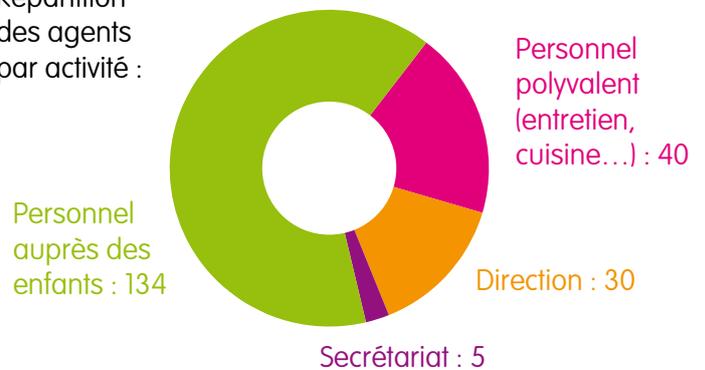


Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : **209**
Soit **191,50** ETP

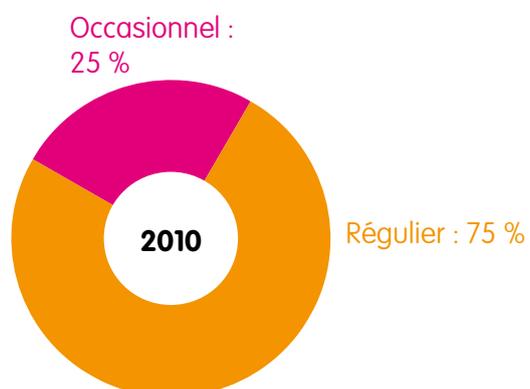


Répartition des agents par activité :



LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS	2009	2010
Nombre d'enfants accueillis en multi-accueil	991	796
Nombre d'enfants accueillis en micro-crèches	27	39
Nombre d'enfants accueillis en crèches familiales	126	124
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures	22	13

Proportion d'accueil régulier par rapport à l'accueil occasionnel



LES RAM ET POINTS INFO	2009	2010
Nombre d'assistantes maternelles fréquentant les RAM	364	357
Nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles qui fréquentent le relais	936	1200
Nombre de familles « demandeurs » aux points Info	877	1057
Nombre de demandes non satisfaites	302	360
Nombre de demandes en attente au 31/12/2010	52	35

RENÉGOCIATION DES CONTRATS ENFANCE JEUNESSE

Les contrats enfance jeunesse sont établis tous les 4 ans. Il en existe deux (un avec la CAF de Vienne et l'autre avec la CAF de Grenoble.)

Le contrat enfance jeunesse sur le territoire de Grenoble a été renégocié en 2010. L'ensemble des actions validées sera financé par la CAF de Grenoble à hauteur de 55 % du solde restant à la charge du gestionnaire. Les actions nouvelles sont : la création de deux micro-crèches, d'un relais assistantes maternelles pour les communes de Saint-Savin et Bourgoin-Jallieu centre, d'un relais itinérant et d'une halte garderie itinérante, et d'un poste de coordination. Les actions antérieures seront poursuivies.

Le contrat enfance jeunesse sur le territoire de Vienne est arrivé à échéance en 2010 (évaluation des actions en 2011). Les contrats CAF Grenoble et Vienne seront à renégocier en 2013 et feront l'objet d'une seule contractualisation avec la CAF de l'Isère.



TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES

Divers chantiers ont été réalisés afin d'améliorer la qualité d'accueil au sein des structures : des travaux de rénovation au « Trésors de L'Isle » à L'Isle d'Abeau (dortoirs et sanitaires), des travaux de restructuration et de mise aux normes pour la Maison de Praline à L'Isle d'Abeau, des travaux d'isolation, de mise aux normes et d'aménagement pour le Mas de la Raz à Villefontaine.

NORMES ET PROTOCOLE HACCP

Les normes et protocole aux normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point : bonnes pratiques d'hygiène alimentaire) mis en place dans les cuisines traditionnelles des structures petite enfance en 2009 ont été étendus en 2010 aux 15 cuisines satellites (cuisine de réchauffage).

Les 14 directrices concernées ont été formées HACCP et ont mis en place un groupe projet pour l'élaboration du plan de maîtrise sanitaire qui sera appliqué en 2011.



1
journée de formation

275 €

c'est le coût de la formation

TRAVAIL EN RÉSEAU ET MUTUALISATION

La priorité pour le service Petite Enfance est de développer le travail en réseau afin de partager les mêmes valeurs, de mutualiser les moyens (ex : ludothèque) et de satisfaire les usagers de manière équitable. L'ensemble des directrices des multi-accueils, des crèches familiales et des relais assistantes maternelles de la CAPI ainsi que l'équipe de coordination ont suivi une formation sur le management d'une structure d'accueil de la Petite Enfance afin d'acquérir des outils pour travailler en réseau sur des valeurs communes au sein d'un territoire identique.

30

personnes concernées

11 000 €

c'est le coût de la formation

10

jours de formation



MISE À JOUR DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES

Pour bénéficier d'une place dans une structure petite enfance, il faut résider sur le territoire de la CAPI.

Ce sont les points information petite enfance qui centralisent les demandes des parents et qui cherchent des places disponibles dans les structures. L'unique critère d'admission retenu jusqu'alors était la date de la demande de garde.

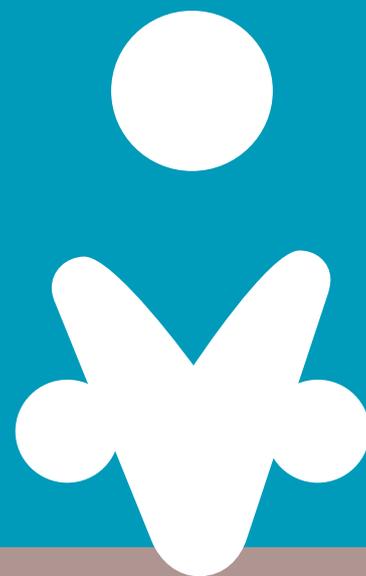
Cependant, vu le nombre croissant de demandes d'accueil et pour répondre de manière équitable aux futurs usagers, de nouveaux critères d'attribution des places ont été fixés, prenant en compte la situation familiale du demandeur (ex : famille monoparentale), la situation socio-économique de la famille... Ces nouveaux critères, validés lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2010 permettent d'attribuer les places de manière plus objective.



➤ MÉDIATHÈQUES

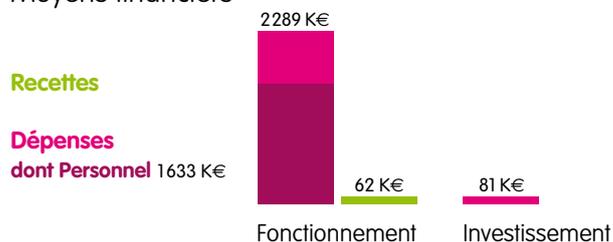
Les 11 bibliothèques et médiathèques de la CAPI (Bourgoin-Jallieu et annexe de Champ-Fleuri, Four, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Ruy-Montceau, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Vaulx-Milieu, La Verpillière et Villefontaine) proposent à tous des collections de documents encyclopédiques et pluridisciplinaires, en accès libre et empruntables à domicile.

Le service Médiathèques a pour mission de développer la lecture publique et de réduire l'illettrisme, de favoriser la culture et l'éducation permanente des habitants de la CAPI. Par l'action culturelle, il assure gratuitement un rôle de médiation aux savoirs, aux connaissances et aux arts.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : **47+30 bénévoles**

Soit **40,90** ETP (agents)

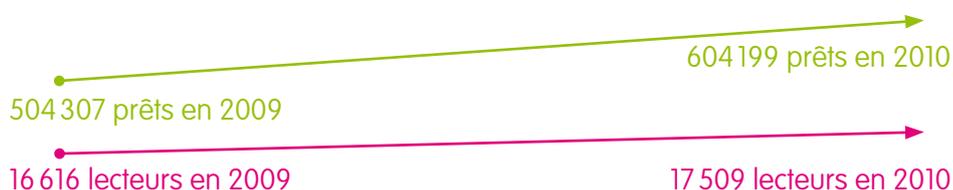


Proportion relative de chaque équipement

	Bourgoin-Jallieu	Villefontaine	L'Isle d'Abeau	La Verpillière	Saint-Quentin-Fallavier
Habitants	25 392	19 209	15 646	6 292	6 142
%	30 %	22 %	18 %	7 %	7 %
Surface	2 160	1 200	1 500	458	140
%	36 %	20 %	25 %	8 %	2 %
Emplois (ETP)	13,10	9,40	8,80	2,90	1,70
%	32 %	23 %	22 %	7 %	4 %
Documents	133 891	66 232	41 780	19 748	16 224
%	42 %	21 %	13 %	6 %	5 %
Emprunteurs	8 464	2 675	3 093	1 234	515
%	48 %	15 %	18 %	7 %	3 %
Prêts	310 304	103 497	78 066	47 380	18 404
%	51 %	17 %	13 %	8 %	3 %
Proportion moyenne	40 %	20 %	18 %	7 %	4 %

	Ruy-Montceau	Saint-Savin	Vaulx-Milieu	Meyrié	Four	TOTAL
Habitants	5 457	3 493	2 302	966	1 010	85 909
%	6 %	4 %	3 %	1 %	1 %	
Surface	150	280	45	106	45	6 084
%	2 %	5 %	1 %	2 %	1 %	
Emplois (ETP)	1,00	2,00	0,50	1,00	0,50	40,90
%	2 %	5 %	1 %	2 %	1 %	
Documents	10 922	13 348	7 276	5 671	5 456	320 548
%	3 %	4 %	2 %	2 %	2 %	
Emprunteurs	505	585	100	242	96	17 509
%	3 %	3 %	1 %	1 %	1 %	
Prêts	17 581	15 433	2 447	7 289	3 798	604 199
%	3 %	3 %	0 %	1 %	1 %	
Proportion moyenne	3 %	4 %	1 %	2 %	1 %	100 %

Évolution des prêts et des lecteurs



INAUGURATION DE LA MÉDIATHÈQUE AGNÈS VARDA

La Médiathèque Agnès Varda (L'Isle d'Abeau) a été inaugurée le 16 juin 2010 et incarne l'ambition culturelle de la CAPI en matière de politique de lecture publique. Cette nouvelle structure est destinée à devenir un lieu documentaire de pointe, regroupant des supports multimédias variés.

Elle répond aux objectifs prioritaires que s'est fixée la CAPI en matière de politique de lecture publique à savoir le développement de l'accès à la culture pour tous, la rupture de l'isolement de certains publics ainsi que la lutte contre l'illettrisme.



2 500
DVD

10
agents

100
abonnements

33 000
documents imprimés

1 500
m²

HARMONISATIONS AU SEIN DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES CAPI

Les six bases de données existantes contenant l'ensemble des références ouvertes au prêt ont été fusionnées pour donner naissance à un catalogue informatique commun à l'ensemble des médiathèques du réseau CAPI. Désormais, 600 000 documents sont référencés au sein du catalogue commun, en ligne sur le site Internet des médiathèques CAPI : <http://portail-mediathèque.capi-agglo.fr>. Cet outil permet à chacun des habitants, par une recherche via le catalogue de savoir si le document (ouvrage, DVD...) est référencé et de localiser la structure dans laquelle il se trouve.

De plus, une carte unique a été mise en place : elle permet l'accès, sans surcoût, à l'ensemble des structures du réseau.

PROGRAMMATION TRIMESTRIELLE

Auparavant, le programme d'actions culturelles des médiathèques était élaboré annuellement. Depuis courant 2010, c'est une programmation trimestrielle et thématique qui a vu le jour. Plus réactive, plus régulière, la programmation permet aux 11 bibliothèques et médiathèques de mutualiser les expositions, faire circuler les auteurs tout en ayant une communication plus efficace. Ce changement de programmation a mis en place une dynamique bénéfique à tous.



LES 10 ANS DE LA MÉDIATHÈQUE DE MEYRIÉ

Le 27 novembre 2010, la médiathèque de Meyrié a fêté ses 10 ans. L'équipe de la médiathèque a débuté les festivités dès le 24 novembre en proposant des contes gourmands pour le public. Le 27 novembre, des animations, des lectures gourmandes ont été mises en place pour enfants et pour adultes. Le temps fort de cette journée restera la présentation du livre « Recettes Meyriottes ».



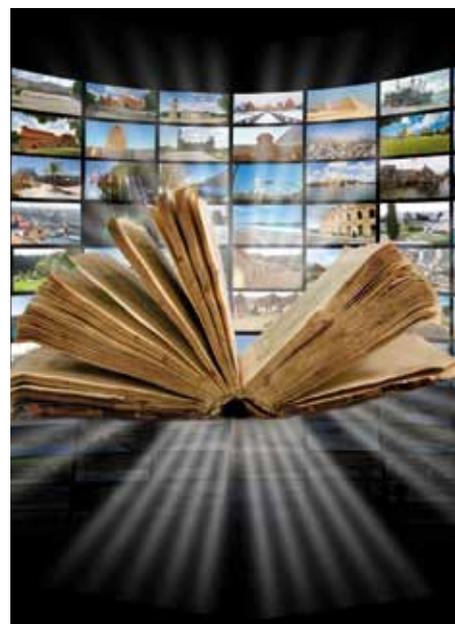
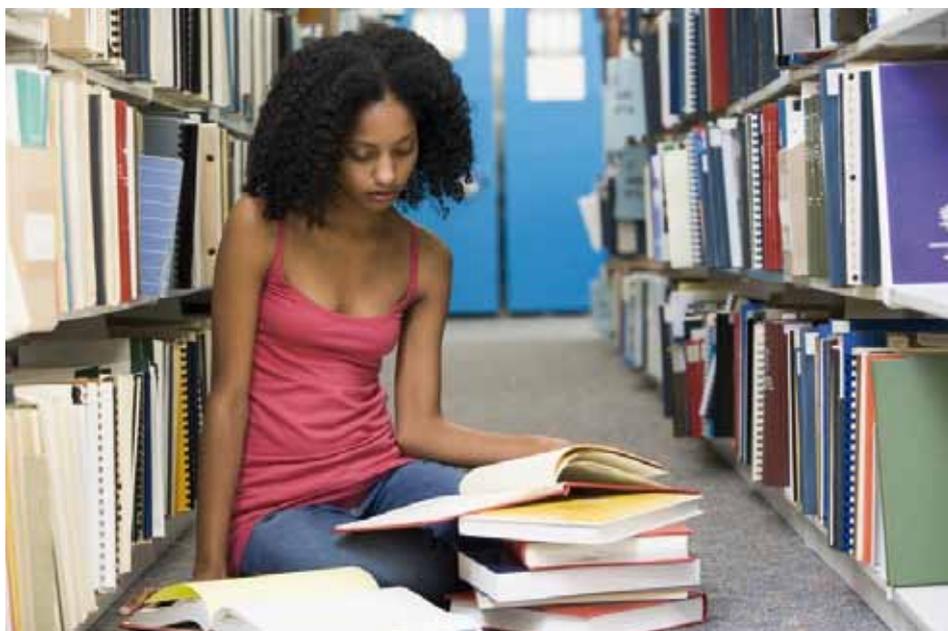
AMÉLIORATION DES LOCAUX

Deux équipements ont fait l'objet de travaux de rénovation. Dans un souci d'amélioration de l'accueil du public, les sols des médiathèques de Bourgoin-Jallieu Champ-Fleuri et de Ruy-Montceau ont été refaits. Ces travaux permettent de redonner un « coup de jeune » à ces deux structures et de les rendre plus attrayantes.

Des boîtes de retour de documents accessibles 24h/24 ont été installées près des médiathèques de L'Isle d'Abeau, Ruy-Montceau, Saint-Savin et La Verpillière.

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU NORD-ISÈRE

Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) regroupant 48 communes du Nord-Isère, une étude sur la mise en place d'un catalogue commun aux 32 médiathèques de ce territoire a été réalisée. Cette étude a permis de préfigurer un portail des Médiathèques « Isère porte des Alpes ». Dans le même esprit que la démarche qui a été conduite au sein du réseau des médiathèques de la CAPI, cette mutualisation a pour but d'enrichir le fonds et les informations disponibles (résumé, extraits...) sur chacun des documents.



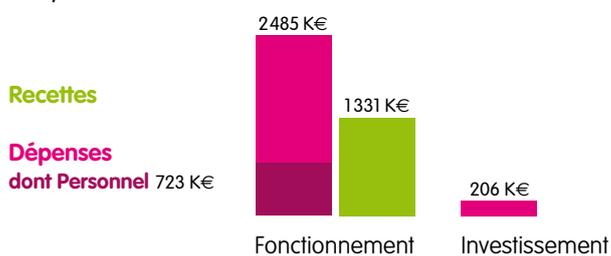
➤ THÉÂTRE DU VELLEIN

À partir des équipements culturels (Théâtre du Vellein et Salle de L'Isle), le service Théâtre du Vellein est chargé de développer une action culturelle sur le territoire à travers la programmation de spectacles vivants pour tous les publics et à travers la mise en place d'actions culturelles et d'éducation artistique à destination des adultes et des scolaires des 1^{er} et 2nd degrés (PLEA). Le Théâtre du Vellein est Scène Rhône-Alpes.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

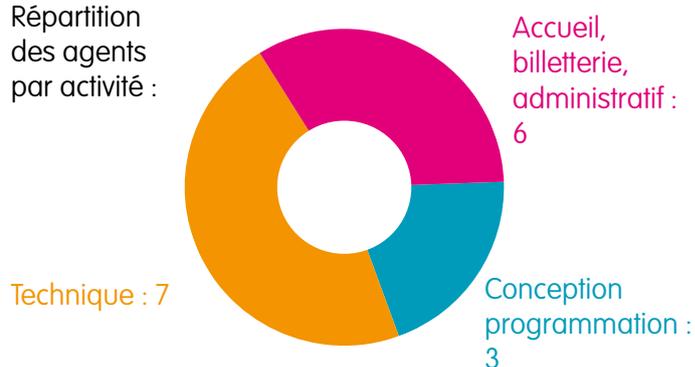


Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : **16**



Répartition des agents par activité :



CHIFFRES CLÉS

Nombre de places assises au Théâtre du Vellein : **532**

Nombre de place assises salle de L'Isle : **800** / debout : **1500**

Nombre de journées d'utilisation des équipements Théâtre : **145 jours**

Nombre de journées d'utilisation des équipements salle de L'Isle : **152 jours**

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

PROGRAMMATION TOUT PUBLIC (2009/2010)

La programmation tout public est une programmation pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, humour, chanson, cirque...) et multiforme (internationaux, nationaux et locaux), qui s'adresse au plus grand nombre.

Cette saison a confirmé l'augmentation significative du nombre de spectateurs observée au cours des dernières années.

Elle a été marquée par l'organisation de spectacles « hors les murs » (en dehors des équipements traditionnels) avec « Un jour mon Prince » proposé à Saint-Alban de Roche, Ruy-Montceau et Nivolas-Vermelle et « Éloge de la pifométrie » diffusé à Crachier et à Domarin.

Le Théâtre du Vellein est producteur de spectacle et accueille trois compagnies en résidence (théâtre, cirque et danse) afin de favoriser l'aide à la création artistique.



	2008-2009	2009-2010
Nombre d'abonnés	3 095	3 156
Nombre de spectacles différents	41	37
Nombre de représentations	61	60 (dont 6 hors les murs)
Nombre de spectateurs	24 230	34 650 (cirque compris)
Proportion du public du Nord-Isère	97 %	97 %



PROGRAMMATION JEUNE PUBLIC (2009/2010)

Dans un objectif de sensibilisation artistique, le service Théâtre du Vellein de la CAPI propose une programmation jeune public à destination des scolaires (écoles maternelles et élémentaires). Les 21 communes de la CAPI ont bénéficié de cette programmation et de la prise en charge d'un transport par élève pendant le temps scolaire pour se rendre au Théâtre du Vellein.

	2008-2009	2009-2010
Nombre de spectacles différents	14	20
Nombre de représentations	86	91
Nombre de spectateurs	18 030	20 060
Nombre d'écoles maternelles et élémentaires	72	94
Nombre de classes concernées	502	500

ACTION CULTURELLE JEUNE PUBLIC (2009/2010)

Le service culturel propose gratuitement, tout au long de l'année, en collaboration avec l'Éducation Nationale des activités artistiques en milieu scolaire sous forme d'ateliers. Ces interventions sont proposées à l'ensemble des communes de la CAPI et ont pour objectif de sensibiliser les enfants aux pratiques artistiques.

La mise en place d'un Plan Local d'Éducation Artistique (PLEA) avec l'ensemble des partenaires concernés (CAPI, Ministère de la Culture (DRAC), Éducation Nationale, Conseil Régional, Conseil Général) a abouti à l'élaboration d'une convention.



	2008-2009	2009-2010
Nombre de jeunes (1° et 2° degré) impliqués dans un projet avec un artiste	1 793	2 243
Nombre de classes	72	97
Nombre de groupes scolaires	41 sur 11 communes	62 sur 15 communes
Nombre d'enseignants en formation dans le cadre d'animations pédagogiques	80	62

11 200
spectateurs

15
spectacles différents

32
représentations

BIENNALE DU CIRQUE

La biennale du cirque est un évènement à l'initiative du service Théâtre du Vellein de la CAPI. C'est un projet de territoire qui vise à rapprocher la culture des habitants.

Le cirque est un art majeur, une rencontre entre plusieurs pratiques artistiques (danse, théâtre, musique...), accessible à tous.

La biennale du cirque s'est déroulée du 29 mai au 12 juin. Chaque commune de la CAPI a reçu au moins un spectacle, ouvert à tous et entièrement gratuit. Les trois samedis après-midi resteront les temps forts de cette biennale avec l'enchaînement de plusieurs spectacles à Villefontaine (le 29 mai), à Ruy-Montceau (le 5 juin) et à Saint-Alban de Roche (le 12 juin), rassemblant à chaque fois entre 1500 et 2000 spectateurs.



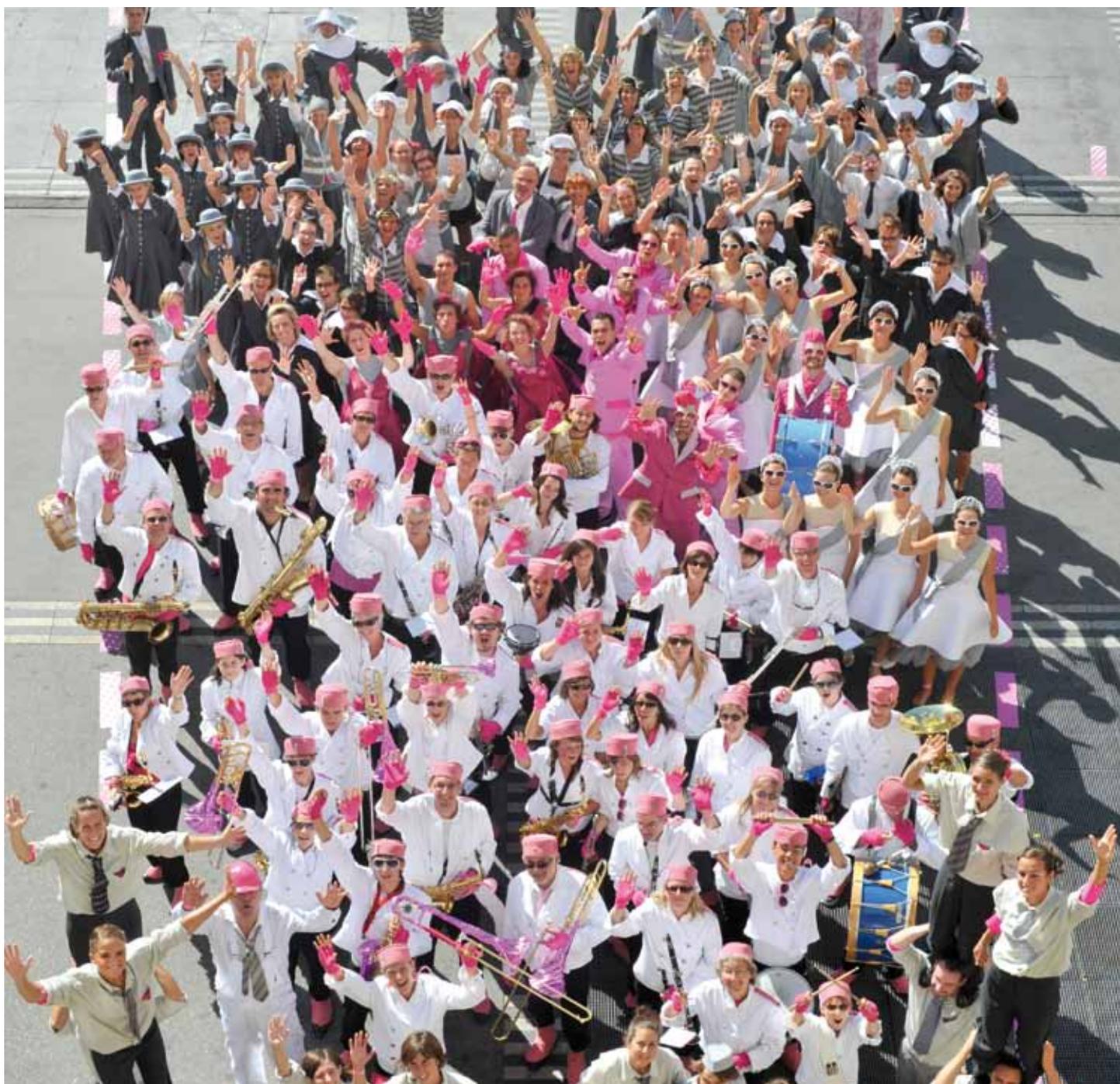
BIENNALE DE LA DANSE

La Biennale de la danse est un des festivals les plus importants d'Europe. La CAPI a fait partie des 16 équipes sélectionnées pour participer au défilé de cette biennale métropolitaine qui s'est déroulé le dimanche 12 septembre dans les rues de Lyon. Orchestrés par le metteur en scène Cédric Marchal et guidés par les artistes professionnels des trois compagnies en résidence (cirque, théâtre et danse), les bénévoles de tous âges et de tous horizons ont pris part à l'un des plus gros défilés chorégraphiques d'Europe, sur le thème de « la vie en rose ».

350 000
spectateurs

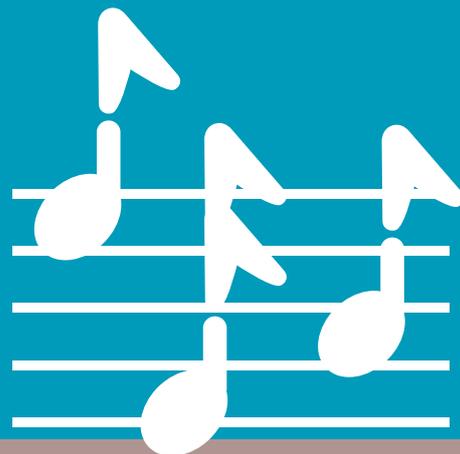
210
participants amateurs CAPI
sur les

4 000
participants



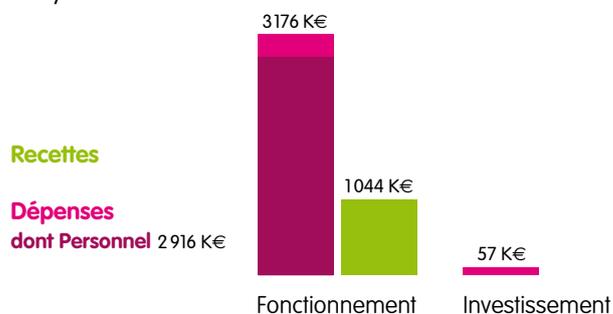
➤ CONSERVATOIRE (SAISON 2009-2010)

Le Conservatoire Hector Berlioz à rayonnement départemental, situé à Bourgoin-Jallieu, est chargé de l'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique pour un public s'engageant dans un processus de formation, ainsi que pour un public plus large (de l'école maternelle aux adultes amateurs). Le Conservatoire est un pôle ressources pour le territoire Nord-Isère ; c'est un lieu public d'information et de formation et un réseau des écoles de musique et de danse du territoire Nord-Isère.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

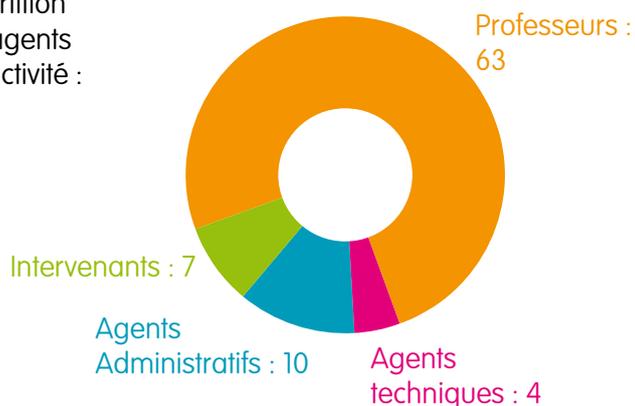


Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : **84**
Soit **67** ETP

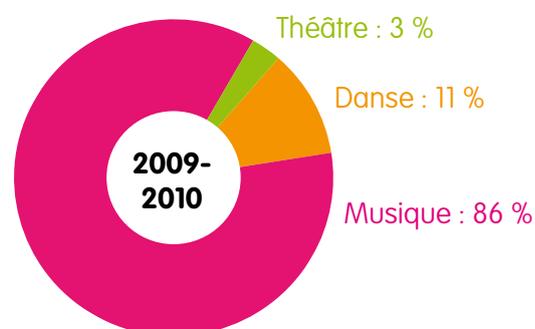
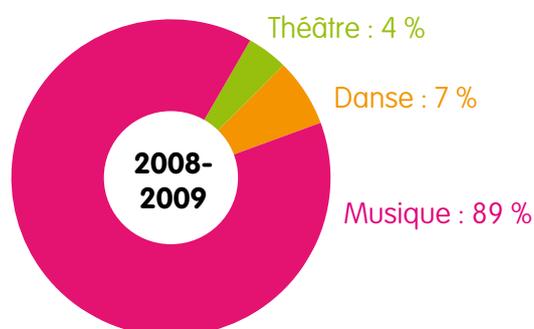


Répartition des agents par activité :



SCOLARITÉ	2008-2009	2009-2010
Nombre total d'inscrits	1122	1156
Proportion d'enfants inscrits	76 %	79 %
Proportion d'adultes inscrits	24 %	21 %
Proportion d'inscrits territoire CAPI (musique, danse, théâtre)	72 %	70 %
Proportion d'inscrits hors territoire CAPI	28 %	30 %
Nombre d'heures de cours dispensées par semaine	Environ 900	Environ 900

Répartition des inscrits par discipline :



ACTION CULTURELLE	2008-2009	2009-2010
Nombre de concerts (avec artistes invités et élèves du Conservatoire)	23	30
Nombre de concerts d'élèves seuls	26	39
Nombre de concerts de professeurs	11	10
Nombre d'actions à la Médiathèque de Bourgoin-Jallieu	11	7
Nombre de master class	10 (57 heures)	14 (64 heures)
Nombre de stages « danse »	4 (24 heures)	8 (40 heures)
Nombre de stages « élèves du Conservatoire »	11 (33 heures)	12 (52 heures)
Nombre de stages « élèves du Conservatoire et extérieurs »	21 (84 heures)	25 (105 heures)

ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS EMPÊCHÉS

Le Conservatoire Hector Berlioz accueille des personnes handicapées venant de foyers environnants (Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin et L'Isle d'Abeau). Il propose un atelier de pratique musicale et d'expression corporelle. L'aboutissement de ce travail s'est illustré par un spectacle qui s'est tenu le 28 mai 2010 à la salle du Médian à Saint-Quentin-Fallavier, sur le thème du mouvement et du handicap. Le spectacle était construit avec un véritable travail de mise en scène.

Le Conservatoire a également organisé au sein du Centre Pénitencier de Saint-Quentin-Fallavier une action de découverte, de sensibilisation et d'apprentissage instrumental à l'attention du public carcéral. Cette action s'est déroulée durant la période du 25 novembre 2009 au 19 mai 2010 et a impliqué deux enseignants du Conservatoire. Le bilan a été très positif.



30
personnes handicapées
ont participé
6
enseignants

300
personnes dans le public

38 détenus ont participé

1 h 30 toutes les semaines
x 2 intervenants

soit **3 heures**
par semaine

21 séances

soit **63 heures**
durant la période

DÉVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT DANSE

Le conservatoire a mené plusieurs actions visant à développer son département danse.

Il a poursuivi le travail en réseau avec le Conservatoire de Grenoble pour l'organisation de la scolarité et a recruté un professeur de danse.

A l'initiative du Conservatoire, les cours de danse ont fait l'objet d'une évaluation par des professionnels extérieurs visant à situer le niveau du département danse de manière plus objective. Cette évaluation s'est révélée positive et constructive.

Un spectacle de danse de fin d'année intitulé «un autre Casse Noisette» s'est déroulé le 17 juin 2010 à la salle de L'Isle à L'Isle d'Abeau. Il s'agissait d'un projet en transversalité faisant intervenir les élèves danseurs mais aussi les élèves musiciens et les professeurs.



127
élèves

2
enseignants

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Sur 54 écoles primaires et élémentaires que compte le territoire, nos 7 intervenants scolaires interviennent dans 36 d'entre elles. De nombreux projets sont retenus chaque année et beaucoup se concrétisent par des spectacles devant le public (parents, amis...).

Un ensemble de dispositifs complémentaires a été mis en place et permet de diversifier l'offre, en partenariat avec l'Éducation Nationale. Il s'agit :

- > **Des 4 classes CHAM et orchestre CHAM** : dispositif qui permet de concilier scolarité et pratique musicale pendant le temps scolaire avec des séances collectives et l'apprentissage d'un instrument à partir du CE1. Accessible aux élèves de l'École Claude Chary à Bourgoin-Jallieu. Concerne les maternelles et CP (à raison d'1 heure/semaine) et les CE1, CE2, CM1 et CM2 (à raison de 4 heures/semaine). 25 enseignants participent à cette action pour 74 élèves.
- > **Du dispositif « Orchestre à l'école »** : découverte instrumentale et formation musicale durant le temps scolaire à raison d'1 h 30/semaine. Concerne 30 élèves de CM1 de l'école Jean Rostand de Bourgoin-Jallieu. Alternance une semaine au Conservatoire avec 8 enseignants et une semaine à l'école avec 2 enseignants.
- > **Du dispositif « Banda »** : c'est la suite de l'Orchestre à l'école pour les élèves de CM2 de Jean Rostand et de 6ème du collège de Champ-Fleuri. Concerne 15 élèves.
- > **Du dispositif « Danse » à l'école des Fauvettes à L'Isle d'Abeau** : développement de la préhension du corps dans l'espace et sensibilisation au rythme et à la musique. Concerne 120 élèves répartis sur l'année scolaire et 1 professeur de danse (à raison de 4 heures/semaine)
- > **Du dispositif « Théâtre » au Collège Champ-Fleuri de Bourgoin-Jallieu** : initiation à l'art dramatique pour les classes de 3ème et 4ème (30 élèves). 1 intervenant (à raison de 2 h 15/semaine)
- > **Des dispositifs « musique » à l'École Saint-Michel de Bourgoin-Jallieu** : découverte de l'orgue (à raison d'1 heure/semaine) pour 30 élèves des classes de CM2 et une action d'initiation musicale pour les élèves du CP au CM2 (100 élèves) à raison de 4 h 50/semaine

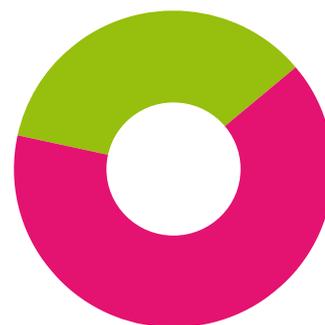
119

classes concernées

2978

élèves concernés

1060 élèves
du cycle 2 (CP-CE1)



1918 élèves
du cycle 3
(CE2-CM1-CM2)



TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMÉNAGEMENT (CONSERVATOIRE ET STUDIO DE DANSE)

Les travaux de remise aux normes (changement des portes extérieures, création d'issues de secours et de portes coupe feu) et d'aménagement se sont poursuivis au cours de la saison 2009-2010 avec le réaménagement de salles de classe et de bureaux, la sécurisation du local affecté au régisseur, la création d'une salle des professeurs et d'un local informatique et la rénovation de sanitaires et de couloirs.

Suite aux aménagements déjà réalisés, le Conservatoire Hector Berlioz a reçu un avis favorable pour l'ouverture au public suite à la visite de sécurité.



PROJET LUTHERIE

Le Conservatoire a commandé la fabrication de son 1^{er} instrument à une ancienne élève CHAM devenue luthière diplômée d'une grande école anglaise. Le projet s'est concrétisé par la venue au Conservatoire de cette luthière, 6 journées durant une période de 18 mois, pour permettre au public de suivre les différentes étapes de la fabrication. Adossé à une formation « initiation au quatuor à cordes » pour les élèves du Nord-Isère, le projet a drainé un public régulier (en moyenne 30 élèves à chaque rencontre). L'instrument terminé a été présenté au public le 5 novembre 2010 lors d'un concert donné par l'un des plus jeunes et talentueux altiste du monde musical actuel, Antoine Tamestit.

130

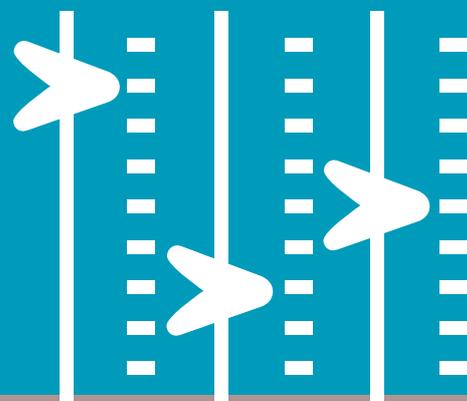
spectateurs



➤ LES ABATTOIRS (SAISON 2009-2010)

Les Abattoirs est une structure labellisée (label du ministère de la culture) « scène de musiques actuelles » (SMAC) et une scène régionale (5 en Rhône-Alpes) qui assure le développement des musiques actuelles (définies comme l'ensemble des musiques excepté la musique classique et les musiques dites savantes). Elle est la seule scène de Rhône-Alpes à développer les arts numériques.

Le projet artistique et culturel des Abattoirs s'articule autour de six axes majeurs : la diffusion des musiques actuelles, l'aide à la création (résidence d'artistes), la formation (« Tran's Abattoirs »), l'insertion sociale et/ou professionnelle à travers les musiques actuelles, la sensibilisation (milieu scolaire) et l'information et les ressources.



MOYENS MOYENS

La SMAC Les Abattoirs est une régie autonome.



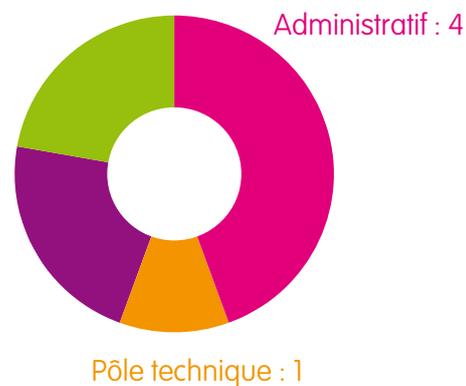
Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : **9** + un effectif d'une douzaine d'intermittents représentant environ **1,5** ETP

Répartition des agents par activité :

Communication : 2

Accompagnement des pratiques amateurs : 2



DIFFUSION DES MUSIQUES ACTUELLES

La diffusion des musiques actuelles, locomotive du projet de la SMAC, s'adresse à tous les publics (de 7 à 77 ans) par le choix d'une programmation éclectique balayant toutes les esthétiques des musiques actuelles (du local à l'international).

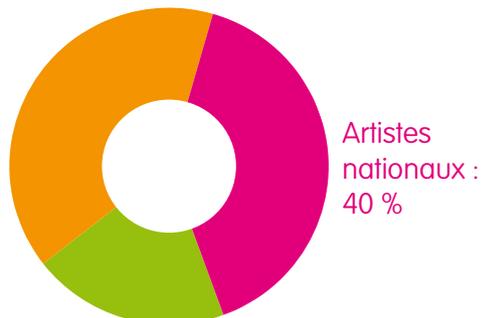


	2009	2010
Nombre total de spectateurs	9 004	9 623
Nombre de groupes (concerts + festival)	91	98
Nombre de concerts	52	56

Provenance des artistes :

Artistes régionaux : 40 %

Artistes internationaux : 20 %



L'AIDE À LA CRÉATION

Les demandes croissantes des professionnels et amateurs en voie de professionnalisation ont conduit les Abattoirs à accueillir des groupes en résidence et à organiser des répétitions montées (en salle avec un objectif défini). Cette aide à la création participe au rayonnement des Abattoirs et de la CAPI sur le plan national, et nous permet d'accueillir des groupes de notoriété en favorisant les rencontres avec les musiciens nord-isérois.

11
groupes en résidence

100
jours d'utilisation des équipements par les groupes en résidence et répétitions montées

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES AMATEURS « TRAN'S ABATTOIRS »

L'accompagnement des pratiques se traduit par un parcours de développement professionnalisant et personnalisé proposé sur du moyen terme et intitulé « Tran's abattoirs ». Il est proposé à des groupes amateurs d'un bon niveau, volontaires, qui répètent dans les studios des Abattoirs et qui souhaitent se professionnaliser. « Tran's abattoirs » est un dispositif assuré par un pôle de formateurs professionnels et reconnus, coordonné par un coordinateur pédagogique. Cette formation s'appuie sur un référentiel permettant le développement des pratiques artistiques et s'appuie sur divers modules balayant tous les aspects de la création et la conduite de spectacle : résidences d'artistes, masters classes, de la pratique des techniques du son et des lumières, la gestion du son et les risques auditifs, l'environnement de l'artiste.

L'évolution et la reconnaissance du savoir-faire des Abattoirs ainsi que de la qualité de la salle font le succès de ce dispositif auprès des groupes départementaux, régionaux et nationaux.

18
groupes accompagnés

95
personnes concernées

750
heures de formation

SENSIBILISATION EN DIRECTION DES PUBLICS EMPÊCHÉS / ÉLOIGNÉS

Les Abattoirs mettent en place un ensemble d'actions permettant à des publics éloignés d'accéder à des pratiques culturelles.

Tout d'abord, la sensibilisation scolaire et péri-scolaire reste une préoccupation majeure pour les équipes des Abattoirs. Un ensemble de projets a été mené en milieu scolaire tels que des ateliers danse Hip Hop dans les IME Meyrieux les Étangs et Camille-Veyron, des ateliers de création de costumes et de sensibilisation à la danse au lycée Jean-Claude-AUBRY à Bourgoin-Jallieu, des ateliers d'écritures aux lycées Saint-Marc à Nivolas-Vermelle et à l'IME de Meyrieux les Étangs, ou encore des ateliers de sensibilisation aux arts numériques au lycée / BTS audiovisuel Léonard-de-Vinci de Villefontaine ainsi que la prévention des risques auditifs liés aux musiques amplifiées à travers le dispositif «Dose le son». D'autres actions sont menées en direction du centre psychothérapique du Nord-Dauphiné du médipole à Bourgoin-Jallieu, conformément aux objectifs du programme national «Culture à l'hôpital» visant à ouvrir l'hôpital à la culture. Les Abattoirs y ont organisé la fête de la musique le vendredi 18 juin 2010 (concerts, démonstration de danse Hip Hop, ateliers..).

Enfin des cours d'écriture de chanson (Écris-toi une chanson) sont proposés à des prisonniers du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier. Les prisonniers composent leur chanson qu'ils arrangeront et enregistreront musicalement dans les studios des Abattoirs. La fête de la musique a aussi été organisée par les Abattoirs à la prison de Saint-Quentin-Fallavier le 21 juin 2010.

FESTIVAL ELECTROCHOC 5

Electrochoc est un festival de musique organisé chaque année par la SMAC, qui permet la sensibilisation aux musiques électroniques et aux arts numériques, avec le souci de privilégier les formes contemporaines de création (musiques électroniques, cultures numériques). C'est une rencontre entre la musique électronique et les instruments traditionnels.

Du 31 mars au 17 avril 2010, sur le thème du «mythe de FAUST», le festival s'est organisé autour d'une rue virtuelle alliant musiques électroniques, Arts numériques et Arts de la rue. Il représente un événement phare et innovant de la politique culturelle des Abattoirs.

Un partenariat a été élaboré avec le FIL (SMAC de Saint-Étienne) pour favoriser le développement des musiques électroniques et des arts numériques et dans la perspective d'inscrire ce festival comme événement métropolitain.



1 000

élèves concernés par les actions
en milieu scolaire

100

patients concernés par les
actions en milieu hospitalier

30

prisonniers concernés par les
actions en milieu pénitentiaire

350

spectateurs présents à la fête
de la musique organisée à
Montceau le 19 juin

25

groupes

10

pays représentés

1 800

spectateurs

➤ PÔLE DE GESTION

Le Centre Simone Signoret est un bâtiment CAPI de 7 500 m² hébergeant des services CAPI (Médiathèque, Théâtre du Vellein, service Info-Doc-Archives), des administrations de services (Pôle Emploi, Centre Psychothérapique Nord Dauphiné, Conseil Général de l'Isère, Centre d'Information et d'Oriantation, Centre de Planification Familiale, Maison de Quartier de Saint-Bonnet, Nord-Isère Initiative), des commerces (coiffeur, pharmacie, restaurant) et offrant une prestation de location de salles de réunion à des organismes constitués.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

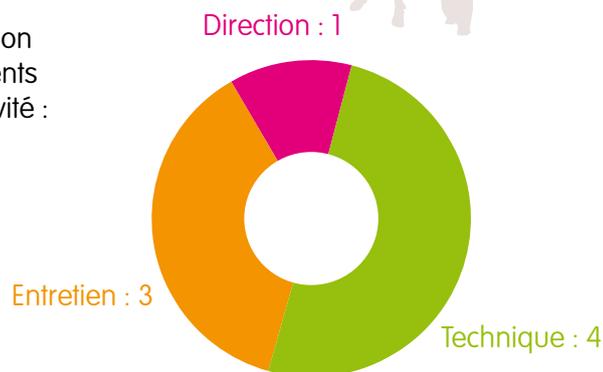


Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 8



Répartition des agents par activité :



CHIFFRES CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre total annuel de demi-journées de locations de salles de réunion	896	648
Répartition des locations CAPI	33 %	30 %
Répartition des locations extérieures	67 %	70 %
Part de bâtiment loué	25 %	25 %
Part de bâtiment occupé par des services CAPI (y compris locaux techniques et espaces collectifs)	75 %	75 %
Nombre annuel de ½ journées d'ouverture du centre au public	543	556
Recettes liées aux baux de location (administrations et commerces)	296 000 €	270 000 €
Recettes liées aux locations des salles de réunion (locations et gardiennage)	2000 €	3000 €

MISE EN CONFORMITÉ DU BÂTIMENT

En conformité avec la législation imposant la suppression des transformateurs au pyralène (PCBN) avant janvier 2011, un transformateur a été installé en remplacement des deux existants en septembre 2010. L'étanchéité, la pose de garde corps et l'installation d'une échelle à crinoline pour l'accès aux antennes de télévision ont été réalisés sur les terrasses des blocs 1-2-3 et 5.



RÉNOVATION DE L'AMPHITHÉÂTRE

Suite à un incendie au bloc 7, l'amphithéâtre et les bureaux ont été rénovés.

35 000 €
c'est le coût des travaux



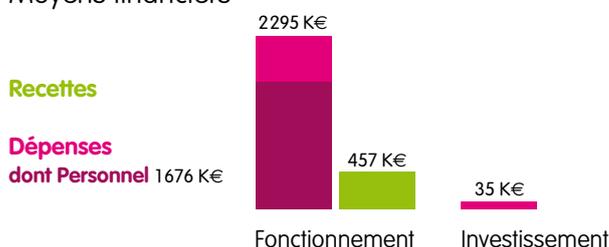
➤ PISCINES

Le service des Piscines est chargé d'assurer l'accueil, la surveillance et la sécurité de tous les usagers, d'enseigner les activités de la natation aux élèves du 1^{er} degré et d'assurer l'entretien des établissements nautiques.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

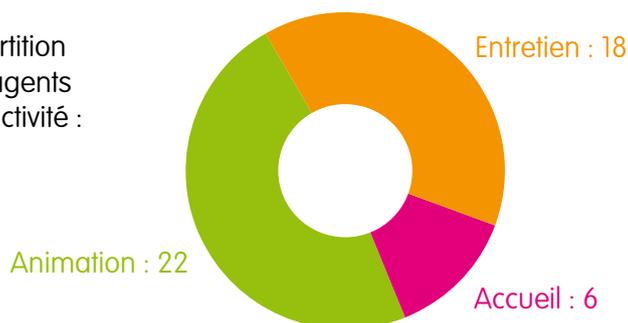
Nombre d'agents permanents : 46

Nombre d'agents saisonniers : 44

Soit 43 ETP



Répartition des agents par activité :



CHIFFRES CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre d'heures d'ouverture pour tous les équipements	13 320	13 610
Nombre d'heures cumulées (personnel)	77 800	77 000
Nombre d'heures animation (école)	2 192	2 192
Nombre d'entrées pour tous les équipements (enfants)	217 000	186 000
Nombre d'entrées pour tous les équipements (adultes)	132 000	127 000
Dont abonnements (enfants)	35 %	27 %
Dont abonnements (adultes)	52 %	58 %
Coût des produits d'entretien	12 450 €	11 200 €

POLITIQUE TARIFAIRE

Une nouvelle politique tarifaire a été mise en place visant à prendre en compte de manière plus objective les coûts de fonctionnement des établissements nautiques. La mise en œuvre d'activités complémentaires progressives a été actée.

Une dizaine d'animations sur l'ensemble des piscines a été proposée au public en 2010 telles qu'une soirée Salsa et danse du ventre à Saint-Bonnet au mois de juillet, une animation sauvetage aquatique à Champ-Fleuri en octobre, un défi téléthon à Fondbonnière en décembre...

Un programme d'activités animé par des éducateurs sportifs est en cours de validation (sessions d'aquacycling, de steps, de fitness, de monopalmes...).

Cette nouvelle offre répond au souhait des usagers de participer à des activités au sein des équipements nautiques.



ÉCONOMIE D'ÉNERGIES

Diverses actions s'inscrivant dans un principe de développement durable ont été menées.

L'acquisition de deux auto-laveuses à microbilles permet un nettoyage sans adjonction de produits.

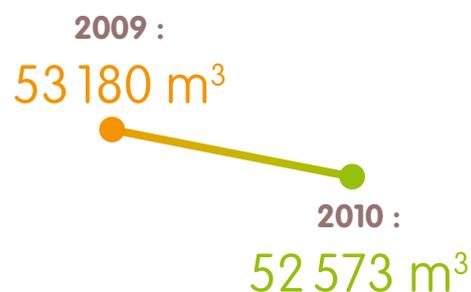
L'acquisition de lampes UV et d'un déchloramineur pour les bassins extérieurs de la piscine Fondbonnière à L'Isle d'Abeau permettent de diminuer l'apport d'eau neuve et par conséquent de réduire les dépenses (eau, énergie).

Un ionisateur (électrolyse cuivre argent permettant de diminuer l'utilisation de chlore) a été mis en place à l'essai pour une période de un an, à Saint-Bonnet fin novembre 2010.



1,5 tonne
de déchets recyclés

Évolution de la courbe
eau traitée chauffée
entre 2009 et 2010



RÉHABILITATION ET RÉOUVERTURE DE LA PISCINE BELLEVUE (SAINT-QUENTIN-FALLAVIER)

D'importants travaux ont été réalisés de juillet 2008 à novembre 2010 à la piscine Bellevue à Saint-Quentin-Fallavier. Seule la structure de la piscine a été conservée.

Dans un souci de rationalisation des dépenses énergétiques, des panneaux solaires ont été installés pour la production d'eau chaude sanitaire, une nouvelle centrale de traitement de l'air a été mise en place (économie d'énergies fossiles)... Le bâtiment est ainsi moins énergivore et plus respectueux de l'environnement.

Le vendredi 19 novembre 2010, la piscine a rouvert ses portes à son public.

2,2 M€

c'est le montant des travaux



MUTUALISATION DES MOYENS

Le service des piscines a réalisé un travail de mutualisation de ses moyens humains pour optimiser ses coûts de fonctionnement.

Suite à l'audit entretien réalisé en 2007, diverses actions ont été menées au sein des équipes techniques et entretien (mécanisation par l'utilisation d'auto-laveuses et de mono-brosses, révision des méthodes de nettoyage...) et ont ainsi permis de réaliser des économies d'échelle.

Dans ce même objectif, un travail sur la gestion des plannings des ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives) a été réalisé.

Enfin, le travail des hôtesses d'accueil a été réorganisé par la mise en place d'un roulement sur plusieurs sites (création d'un pôle d'hôtesses d'accueil piscines).

26,71 %

des agents occupent un emploi à temps plein

PISCINE RAJON : PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

La piscine Pierre-Rajon a été classée patrimoine départemental. Cet équipement ouvert en 1935 est l'œuvre de l'architecte berjallien Albert Ribollet.



GOLF

Le Golf « Les Trois Vallons » est le seul golf public de la Région Rhône-Alpes. Il se compose :

- > d'un practice abrité
- > d'un parcours d'initiation de 6 trous
- > d'une zone d'approche et deux putting greens
- > d'un parcours compact de 6 trous et 1 007 m
- > d'un 9 trous de 2 741 m

Le Golf est ouvert tous les jours : il propose la découverte et l'initiation golfique. L'équipe assure l'organisation des compétitions de tous niveaux.



MOYENS

Moyens financiers

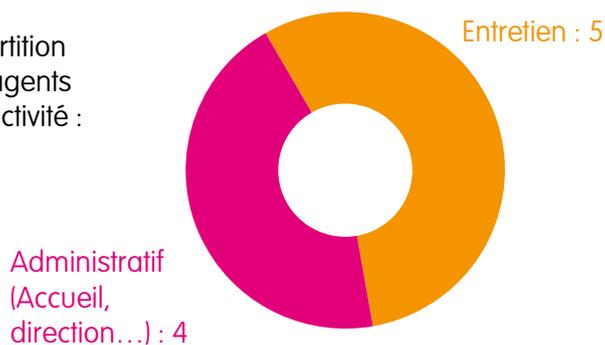


Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 9



Répartition des agents par activité :



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Fréquentation 2010 (nombre de départs)	35 992	32 200
Nombre d'abonnements	325	340

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DU PARCOURS

Cette année, dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil, le personnel a effectué des visites d'autres structures golfiques de la région (Golf du Gouverneur et Golf international de Lyon) ; des cours de golf leur ont été dispensés afin de les initier à la culture golfique. Cette acquisition de compétences leur permettra de mieux répondre aux demandes et de mieux accueillir le public. Les deux agents qui ont rejoint l'équipe du golf cette année maîtrisent l'anglais. La qualité du parcours a été améliorée par l'achat d'un regarnisseur de green.



POLITIQUE TARIFAIRE

Une nouvelle politique tarifaire a été mise en place en 2010 respectant la tradition de golf public et favorisant l'accès du plus grand nombre à cette activité.

L'enveloppe budgétaire attribuée pour l'initiation au golf en milieu scolaire a été augmentée. Cette année, ce sont les écoles de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Saint-Alban de Roche et Villefontaine qui ont été concernées par cette action. Chaque année, l'Éducation Nationale définit les écoles qui bénéficient de l'initiation et organise une rotation des écoles du territoire.

ÉVÉNEMENTS À RAYONNEMENT

Comme chaque année, de nombreuses compétitions ont été organisées.

Cette année, le golf public a fêté ses 25 ans d'activité les vendredi 18 et samedi 19 juin 2010. Le vendredi, une après-midi découverte gratuite et ouverte à tous a été proposée durant lequel le public a eu l'occasion d'assister à des démonstrations, de participer à des ateliers, des concours et de visiter le Golf des «Trois Vallons». Le samedi une compétition «La Coupe de la CAPI» a été organisée.



17

compétitions sponsorisées

28

compétitions de classement



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



TRANSPORT

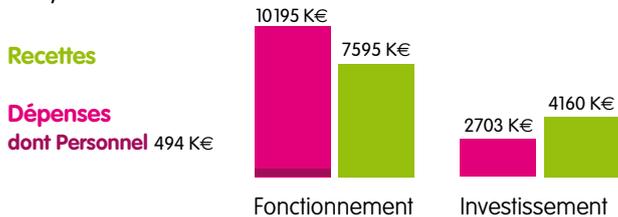
Au niveau local (territoire CAPI), le service est chargé d'organiser et de faciliter l'ensemble des déplacements au sein du territoire, tous modes confondus, en cohérence avec les politiques d'habitat, d'urbanisme et de développement économique. En matière de transports en commun : la CAPI a une délégation de service public pour l'exploitation de son réseau de transport urbain.

Au niveau métropolitain la mission du service est de faciliter la mobilité en échange avec les autres territoires (lieux d'intermodalité, correspondances, informations voyageurs et tarification).



MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

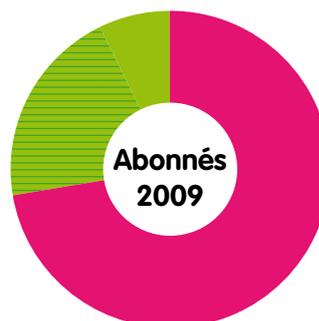
Nombre d'agents : 4



CHIFFRES CLÉS

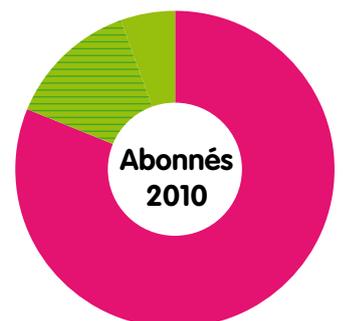
INDICATEURS	2009	2010
Nombre de voyageurs/an	4 millions	NC
Nombre de km parcourus	2,2 millions	NC
Nombre de points d'accès aux normes PMR	32	36
Nombre d'arrêts	524	527

Adultes : 350 payants / 1000 gratuits



Scolaires : 3 500 payants

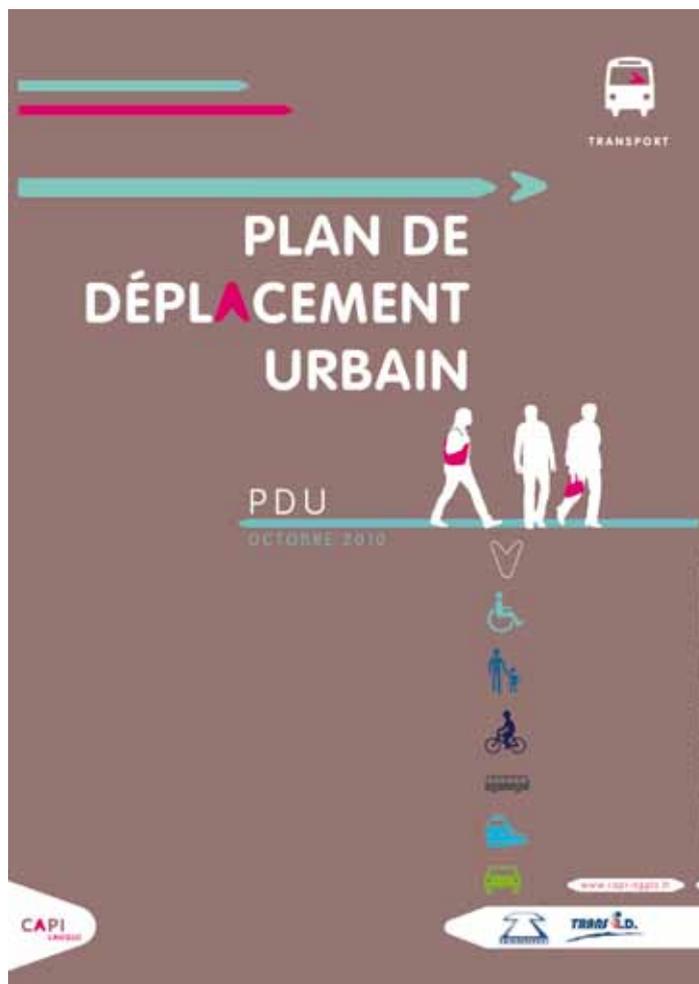
Adultes : 400 payants / 1000 gratuits



Scolaires : 6 100 payants

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Les plans de déplacements urbains sont obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. L'élaboration et la mise en œuvre d'un PDU sur le territoire de la CAPI est donc une démarche volontaire. L'enquête publique réalisée dans le cadre de son élaboration a obtenu l'avis favorable du commissaire enquêteur désigné par le préfet. Le PDU a ainsi pu être approuvé par le Conseil communautaire le 14 décembre 2010.



RENÉGOCIATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Le contrat de délégation de service public en matière de transport public a été renégocié pour une mise en application au 1^{er} janvier 2010. Le prestataire retenu suite à l'appel d'offres est le même qu'auparavant mais de nouveaux outils de pilotage et de contrôle qualité ont été mis en place. La qualité du service étant une priorité de cette politique publique, cinq critères ont été définis : état et propreté des points d'arrêt, respect des horaires de desserte, conformité des bus (propreté, information interne et externe...), comportement du conducteur, accueil et information en agence commerciale. Un bureau d'études a été mandaté pour effectuer ces contrôles et évaluer la qualité du service rendu à partir des critères définis. Des pénalités peuvent être infligées ou des bonus octroyés en fonction des résultats de cette évaluation.

Cette renégociation a été l'occasion de décliner l'identité CAPI sur l'ensemble du réseau de transports et a permis une économie financière conséquente de 500 000 € par an durant toute la durée du contrat.

8,5 millions
c'est le montant total annuel
de la DSP

Recettes :
700 000 €
par an

TRANSFERT DE COMPÉTENCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

Depuis 2007, la CAPI gère les transports scolaires auparavant assurés par le STUNI (Syndicat des Transports Urbains de voyageurs du Nord-Isère). En mars 2010, la CAPI a intégré le transfert de compétence en matière de transport scolaire pour les 15 communes restantes. Ce transfert a impliqué la reprise en direct de 7 lignes régulières et la gestion de 2600 élèves supplémentaires. La CAPI assure désormais le transport de plus de 6100 élèves quotidiennement. Les politiques tarifaires de la CAPI et du Conseil Général n'étant pas les mêmes, un compromis de tarif unique à 6 € par mois a été décidé pour tous les usagers scolaires. Cet abonnement leur permet un accès illimité au réseau Ruban ainsi qu'au réseau de transport du Conseil Général Transisère.



LANCEMENT D'UN SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Un bureau d'études a été mandaté fin 2010 pour définir une stratégie et une politique vélo à l'échelle du territoire. Le diagnostic a été réalisé fin 2010 et le rendu de l'étude est prévu pour juin 2011. Toutes les communes ont été consultées afin d'assurer au mieux la cohérence de l'offre de service.

Une programmation annuelle sera proposée ainsi qu'un panel de services associés, afin d'encourager la pratique cycliste sur le territoire.



SCHÉMA DIRECTEUR COVOITURAGE / PARKING RELAIS ET COVOITURAGE

Un programme a été mandaté fin 2009 afin de réaliser une étude permettant la programmation de parkings relais et d'aires de covoiturage sur le territoire. L'objectif de cette enquête est d'encourager la pratique du covoiturage. Chaque commune de la CAPI a été consultée par le biais de questionnaires. Un programme d'aménagement 2011-2013 d'aires de covoiturage et de parkings relais a été défini et validé en Bureau communautaire le 23 novembre 2010.



PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE (PDE) DE LAFARGE

Le service transport de la CAPI a accompagné la société LAFARGE (600 salariés) dans l'élaboration de son PDE. Un certain nombre d'aménagements a été proposé par le service transport tels que des modifications d'horaires, la mise en place de dessertes spécifiques, la création d'une communauté dédiée sur le site Internet de covoiturage de la CAPI... 70 salariés de l'entreprise LAFARGE utilisent quotidiennement le réseau de transport CAPI.

412

c'est le nombre d'inscrits
sur le site de covoiturage

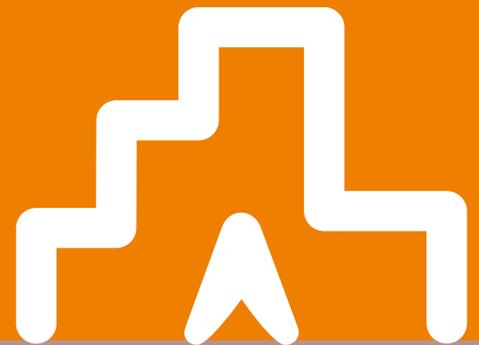




SUPERSTRUCTURES

Le service est chargé de la maîtrise d'ouvrage des grosses opérations, de la maintenance et de la réparation du patrimoine bâti de la collectivité (hors gestion quotidienne assurée par le centre technique), ainsi que de la maintenance et modernisation du réseau très haut débit sur le territoire CAPI.

Elle gère 73 structures de types petite enfance, médiathèques, piscines, salles de spectacles, bureaux tertiaires, locaux industriels, Conservatoire, cinéma de Villefontaine, théâtre de Villefontaine, écoles de danse, centre S. Signoret, Golf Public des 3 vallons... Ce service conseille et assiste techniquement les autres directions sur divers projets.



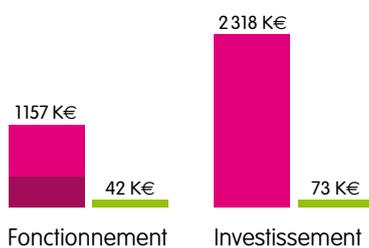
MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 413 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 9



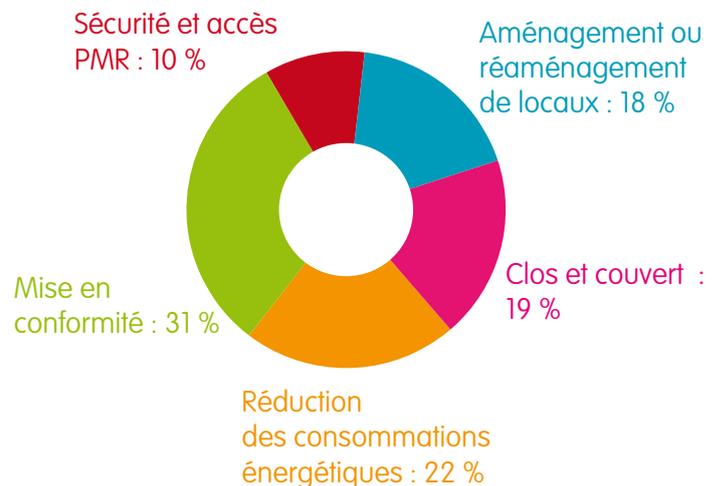
CHIFFRES CLÉS

80 chantiers représentant **3 000 000 €** d'investissements sur les thématiques suivantes : clos et couvert, mise aux normes, sécurité intrusion, personnes à mobilité réduite, économies d'énergies et demandes fonctionnelles.

Surface des bâtiments entretenue par les superstructures : **60 000 m²**

80 % des chantiers de rénovation liés à la petite enfance réalisés nécessairement sur l'été 2010.

Répartition budgétaire par domaine d'activité (études et travaux) :



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

MISE AUX NORMES ET MISE EN CONFORMITÉ

Dans un souci de mise en conformité des bâtiments CAPI, de nombreux travaux de maintenance et de modernisation ont été effectués dont les mises en conformité :

- > de la salle des Abattoirs de Bourgoin-Jallieu (électricité et sol)
- > du local phytosanitaire (avec neutralisation de la pompe à essence du site Cruzille) au service Espaces Verts à Villefontaine
- > des réseaux VRD de la piscine Rajon à Bourgoin-Jallieu
- > de la menuiserie du centre technique à Villefontaine



39 880 €

c'est le montant des opérations
pour les Abattoirs

19 500 €

c'est le montant des opérations
pour les espaces verts

12 241 €

c'est le montant des opérations
pour la piscine Rajon

59 278 €

c'est le montant des opérations
pour le Centre technique

12 103 €

c'est le montant des opérations
sur sites CAPI

85 000 €

c'est le montant des opérations
au Conservatoire

8 682 €

c'est le montant des opérations
de l'école de danse

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le schéma directeur énergétique basé sur les deux diagnostics énergétiques 2009 et 2010 a été validé par la commission bâtiments le 17 novembre 2010. Dans le sens de l'axe n°1 du plan de mandat, par anticipation du schéma directeur et en cohérence avec le diagnostic énergétique 2009, un plan d'actions visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments a été mis en œuvre. Les principales actions sont :

- > la rénovation des éclairages de bureaux, au centre administratif et Creuzat (sites CAPI) à L'Isle d'Abeau
- > le passage au gaz du Conservatoire Hector Berlioz
- > le remplacement de la chaudière de l'école de danse Ballerina à Bourgoin-Jallieu.

CLOS ET COUVERT – ENVELOPPE DU BÂTIMENT

Dans le cadre de la conformité avec le code de la construction, divers travaux clos - couverts ont été réalisés. Ces opérations sont liées à l'enveloppe des bâtiments, à leur étanchéité à l'eau et à l'air. Les principaux travaux réalisés sont :

- > La rénovation des façades de la piscine de Saint-Bonnet à Villefontaine
- > La rénovation partielle des étanchéités du centre Simone-Signoret
- > La rénovation de menuiseries au centre Technique à Villefontaine
- > La rénovation des portes d'accès du cinéma Fellini (Villefontaine).



16 821 €

c'est le montant des opérations
à la piscine Saint-Bonnet

500 000 €

c'est le montant des opérations
au centre Simone Signoret

13 314 €

c'est le montant des opérations
au Centre technique

25 808 €

c'est le montant des opérations
au cinéma Fellini

93 000 €

c'est le montant des opérations
au Conservatoire

57 000 €

c'est le montant des opérations
à la salle de L'Isle

11 600 €

c'est le montant des opérations
au multi-accueil Buisson Rond

18 812 €

c'est le montant des opérations
au multi-accueil Mas de la Raz

AMÉNAGEMENT OU RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX

Dans le cadre des demandes des exploitants, la direction superstructures a œuvré à l'amélioration de la fonctionnalité des bâtiments. Les principaux travaux d'aménagement et de réaménagement effectués sont :

- > La rénovation de classes du Conservatoire de musique Hector Berlioz
- > La création d'un auvent, salle de L'Isle à L'Isle d'Abeau
- > Les études d'extension de la crèche multi-accueil de Buisson Rond à Villefontaine
- > La rénovation de la crèche-multi accueil du Mas de la Raz de Villefontaine



SÉCURITÉ ET ACCÈS PMR (PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE)

Des aménagements permettant d'améliorer la sécurité de certains sites et/ou de limiter les incivilités ainsi que des travaux d'accessibilité handicapés (en amont du schéma directeur PMR) ont été réalisés, dont principalement :

- > Réfection du mur d'enceinte du golf de L'Isle d'Abeau
- > Réfection lourde des portes principales du conservatoire Hector Berlioz
- > Audit visant à définir le taux d'accessibilité PMR des ERP de la CAPI et les travaux potentiels
- > Rénovation du contrôle d'accès de la piscine Fontbonniere de L'Isle d'Abeau.



OPÉRATIONS INDIVIDUALISÉES

Les opérations individualisées et pluriannuelles ne peuvent pas être classées dans un des domaines vu ci-dessus, car ce sont des projets de constructions couverts par l'ensemble des domaines. Il s'agit notamment de :

- > La rénovation lourde de la piscine Bellevue de Saint-Quentin-Fallavier
- > L'élaboration du programme de la future base communautaire Est à Nivolas-Vermelle
- > L'entretien, la maintenance et le raccordement des abonnés aux réseaux fibres optiques CAPI.

33 744 €

c'est le montant des opérations
du Golf public

8 800 €

c'est le montant des opérations
au Conservatoire

18 000 €

c'est le montant de l'audit PMR

12 894 €

c'est le montant des opérations
à la piscine Fontbonnière

2,2 millions €

c'est le montant des opérations
à la piscine Bellevue

27 000 €

c'est le montant de l'élaboration
du programme de la future
base communautaire Est

250 000 €

c'est l'enveloppe de l'opération
fibres optiques



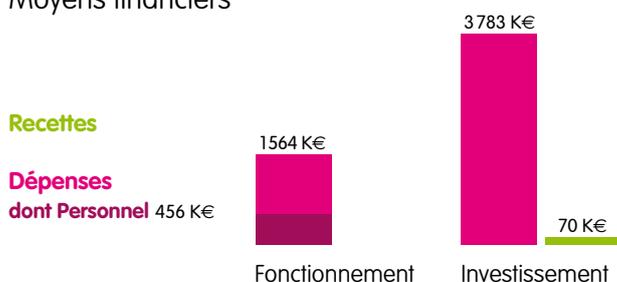
INFRASTRUCTURES

Le service est chargé de gérer le patrimoine des voiries communautaires, de l'éclairage public, des feux tricolores : il élabore et met en œuvre les programmes de travaux d'investissements annuels et pluriannuels en matière de voirie, éclairage public et feux tricolores en coordination avec les communes. Il pilote les opérations de création ou de grosse réhabilitation des infrastructures (Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'Œuvre partielle). Il expertise et suit les projets et aménagements réalisés par l'EPANI (ZAC, ZAE) en vue de leur gestion ultérieure par la CAPI. Il gère les demandes d'instruction administrative (permissions de voirie, demandes d'alignement, Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux...). Il pilote la mise en œuvre du Système d'Information Géographique, (acquisition des données, cadastre, plans généraux). Il représente la Maîtrise d'ouvrage CAPI auprès des partenaires (communes, Conseil Général, État...) dans les domaines de la voirie, de l'éclairage et des feux tricolores.



MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 8



Répartition par activité :



CHIFFRES CLÉS

Voirie CAPI : 285 km

Points lumineux Éclairage Public : 16 500

Nombre de carrefours à feux : 52

	2009	2010
Nombre d'opérations suivies	85	100
Montant total des opérations	3,1 M€	4 M€

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

PRINCIPALES OPÉRATIONS ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

Dans un souci de maintien ou d'amélioration de la qualité de l'éclairage dont il a la charge, le service infrastructures a mené un certain nombre d'opérations en 2010 dont :

- > Suivi de l'étude du Plan Lumière en collaboration avec l'EPANI
- > Mise en conformité et sécurité des armoires de commandes électriques dans le cadre du Schéma Directeur d'Éclairage Public (3^e tranche)
- > Démarrage de l'opération d'éclairage du mail piétons Diederichs à Bourgoin-Jallieu
- > Démarrage de l'opération de mise en conformité de 3 carrefours à feux RD 1006 à Bourgoin-Jallieu
- > Éclairage à diodes de la ZA Berlioz aux Éparres



150 K€

c'est le montant des opérations des armoires de commande électrique

117 K€

c'est le montant de l'opération d'éclairage du mail piétons

200 K€

c'est le montant de l'opération des 3 carrefours à feux

44 K€

c'est le montant des opérations ZA Berlioz aux Éparres

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

En 2010, la poursuite d'élaboration du SIG s'est poursuivie par l'intégration des données cadastrales de 15 communes et d'un fond de plan topographique au 1/2000^e. Parmi les applications à développer, l'application « voirie », qui permet de mettre en évidence l'état des différentes chaussées et les travaux réalisés annuellement par la CAPI, est en voie d'achèvement.



PRINCIPALES OPÉRATIONS DE VOIRIE

Dans un souci de maintien ou d'amélioration de la qualité des voiries dont il a la charge, le service infrastructures a mené de nombreuses opérations en 2010 dont :

- > Participation à la mise en 2 x 2 voies de la RD1006 à Bourgoin-Jallieu (pilotage CG 38)
- > Réhabilitation de l'avenue des Cantinières à Ruy-Montceau
- > Création de la nouvelle voie de liaison Ladrière (RD 1006 → RD 312) à Bourgoin-Jallieu (démarrage des travaux)
- > Réhabilitation de la voie Gallo-Romaine à Four
- > Réalisation d'une liaison piétonne le long de la RD 1085 à Nivolas-Vermelle
- > Réfection du Chemin de la Gaillardière à Ruy
- > Réfection des routes de Ruy et Chapèze à Saint-Savin
- > Réfection de l'Avenue de la Maladière à Villefontaine



730 K€

c'est le montant de la participation à la 2 x 2 voies

205 K€

c'est le montant de la réhabilitation de l'avenue des Cantinières

162 K€

c'est le montant de la création de la voie de liaison Ladrière

120 K€

c'est le montant de la réhabilitation de la voie Gallo-Romaine

100 K€

c'est le montant de l'opération de la liaison piétonne

70 K€

c'est le montant de l'opération du Chemin de la Gaillardière

55 K€

c'est le montant de l'opération des routes de Ruy et Chapèze

80 K€

c'est le montant de l'opération de l'avenue de la Maladière

EAU ET ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne l'eau potable, le service est chargé de produire, traiter et distribuer de l'eau potable de qualité aux habitants de la CAPI. Il en gère également l'investissement et l'exploitation. Celle-ci est assurée sur une partie du territoire (5 communes sur 21) par la régie des eaux CAPI et sur une autre partie (16 communes sur 21) par des exploitants privés.

En ce qui concerne l'assainissement, il est chargé de collecter les eaux usées et d'assurer leur transit et leur traitement. Il collecte, traite les eaux pluviales urbaines et participe à la protection des habitations contre les inondations. Il en assure également l'investissement et l'exploitation.

L'exploitation est assurée sur une partie du territoire (10 communes sur 21) par la régie des eaux CAPI et sur une autre partie (11 communes sur 21) par des exploitants privés.



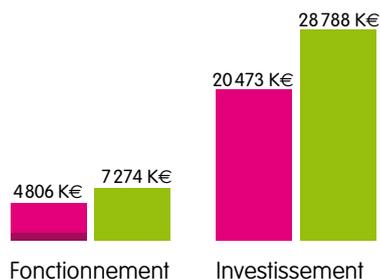
MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 456 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 11

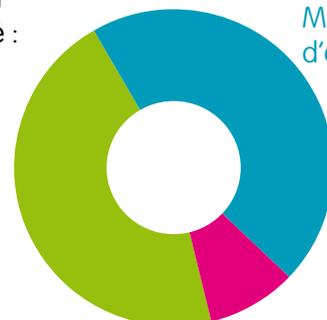


Répartition par activité :

Régie des eaux : 5

Maîtrise d'ouvrage : 5

Administration : 1



EAU	
Linéaire en 2010	813 km
Rendement global en 2008	74,6 %
Nombre d'abonnés en 2008	41160
Conformité des prélèvements (physico-chimie) en 2008	93,4 %
Conformité des prélèvements (bactéri) en 2008	98,1 %

ASSAINISSEMENT 2010	
Conformité des rejets STEP	100 %
Linéaire	1 140 km

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES



ATTRIBUTION DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Dans un but d'uniformisation du service rendu (mêmes règles et mêmes prestations) et d'optimisation des coûts, les 13 contrats d'affermage ont été renoués en 2010. D'ici 2014, le nombre de contrats sera progressivement réduit à quatre (un contrat eau et un contrat assainissement pour chaque secteur (Est et Ouest)). Les deux exploitants (la SEMIDAO pour le secteur Ouest et la SDEI pour le secteur Est) ont été reconduits pour une durée de 8 ans et des outils de pilotage et de contrôle ont été mis en place. Les prix ont peu évolué mais les engagements des délégataires ont été renforcés.

DÉMARRAGE DU CHANTIER DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DE BOURGOIN-JALLIEU

La STEP de Bourgoin-Jallieu ne répondait plus au besoin en assainissement du secteur qu'elle couvrait. Afin de répondre au développement démographique et aux normes de protection de l'environnement, les travaux de réhabilitation et d'extension de la STEP de Bourgoin-Jallieu ont débuté au 1^{er} janvier 2010.



42 M€
c'est le coût de l'opération

50 %
d'avancement de la construction



UNIFORMISATION DE LA PART CAPI (INVESTISSEMENT) DU PRIX DE L'EAU

Dans un souci d'uniformisation du prix de l'eau, une délibération a été prise au Conseil communautaire de juin 2010 actant la convergence des prix des communes de la CAPI. En 2014, la part investissement du prix de l'eau sera la même pour toutes les communes de la CAPI.

MISE EN PLACE D'UNE TÉLÉGESTION POUR L'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES EN RÉGIE

Les équipements (réservoirs, station de pompage, forages...), ont été équipés de sondes reliées à un système de télégestion. Toutes les données sont ainsi enregistrées (débit des pompes...) : cela offre une meilleure connaissance du réseau, un signalement plus rapide des dysfonctionnements et facilite la priorisation des interventions. Ces sondes sont aussi reliées à un système de téléalarme qui alerte en cas de panne et permet ainsi d'agir de manière plus réactive.



LANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR LES EFFLUENTS NON-DOMESTIQUES – SECTEUR OUEST

Afin d'avoir une meilleure connaissance des rejets non-domestiques et de les maîtriser, une étude a été lancée en novembre 2010. Des enquêtes vont être menées auprès d'acteurs ciblés (restaurants, garages, artisans, établissements industriels...). Cette phase d'enquêtes durera 6 mois.

PRINCIPAUX TRAVAUX DE RÉSEAUX OUEST

- > Mise en place d'un assainissement collectif et travaux de renforcement sur le réseau d'eau potable sur le secteur du David à Satolas-et-Bonce.
- > Mise en séparatif du réseau (séparation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales) à Sérézin de la Tour.



1,4 M€

c'est le coût total pour les deux opérations

4 951 m

c'est l'ensemble des linéaires d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales pour les deux opérations

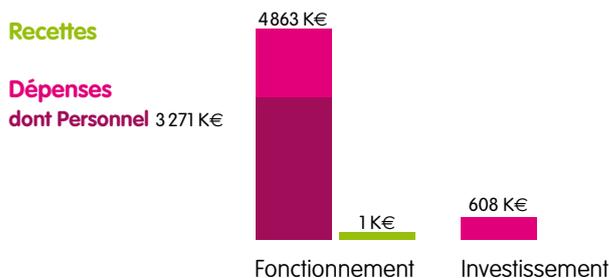
CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE

Le Centre Technique est chargé de veiller au bon entretien et à la qualité du patrimoine de compétence communautaire, et à la bonne exécution des conventions avec certaines communes de la CAPI, de piloter et coordonner l'ensemble des services qui constituent le centre technique. Il est composé de 6 services :

- > Éclairage public
- > Voirie
- > Entretien du patrimoine immobilier
- > Qualité des espaces urbains
- > Garage
- > Magasin

MOYENS

Moyens financiers

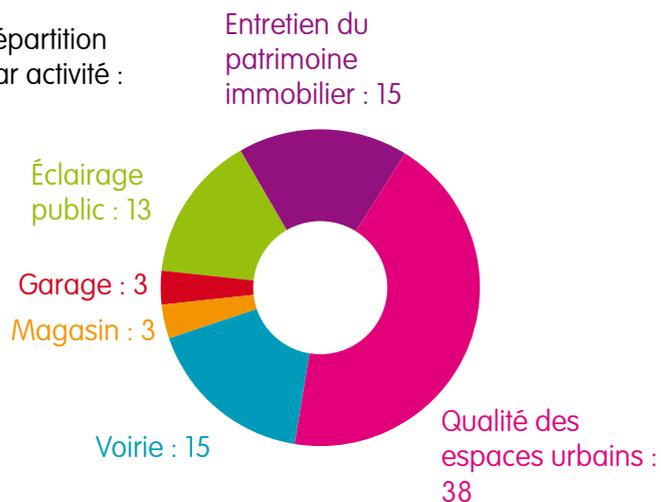


Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : **87**
Soit **83,8** ETP



Répartition par activité :

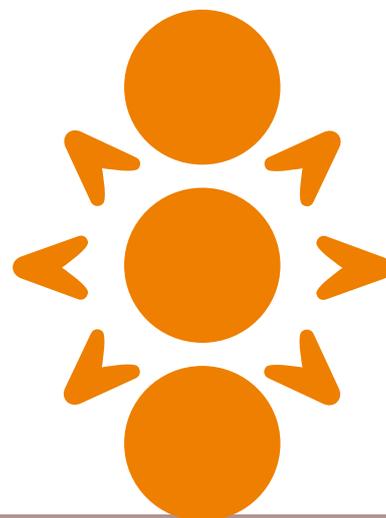


ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le service Éclairage Public est chargé de maintenir un éclairage de qualité (19 000 points lumineux) sur les 21 communes de la CAPI en assurant la maintenance, l'entretien et la restauration. Il a aussi la responsabilité d'assurer un fonctionnement de qualité des feux tricolores (52 feux tricolores) sur toutes les communes de la CAPI.

Pour réaliser ses deux missions, le service doit :

- > Dépanner les réseaux défectueux (vétusté, accidents, vandalisme)
- > Améliorer la qualité du réseau (consommation, qualité de l'éclairage)
- > Assurer la sécurité des agents et des usagers.



CHIFFRES CLÉS

Nombre de têtes d'éclairage : **1 800**

Nombre de feux tricolores : **52**

Délai d'intervention maximum après signalement : **48 heures**

Fréquence de la surveillance du réseau de feux tricolores :
1 tournée par semaine sur l'ensemble des feux.

Fréquence de la surveillance du réseau d'éclairage :
1 tournée par mois sur l'ensemble des points lumineux.

	2009	2010
Nombre d'interventions réalisées	210	221

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

MARQUAGE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin de réduire les difficultés de localisation des interventions et la perte de temps, le service a commencé le marquage de l'ensemble des mâts CAPI. L'objectif de cette démarche est de repérer chaque mât à l'aide d'une plaque numérotée : cela facilitera l'identification du lieu d'intervention.

25 %
c'est la proportion du marquage effectué



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les lampes «ballons fluos» sont progressivement remplacées par des têtes d'éclairage plus performantes (moins de pollution lumineuse), moins énergivores (70 watts au lieu de 150 watts) et plus durables.

Une partie de ces investissements est subventionnée par l'ADEME.

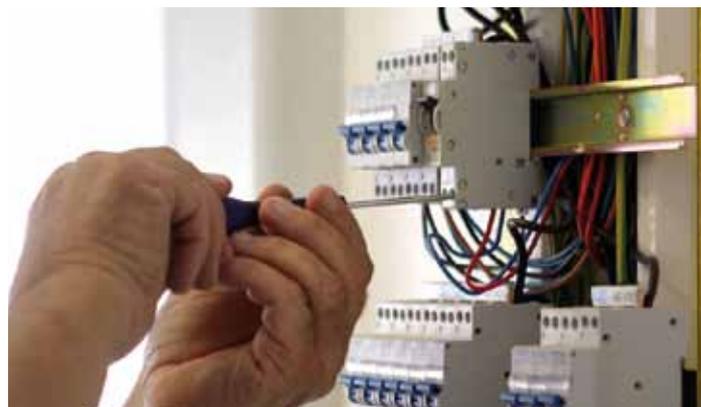


100 000 €
c'est le budget têtes d'éclairage
2010

300
têtes d'éclairage changées

OPTIMISATION DES CONTRATS EDF

Une identification des réseaux CAPI a été réalisée et l'installation des compteurs correspondants (mise en adéquation entre le besoin énergétique et le contrat) permet une meilleure évaluation des dépenses.



AMÉNAGEMENT DU CENTRE EST

En octobre 2010, une partie des effectifs et des moyens du service éclairage public se sont installés au Centre Technique Communautaire Est (CTCE) à Nivolas-Vermelle. Cette réorganisation permet de réduire les déplacements entre les secteurs Est et Ouest, minimise la perte de temps et les dépenses (énergie, amortissement du matériel...) et améliore la qualité du service rendu.

La moitié des effectifs du service (soit 3 équipes et 6 agents au total) a intégré le CTCE qui intervient sur Badinières, Bourgoin-Jallieu, Domarin, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Sérézin de la Tour et Saint-Savin.

VOIRIE

Le service Voirie est chargé d'entretenir les 350 km de voirie (chaussées et accotements) communautaires et communales sous convention ainsi que les chemins ruraux, chemins piétons et pistes cyclables, pour assurer la sécurité des usagers.



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Tonnage d'enrobés	223	190
Tonnage peinture	4 175	4 500
Nombre de bons de travaux	260	220
Tonnage de sel	210	500
Km de voiries fauchées	123	123



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

ÉLARGISSEMENT DE L'ACTIVITÉ SUR LES COMMUNES DU SECTEUR EST

Le recrutement de trois agents courant 2009 et l'acquisition de matériel (traçuse à peinture) a permis d'élargir l'activité sur les communes du secteur Est. Depuis janvier 2010, le service voirie intervient pour les communes de Badinières, Crachier, Domarin, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy, Saint-Savin et Sérézin-de-la-Tour. Le travail du secteur Est a débuté par une mise à niveau globale des voiries : marquages routiers (passages piétons, stop, ralentisseurs...), remise en état des voiries détériorées suite à un hiver rigoureux (bouchages des nids de poules...).

4 020 heures
passées par les agents
sur le secteur Est

13 km
de voirie récupérés

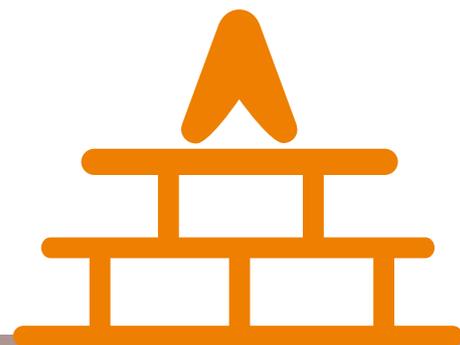
RIGUEUR CLIMATIQUE

L'hiver 2009-2010 a été particulièrement rigoureux (températures négatives, gel, neige). Ceci a nécessité de nombreuses heures de déneigement et a eu un impact négatif sur l'état des chaussées (nids de poule, affaissements, ornières, éclatement des grilles d'évacuation d'eau pluviale...)

500
tonnes de sel en 2010

ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le service Entretien du Patrimoine Immobilier du centre technique est chargé d'entretenir, d'assurer la maintenance et d'améliorer la qualité des 70 bâtiments CAPI (environ 60 000 m²), en lien avec le service superstructures. Ce sont les équipements de la petite enfance, de la culture, les médiathèques, les piscines, les bâtiments administratifs et techniques, et le Golf Public.

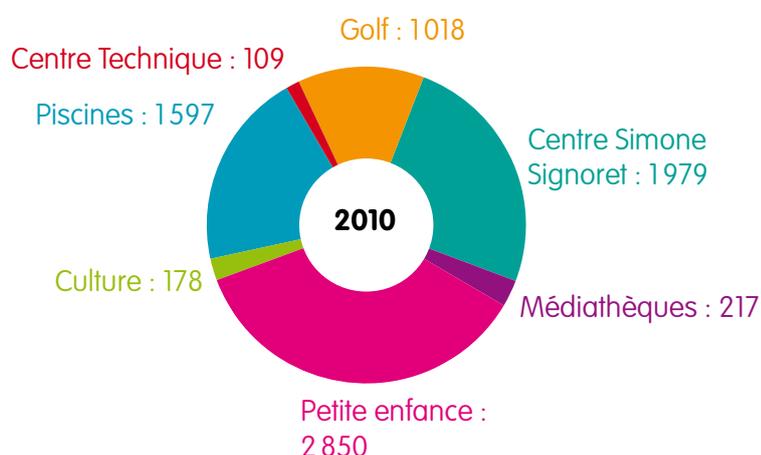
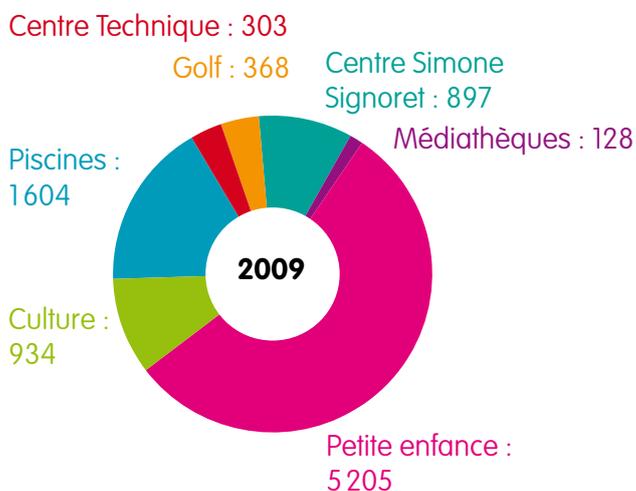


CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre d'interventions (tous corps de métier confondus)	1185	1220



Nombre heures par secteur d'activité :



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dans un souci d'économie d'énergie, les chasses d'eau traditionnelles sont progressivement remplacées par des systèmes plus économiques (des 12 litres en 3-6 litres), les mélangeurs traditionnels par des mitigeurs.

Les éclairages collectifs du bâtiment administratif (avenue du Bourg) ont été remplacés par des éclairages individuels.

Des détecteurs de présence qui allument automatiquement les lumières dans les parties communes sont en cours d'installation.

40 %
des chasses d'eau ont été
remplacées par des modèles
économiques en 2010

20 %
de mitigeurs



CHANTIERS PHARES 2010

- > École de Danse de Ballerina à Bourgoin-Jallieu : ravalement des façades de l'école de danse du Conservatoire Hector Berlioz
- > Restaurant du Golf à L'Isle d'Abeau : réhabilitation de la salle de restauration : carrelage, peintures intérieures, mise en conformité électrique, plomberie (sanitaires normes handicapés), rafraichissement du bar (menuiserie)
- > Multi-accueil mas de la Raz (Villefontaine) : peintures intérieures, électricité, aménagement des coins cuisine et change.

241 heures
passées à l'école Ballerina

916 heures
passées au restaurant du Golf

756 heures
passées au Multi-accueil
Le Mas de la Raz



QUALITÉ DES ESPACES URBAINS

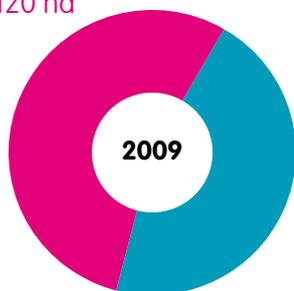
Le service Qualité des Espaces Urbains est chargé d'entretenir et d'embellir les espaces verts d'intérêt communautaire (espaces naturels sensibles, parcs, jardins, abords...) et les espaces verts communaux des villes sous convention (Villefontaine). Il assure également la propreté urbaine (balayage mécanique) pour les voiries communautaires (hors agglomération), les ZAE (Zones d'activités économiques) et les voiries communales de l'ex SAN.



CHIFFRES CLÉS

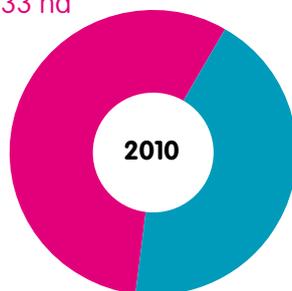
Surfaces entretenues des espaces verts :

Espaces verts communautaires : 120 ha



Espaces verts ville sous convention : 101 ha

Espaces verts communautaires : 133 ha



Espaces verts ville sous convention : 103 ha

INDICATEURS	2009	2010
Surface par agent	NC	13,29 ha



PRINCIPALE ACTION RÉALISÉE

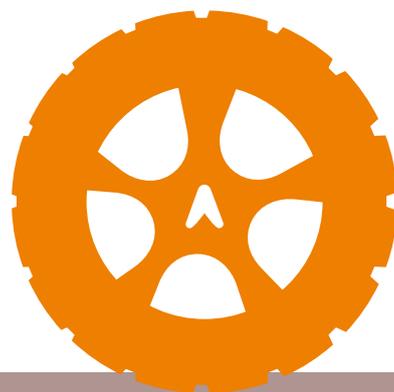
GESTION RAISONNÉE

La gestion raisonnée est aujourd'hui une priorité pour le service qualité espaces urbains du Centre Technique communautaire. C'est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. La gestion différenciée propose par exemple que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux soient quasiment laissés à eux-mêmes afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité (ex : Bois d'Aillat à Villefontaine) alors que d'autres sont intensivement entretenus. Le service a, par exemple, diminué des surfaces de tonte et augmenté les surfaces de fauche (ex : zone plaine des picotières) en cohérence avec la trame verte. Cette logique s'accompagne d'une réduction de l'usage des pesticides et désherbants permettant de s'approcher du « zéro phyto ».



➤ GARAGE

Il assure la maintenance générale (bon fonctionnement) du parc automobile et du matériel agricole (environ 200 véhicules roulants) de la CAPI : voitures légères, poids lourds, engins de chantier, matériel de déneigement et du matériel thermique portatif (tronçonneuse, taille haie...), soit environ 200 machines.



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre d'achats de véhicules	33 dont 11 reprises	18 dont 6 reprises
Nombre de contre-visites suite aux contrôles techniques	0	0
Nombre de véhicules immatriculés	201	217
Nombre de matériels agricoles non immatriculés	175	175
Consommation globale de carburant	152 000 €	168 000 €
Nombre d'heures d'intervention données au privé	551	600
Nombre d'interventions données au privé	95	120
Nombre d'interventions réalisées en régie	250	272

➤ MAGASIN

Il est chargé d'acheter les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services du Centre Technique et d'optimiser la gestion des stocks.



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de bons de commande	1900	2000
Valeur du stock magasin	105 000 €	100 000 €
Nombre de factures fournisseurs	3 000	3 000
Nombre de marchés publics en cours	12	4





POLITIQUE DE LA VILLE

La loi du 1^{er} août 2003 a affirmé l'objectif, pour la politique de la ville, de «réduire des inégalités sociales et des écarts de développement entre les territoires». La CAPI compte 8 quartiers sur 4 communes (L'Isle d'Abeau, Villefontaine, Bourgoin-Jallieu et Saint-Quentin-Fallavier) concernés par cet enjeu. La mission du service Politique de la Ville est de mettre en œuvre, piloter et suivre un ensemble de projets en partenariat avec les institutions signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (communes, services de l'État (DDE, DDASS, DDTEFP...), Région, Département, bailleurs, CAF...), et l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre à l'objectif de cette politique.



MOYENS



Moyens financiers

Recettes

Dépenses
dont Personnel 37 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : **3**



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de dossiers déposés	101	109
Nombre d'actions retenues	81	85
Nombre d'actions CAPI	6	4



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA PROGRAMMATION.

La programmation réalisée à partir des réponses à l'appel à projet a été validée le 8 avril 2010 lors du Comité de pilotage.

Les thématiques prioritaires des actions menées en 2010 ont été :

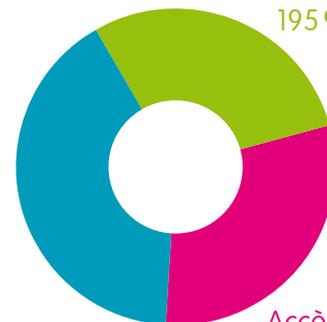
- > **L'accès à l'emploi et au développement économique** (actions axées majoritairement sur l'insertion socio-professionnelle et l'accès à l'emploi des multiples publics en difficulté).
- > **L'accès aux droits, citoyenneté et prévention** (actions en direction des femmes, sur la citoyenneté visant à la prévention de la délinquance, des actions relatives à la prise en charge des victimes ou des jeunes en situation de souffrance, des actions d'accès aux droits et d'éducation à la citoyenneté).
- > **L'habitat et le cadre de vie.** À souligner dans le cadre du CUCS l'action auto-rénovation qui après avoir vu le jour à Villefontaine et qui au regard de l'intérêt qu'elle présente pour l'ensemble des partenaires (locataires, collectivité locale, CAF, bailleurs, Conseil général...) est développée sur l'ensemble des communes.



883 323 €

c'est le montant global des subventions

Répartition par thèmes :



Habitat et cadre de vie : 195 900 €

Accès à l'emploi et développement économique : 274 050 €

Accès aux droits, citoyenneté et prévention : 203 600 €



ÉMERGENCE DE PROJETS À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Les Chantiers éducatifs :

Le territoire dispose de peu d'outils et de réponses en matière d'insertion (faiblesse du nombre d'entreprises d'insertion, des chantiers d'insertion...). La population jeune est particulièrement affectée par ces carences. En lien avec les partenaires concernés, le service a initié un travail pour mettre en place un chantier éducatif à l'échelle de l'agglomération. Il s'adresserait aux jeunes âgés de 16 à 25 ans avec une visée d'insertion sociale. Un dossier a été élaboré et fera l'objet d'un examen dans le cadre de la programmation 2011 du CUCS.

Les ateliers socio-linguistiques (ASL) :

Quatre ateliers existent sur deux communes, Bourgoin-Jallieu et Villefontaine. Ces ateliers visent l'apprentissage du français. L'acquisition de ces savoirs de base est en effet essentielle dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle. Un travail a été amorcé pour dresser un état des lieux. L'objectif étant de parvenir à une offre cohérente et adaptée au territoire.

CLAUSES D'INSERTION ANRU

Le service politique de la ville a travaillé sur la mise en œuvre et le suivi de clauses d'insertion dans les marchés ANRU sur Bourgoin-Jallieu et Villefontaine (voir partie habitat). Cette action vise à favoriser l'accès à l'emploi et la qualification des personnes en insertion des habitants des zones urbaines sensibles.

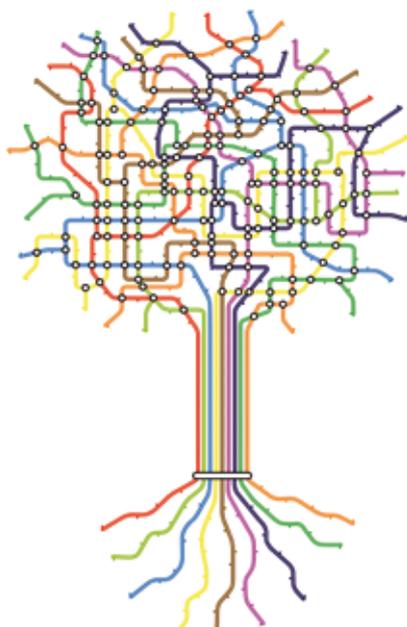
En 2010, une chargée de mission a été recrutée par le service politique de la ville. La CAPI, les communes de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine et l'ensemble des maîtres d'ouvrage signataires de la convention ANRU ont signé la charte d'insertion.

Le service a ensuite assuré un rôle d'information aux élus et partenaires institutionnels sur les clauses d'insertion dans les marchés publics (réunions d'informations, commissions, rendez-vous individuels) et un rôle d'assistance et de conseil auprès des entreprises attributaires des marchés pour les aider dans leur choix pour l'exécution de leur obligation d'insertion (mode de mise en œuvre, pré-sélection de candidats, suivi de l'exécution de la clause).

9 184 heures
c'est le volume d'insertion
réalisé

25
contrats

21
contrats bénéficiant
à des personnes résidant
en quartiers concernés
par la politique de la ville



PRÉPARATION DE L'AVENANT 2011-2014

Par circulaire en date du 8 novembre, l'État a décidé de la poursuite des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 sur la base d'une géographie inchangée. La poursuite du dispositif est néanmoins conditionnée par l'élaboration d'un avenant (signé au plus tard le 31 janvier 2011).

L'année 2010 a été l'occasion pour la commission politique de la ville de mener un travail de précision et de définition des objectifs prioritaires de la CAPI, sur la base notamment des préconisations de l'étude ECS.

Les principaux axes retenus sont :

- > Réaffirmer les deux thématiques prioritaires (accès à l'emploi et accès aux droits, citoyenneté, prévention)
- > Avoir une approche centrée sur l'ensemble des freins d'accès à l'emploi
- > Porter une attention particulière à la question de l'insertion
- > Prioriser les actions transversales intercommunales et mettre en place une politique de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire CAPI
- > Promouvoir une logique de conventionnement pluriannuel
- > Renforcer l'exigence de mesure des actions
- > Se doter d'un outil d'observation

ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Une étude d'évaluation de la politique de la ville de ces 5 dernières années a été réalisée par le cabinet ECS prestataire, en collaboration avec la Préfecture.

Les principaux points d'amélioration soulignés sont :

- > Une stratégie peu explicite avec néanmoins deux thématiques prioritaires (accès à l'emploi et accès aux droits, citoyenneté, prévention)
- > Une démarche évaluative à renforcer et à systématiser
- > Des insuffisances en terme de données, d'indicateurs qui nécessitent d'imaginer un outil de type observatoire
- > Un maillage des opérateurs à renforcer et une demande de jouer un rôle plus important dans la coordination
- > Des spécificités du territoire à mieux intégrer : population jeune, problématique de la mobilité ...
- > Des positionnements différents selon les communes et les quartiers qui donnent au CUCS de la CAPI une certaine hétérogénéité

Ces différents points ont été intégrés par la commission politique de la ville de la CAPI pour le nouvel avenant 2011-2014.





URBANISME

Le service Urbanisme traite les dossiers d'autorisation d'utilisation des sols (permis de construire) sur 19 communes. Il assiste les communes de la CAPI dans l'établissement de leurs documents de planification du sol. Il participe aux dossiers d'achèvement des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) existantes et au montage de dossiers de nouvelles ZAC et ZAE (Zones Artisanales Économiques)



MOYENS

Moyens financiers

Dépenses

dont Personnel 255 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 5



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES



INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS POUR 19 COMMUNES

Jusqu'en 2009, la CAPI était chargée de l'instruction du droit des sols pour les 5 communes de l'ex-Ville nouvelle. Après la signature de la convention de développement avec l'État, la CAPI a été chargée de l'instruction du droit des sols pour l'ensemble des communes du territoire excepté Bourgoin-Jallieu et Meyrié.

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de permis déposés	415	562

STRATÉGIE FONCIÈRE

Une convention de stratégie foncière a été signée avec l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes fin 2009. Des visites ont été organisées dans chaque commune et un travail a été réalisé entre la CAPI, les communes et l'EPORA pour déterminer les sites des gisements fonciers de reconvention du territoire : 32 gisements ont été identifiés. Un comité de pilotage a été créé et a travaillé sur la priorisation des sites à retenir pour des conventions d'aménagement. Une dizaine de sites a été identifiée et ceux-ci seront traités au cours des prochaines années. En 2010, une convention opérationnelle a été signée pour une opération de réhabilitation à Ruy-Montceau comprenant des logements et un commerce en rez-de-chaussée (boulangerie Thevenet).



ASSISTANCE AUX COMMUNES

Le service urbanisme de la CAPI apporte aux communes une expertise et une assistance régulière et suivie dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme (PLU). Douze communes sont actuellement en révision (passage de plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU)) : Domarin, Éclose, les Éparres, Four, L'Isle d'Abeau, Maubec, Nivolas-Vermelle, Saint-Alban de Roche, Ruy-Montceau, Saint-Savin et La Verpillière. Elles ont été assistées tout au long de l'année dans leurs réunions de travail.

DOSSIERS D'OUVERTURE DE ZAC EN COURS

Quatre ZAC sont en cours de constitution, en collaboration avec l'EPANI. Il s'agit de :

- > La ZAC secteur gare (à L'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu, Saint-Alban de Roche) : une réflexion afin de créer un futur quartier autour de la gare est en cours. La procédure de concertation a eu lieu en 2010.
- > La ZAC du parc des énergies renouvelables (à Bourgoin-Jallieu) : elle a fait l'objet en 2010 d'une étude fine d'expertise hydraulique et environnementale. Le dossier de création est en cours.
- > La ZAC de Champoulan (à L'Isle d'Abeau) : la concertation a été réalisée en 2010 et le dossier de création est en préparation. Cette ZAC sera composée de logements et d'un collège.
- > La ZAC du Parc technologique 2 : le dossier de création est terminé et le dossier de réalisation est en cours. Une modification du PLU de Vaulx-Milieu est nécessaire.

Les quatre ZAC constituent les quatre secteurs d'aménagement de demain, au-delà des quinze ZAC historiques de l'ex SAN.



MISE À JOUR ET CRÉATION DE ZAE

Afin de finaliser les délimitations précises des ZAE, les rencontres avec les communes (Maubec, Les Éparres, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Montceau) ont été organisées. Deux dossiers font l'objet d'une procédure d'aménagement : la ZAE du Vernay à Nivolas-Vermelle et la ZAE Bion à Meyrié.

INTÉGRATION DES DONNÉES URBANISTIQUES DANS LE SIG

Suite au travail de cartographie mené sur l'ensemble du territoire, l'intégration de l'ensemble des données PLU ou POS sur le Système d'Information Géographique a débuté. Cette intégration permet de faciliter le travail des instructeurs des permis de construire (cadastres, réseaux...) mais vise aussi de mettre à disposition des maires ces données intégrées.



HABITAT-LOGEMENT

Le service Habitat-Logement est chargé d'accompagner le développement durable de l'offre de logements par la mise en œuvre de l'ensemble des actions définies à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période (2010-2015). Il apporte également une aide aux ménages les plus prioritaires, qui recherchent un logement social, à travers l'animation d'une commission partenariale (la commission sociale logement intercommunale), il coordonne et assure le pilotage opérationnel des deux projets de rénovation urbaine (ANRU) et il définit le niveau d'intervention et d'implication de la CAPI en matière d'hébergement social.



MOYENS

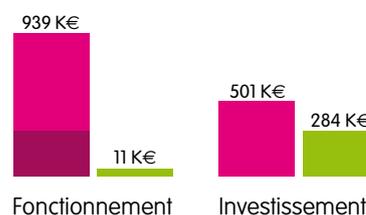


Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 293 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 4



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de pass fonciers délivrés	49	38
Nombre de logements sociaux financés	212	144
Nombre de ménages hébergés	134	150
Montant des subventions versées pour l'accueil des gens du voyage	209 K€	214 K€



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION SOCIALE INTERCOMMUNALE DU COMITÉ LOCAL DE L'HABITAT UNIQUE SUR LE TERRITOIRE CAPI

La commission sociale intercommunale est chargée de la pré-attribution des logements réservés pour cette instance. Elle attribue les logements aux ménages les plus prioritaires pour lesquels une solution n'a pu être trouvée au niveau communal ou par les services logements concernés.

Après plus d'une année de travail avec tous les partenaires (bailleurs sociaux, CGI, Etat...) et particulièrement avec la participation active des CCAS et des communes de la CAPI, la fusion des commissions sociales des deux CLH a eu lieu pour n'en faire plus qu'une seule visant la satisfaction de ses bénéficiaires. Cette fusion permet d'harmoniser les décisions et d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire.



ADOPTION ET VALIDATION DU PLH (PROGRAMME LOCAL D'HABITAT)

Le PLH a été adopté en mars 2010 et a pour enjeu la production de 1000 logements par an pour les 6 prochaines années sur le territoire de la CAPI.

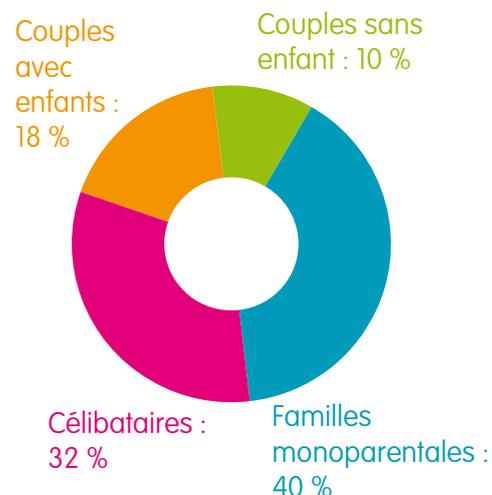
Cet objectif est aujourd'hui très ambitieux compte-tenu du contexte économique, des effets de la crise sur notre territoire et du nouveau cadre d'intervention des aides publiques des acteurs en matière de logement. Tous ces éléments ont eu des répercussions sur la production de logements sur notre territoire. La réalisation globale de cette année est donc inférieure à l'objectif fixé.



171
ménages étudiés en 2010

92
ménages logés

Situation familiale des demandeurs :



144
logements sociaux financés



LA PRODUCTION EN LOGEMENTS SOCIAUX

En ce qui concerne la production, 144 logements sociaux ont été financés, soit 68 % de l'objectif atteint en 2010, mais ce sont 95 logements dont les travaux démarrent en 2010. Les autres opérations ont été retardées et les chantiers débuteront en 2011.

La répartition territoriale des opérations de logements financés cette année sur le territoire est la suivante :

- > 68 % de la production sur les pôles urbains (Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau et La Verpillière)
- > 26 % sur les bourgs mixtes de développement (Maubec, Domarin, Ruy-Montceau, Saint-Savin)
- > 4 % sur les communes rurales (Badinières)
- > 1 % sur les communes soumises au Plan d'Exposition au Bruit (Saint-Quentin-Fallavier).



LE PASS FONCIER

L'un des enjeux du PLH est de répondre aux besoins des habitants en favorisant une ascension résidentielle. Le Pass foncier est une aide attribuée aux ménages qui leur permet de devenir propriétaires et de rester sur le territoire. La mise en place de ce dispositif a permis à 38 ménages de devenir propriétaires en 2010. Une large majorité dans les pôles urbains (89 % sur L'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu et Villefontaine), et dans les bourgs mixtes (4 % sur Nivolas-Vermelle). Près de 80 % d'entre eux habitaient déjà le territoire CAPI.



L'AMÉLIORATION DU PARC SOCIAL EXISTANT

La problématique de l'attractivité du parc social existant est prépondérante sur le territoire de la CAPI. Suite à un appel à projet auprès de tous les opérateurs sociaux, la CAPI a participé à deux opérations exemplaires de réhabilitation sur la commune de Bourgoin-Jallieu. L'objectif de ces opérations est de diminuer la consommation énergétique des bâtiments rénovés et de réduire ainsi le montant des charges des locataires. Après travaux, les bâtiments ont gagné deux classes par rapport au diagnostic de performance énergétique.



LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Au cours de l'année 2010, une étude pré-opérationnelle d'OPAH a été réalisée sur le territoire. Le projet vise quatre objectifs : lutter contre les logements vacants, adapter l'offre aux besoins des populations, améliorer les dépenses énergétiques et résorber les situations d'habitats indignes.

L'étude pré-opérationnelle s'est traduite par un diagnostic du potentiel de logements à réhabiliter sur l'ensemble du territoire et la proposition de trois scénarios présentés à la commission habitat au mois de novembre 2010.

Le scénario retenu par la commission devra faire l'objet d'une contractualisation entre la CAPI et l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) afin que l'OPAH puisse être mise en œuvre pour les cinq prochaines années. Au sein de chaque commune, les locataires, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs remplissant les conditions pourraient bénéficier de subventions pour la réhabilitation de ces logements anciens.

MISE EN PLACE D'UNE INGÉNIERIE TECHNIQUE

Le service s'est étoffé suite au recrutement d'une chargée de mission habitat. Son rôle est notamment : d'accompagner les communes à la réalisation de leur objectif de production de logements au niveau quantitatif et qualitatif (publics spécifiques, types de logements...), d'être le référent de la programmation logements (court, moyen et long terme), d'assurer une veille sur les difficultés rencontrées et d'être l'interface entre tous les acteurs.

HÉBERGEMENT SOCIAL

Les structures d'hébergement social permettent à des ménages disposant de faibles ressources, et ayant besoin d'un accompagnement spécifique, d'accéder à un appartement, une chambre pour une période déterminée moyennant un loyer ou une participation avec un contrat d'hébergement.

L'année 2010 a permis de réaliser, avec les différents partenaires, une mise à plat de l'ensemble du dispositif de l'hébergement sur le territoire faisant ressortir la nécessité de construire un schéma de l'hébergement durable. Ce travail a abouti à l'adoption par la CAPI de nouvelles modalités d'intervention (fin des aides en fonctionnement et renforcement des aides à l'investissement).



615

places d'hébergement social
sur le territoire CAPI

(Source cohphra)

266

places gérées par la
Commission d'Orientation de
l'Hébergement Nord-Isère
(COHNI)

150

ménages hébergés après
passage en COHNI

MISE EN PLACE D'UNE EXPERTISE INTERCOMMUNALE AU BÉNÉFICE DES DEUX PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE (ANRU)

La CAPI a recruté une chargée de mission ANRU depuis mars 2010 dont les missions sont notamment de mettre en place des outils techniques communs de suivi de projet. Elle assure également le suivi des opérations pour lesquelles la CAPI est maître d'ouvrage.

La convention ANRU relative au quartier de Champ-Fleuri sur la commune de Bourgoin-Jallieu a été signée le 23 avril 2010 par l'ensemble des partenaires impliqués pour une durée de 5 ans (2010-2014). Les travaux d'aménagement ont commencé sur ce quartier.

La convention ANRU relative au quartier Saint Bonnet à Villefontaine avait été signée le 11 septembre 2009. Cette année est marquée par le volet habitat de ce projet avec notamment la démolition de l'immeuble des Cascades (100 logements) ainsi que des opérations de réhabilitation et de résidentialisation en cours.



40,6 M€

c'est le montant total du projet
convention ANRU
de Bourgoin-Jallieu

27 M€

c'est le montant total du projet
convention ANRU
de Villefontaine

8 %

de participation CAPI pour
chacun des projets





ENVIRONNEMENT

Le service est chargé d'animer la politique environnementale et agricole de la CAPI par la mise en place d'actions durables :

- > participation à la définition de la trame verte et bleue,
- > gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire,
- > création et entretien d'un réseau de sentiers de randonnée labellisés PDIPR,
- > suivi de la gestion des déchets sur le territoire (lien avec SMND) et qualité de l'air (lien avec SUP'AIR),
- > actions agricoles



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 3



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS DÉCHETS	2008	2009
Production d'ordures ménagères	294 kg/an/hab	245 kg/an/hab
Collecte sélective (emballage, verre, papier)	44.2 kg/an/hab	42,5 kg/an/hab
Tonnage collecté dans les 6 déchetteries	24 219	24 000

INDICATEURS	2009	2010
Surfaces d'espaces naturels préservés	31 ha *	31 ha *
Réseau de sentiers de randonnée finalisé	150 km	300 km

* Réserve naturelle régionale de Saint-Bonnet



TRAME VERTE

Des dossiers de demande de labels « Espaces naturels sensibles » ont été déposés auprès du Conseil Général de l'Isère pour les sites suivants :

- > Le vallon du Layet / mare de la Fessy (Saint-Quentin-Fallavier/Villefontaine/la Verpillière)
- > Les marais de ville (Villefontaine)
- > Le vallon du Lichat /étang Neuf / marais de Chané / Vaugelas/ (en site associé à la RNR- Villefontaine Cœur de nature) (L'Isle d'Abeau)
- > Les Sétives (Bourgoin-Jallieu)
- > Le vallon du Loudon (Bourgoin-Jallieu/Ruy)
- > Les marais des Vernes et bois de Flosailles (Saint-Savin)
- > Les marais du Vernay (Bourgoin-Jallieu/Sérézin-de-la-Tour)
- > Le vallon de la Tuillière (Four)
- > Le vallon de Bionne/La Palud (Villefontaine/Four).

L'objectif est de définir les espaces naturels à préserver dans le cadre «trame verte/trame bleu» dans le futur «projet d'aménagement de la CAPI» et pouvoir obtenir des aides du Conseil Général de l'Isère pour la gestion des sites retenus. Une étude a été menée par le service environnement sur les « corridors biologiques » afin de mieux définir les liaisons nord-sud au sein de la vallée urbaine entre les espaces naturels sensibles. Une cartographie a ainsi pu être élaborée et les actions à mettre en place ont été définies.

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE L'ÉTANG DE SAINT-BONNET

La constitution du dossier de demande d'agrément pour le statut de réserve naturelle régionale de l'étang de Saint-Bonnet (à Villefontaine et Vaulx-Milieu) a été lancée en 2010. La préparation du plan de gestion (programme d'actions sur 5 ans) de la réserve naturelle régionale a débutée. Une étude hydrologique est actuellement en cours : elle vise à une meilleure connaissance du fonctionnement du réseau hydrographique et de la qualité de l'eau et servira à l'élaboration du document de planification. Le service environnement a réalisé un inventaire « libellules et papillons » (espèces représentatives du milieu) à l'étang de Saint-Bonnet afin de répertorier les différentes espèces et d'en mesurer l'évolution.



PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La CAPI a signé une convention avec la chambre d'agriculture afin d'obtenir une assistance pour l'élaboration d'une politique agricole. Ce partenariat a débuté par le lancement d'un diagnostic préalable.

D'autre part, un travail a été lancé sur la protection des captages sensibles en 2007 visant à réduire les taux de pesticides et nitrates. Des mesures agro-environnementales (MAE) sont engagées par les agriculteurs volontaires pour une période de 5 ans.

Les mesures de protection de l'eau potable sur les captages du Vernay se poursuivent (2 et 3^e année), celles des captages d'Aillat (commune de Four) et de Chèzeneuve ont débuté et l'engagement d'agriculteurs pour une mise en œuvre en 2011 sur les captages des Éparres (Bois Drevet / les Léchères / les Éparres) a été obtenu.

29

agriculteurs concernés
par les MAE

187

hectares contractualisés

66 %

c'est la surface agricole utile
contractualisée

PARTENARIAT AVEC L'APIE (ASSOCIATION PORTE DE L'ISÈRE ENVIRONNEMENT)

Une convention a été signée entre la CAPI et l'APIE, antenne de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature). L'objectif est de bénéficier de l'expertise de l'APIE en amont du montage des projets d'une part, et de soutenir certains projets de l'association d'autre part.



CRÉATION DES SENTIERS DE RANDONNÉE

Le service Environnement de la CAPI a finalisé son réseau de sentiers de randonnée en créant des boucles de sentiers sur 7 communes, à savoir Chèze-neuve, Écluse, Four, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Satolas-et-Bonce, Vaulx -Milieu et La Verpillière.

150
kilomètres de sentiers
créés en 2010

300
kilomètres au total



CONVENTION SUP'AIR

La convention passée depuis plusieurs années avec l'association SUP'AIR a été reconduite en 2010. Cet organisme assure le suivi de la qualité de l'air sur le territoire. Cette année, une étude complémentaire sur l'air intérieur de deux structures de la CAPI (structures petite enfance à Bourgoin-Jallieu et à L'Isle d'Abeau) a été réalisée.

29 000 €
C'est le montant
de la subvention

➤ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le service Développement Économique est chargé

- > d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire en leur proposant une offre de services ainsi que des infrastructures d'accueil (locaux, foncier...)
- > de soutenir la création d'entreprise
- > de promouvoir le territoire et ses filières d'excellence.

Le service Économie de la CAPI a été créé au cours du dernier trimestre 2009. 2010 a donc été une année de mise en place, de prise de connaissance du territoire et des entreprises qui le composent, ainsi que de préfiguration des premiers axes opérationnels de la politique économique de l'Agglomération.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 4



INDICATEURS	2009	2010
Nombre de commissions	2	6
Nombre de délibérations	2	13
Nombre de partenaires immobiliers	NC	56
Nombre de partenaires institutionnels	NC	99
Nombre de partenaires de l'innovation	NC	18
Nombre d'entreprises du territoire rencontrées	6 dont 6 accompagnées	60 dont 33 accompagnées
Nombre de sollicitations sur projets exogènes	8 dont 6 propositions d'implantation faites	56 dont 33 propositions d'implantations faites et 6 concrétisées

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

En préalable indispensable à la mise en œuvre d'actions opérationnelles, le service économique s'est impliqué dans un important travail de prise de connaissance du territoire dans l'ensemble de ses composantes socio-économiques : entreprises, filières, infrastructures d'accueil, réseaux de partenaires économiques et acteurs institutionnels ... et ce dans le cadre des actions économiques d'intérêt communautaire telles que définies dans la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2007.

> Connaissance des Zones d'activités

Un premier travail préalable a été la réalisation d'un état des lieux des espaces économiques et des zones d'activité sous les angles foncier et immobilier.

Ce travail de fond indispensable s'est traduit par de nombreuses heures passées en prises de connaissance, observations et relevés «sur le terrain», en temps d'échanges avec les différents acteurs économiques et institutionnels du territoire (communes, EPANI, agents immobiliers, promoteurs, services CAPI...), ...

L'objectif 1^{er} était d'acquérir une connaissance exhaustive et qualitative des zones d'activités du territoire de la CAPI et d'inventorier plus particulièrement les espaces fonciers et immobiliers disponibles, les projets de développement en cours et les problématiques particulières, comme les questions de vacances et de requalification de certains espaces.

Ce travail a également débouché sur la réalisation en interne (service économique et service communication) d'outils de présentation et de promotion des zones d'activités, notamment pour les 2 principales zones d'activité : Parc International d'Activités de Chesnes (communes de Saint-Quentin-Fallavier et Satolas-et-Bonce) et Parc Technologique Porte de l'Isère (communes de Villefontaine et de Vaulx-Milieu).

19

zones d'activités

1 274 ha

c'est la surface du terrain des zones d'activité

82 ha

de surface restant à commercialiser

60

entreprises implantées au sein du parc technologique

300

entreprises implantées au sein du parc de Chesnes



6 596

entreprises dans notre territoire

60

entreprises rencontrées

33

entreprises accompagnées

> Connaissances des entreprises et du tissu économique

Un service économique se doit d'avoir également une connaissance, la plus fine possible, du tissu économique de son territoire. Partant de « zéro », il a donc été procédé à la constitution de bases de données « entreprises » via la récupération de divers répertoires (fichiers CCI, fichiers fiscaux CAPI, ...).

C'est ensuite par des visites de terrain, un travail d'échange avec les principaux acteurs économiques (CCI, AEPI, EPANI...), et des visites plus qualitatives d'entreprises que le service a commencé son travail de qualification des données et de connaissance des entreprises.

Ces prises de contact ont permis, au-delà de faire un 1^{er} inventaire des problématiques et des besoins des entreprises permettant d'avancer sur la définition de l'offre de services à développer par le service économique (en complémentarité de celle des autres partenaires), d'accompagner de manière extrêmement concrètes quelques sociétés du territoire.



> Connaissance des filières, des pôles d'excellence et de compétitivité et définition de la politique en matière de soutien à ces structures et à l'innovation

La CAPI est un territoire riche de filières industrielles et d'entreprises qui se développent et innovent dans les domaines des matériaux et de la construction innovante, de la logistique, des textiles techniques et matériaux souples, et des énergies nouvelles. Dans le cadre de ses compétences, la CAPI soutient ces filières porteuses de développement et d'emplois pour le territoire et s'implique dans des projets en mobilisant des moyens humains, techniques et financiers.

Certaines filières se sont structurées en pôles d'excellence à l'initiative des industriels eux-mêmes et de certains acteurs institutionnels (CCI, collectivités, organismes de formation) et se mobilisent autour de projets communs (RH, formation, innovation, promotion des filières et du territoire ...). On peut citer notamment le Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud (PiL'es), le Pôle Innovations Constructives (PIC) et la plate forme METIS (laboratoire d'innovation du secteur du textile) avec lesquels le service économique a été amené à travailler en 2010 pour définir les modalités pratiques de partenariat et de soutien financier, dans le cadre des compétences de l'agglomération.

Au-delà de son implication dans les pôles d'excellence, la CAPI s'est intéressée aux retombées concrètes de la politique des pôles de compétitivité à l'échelle de notre territoire.

En 2010, la CAPI a confirmé son implication (adhésion, participation à des groupes de travail ...) dans 2 pôles centrés sur les filières d'excellence du territoire : TECHTERA (textiles, techniques et matériaux souples) et TENERDIS (technologies énergies nouvelles et renouvelables). Elle a aussi défini les premières orientations de la collectivité en matière de soutien à l'innovation et de financement de projets collaboratifs de recherches conduits par nos entreprises, labellisés par les pôles de compétitivité (cf. délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2010)

Enfin, elle a soutenu un premier projet (PAREX-IT), labellisé par TENERDIS, visant à développer un nouvel enduit d'isolation thermique par l'extérieur.

SUPPORT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

La compétence «accompagnement à la création d'entreprise» est propre aux chambres consulaires (chambre de commerce, des métiers, de l'agriculture...). Si la CAPI n'intervient pas directement auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises, elle soutient les réseaux d'accompagnement et apporte un appui financier à 3 structures impliquées sur le territoire : l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), «Réseau Isère Entreprendre» et «Nord-Isère Initiative».

La CAPI a initié une réflexion sur la pertinence de disposer sur le territoire d'un outil immobilier dédié aux créateurs d'entreprise et/ou aux jeunes entreprises de type pépinière d'entreprises ou hôtel d'entreprises.

Pour ce faire, une étude d'opportunité et de positionnement, financée à hauteur de 35% par la Région, a été lancée à l'été 2010. Les conclusions ont été rendues en fin d'année.



PROMOTION

Le service économique s'est également fortement mobilisé sur le sujet de la promotion du territoire et de l'offre d'implantation/d'accueil à destination des entreprises. Les actions 2010 ont été la création d'outils de communication et la participation à des salons.

Le service Économie a élaboré des plaquettes sur le territoire, un livret «Ouvrez la porte du Nord-Isère», des fiches techniques des parcs d'activité, des articles dans des revues spécialisées et dans le magazine «Ici l'Agglo» et a contribué au développement du site Internet de la CAPI sur le volet «Entreprendre» (présentation des zones d'activités, des différents acteurs et partenaires et conseils à l'implantation) ...

Il s'est aussi rendu à des salons nationaux et internationaux afin d'assurer la promotion du territoire, de l'offre d'implantation, ainsi que de certaines filières :

- > Participation au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) et au SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise) dans le cadre de la gouvernance métropolitaine : véritable opportunité pour la CAPI de mettre un coup de projecteur international sur le territoire et d'entrer en relation directe avec le monde des professionnels de l'immobilier.
- > Présence à la SITL à Paris (semaine internationale du transport et de la logistique) en partenariat avec L'EPANI et au salon des entrepreneurs de Lyon.

Montant de la subvention par réseau :

ADIE : 12 000 €

Réseau Entreprendre Isère : 2 000 €

Nord-Isère Initiative : 34 000 €

Nombre d'entreprises accompagnées par réseau :

ADIE : 24

Nord-Isère Initiative : 37

98 700

visiteurs sur les 4 salons (MIPIM, SIMI, SITL et salon des entrepreneurs)

300
plaquettes

9
articles presse

8
parution «Ici l'Agglo»

➤ AMÉNAGEMENT

La CAPI est chargée de veiller au développement harmonieux du territoire, en lien avec l'État, la Région, le Département et les intercommunalités limitrophes. Pour cela, elle doit définir une stratégie, une politique et des actions de développement et d'aménagement du territoire à moyen et long terme en cohérence avec l'ensemble de ses services. Elle doit aussi gérer ou être représentée au sein des procédures existantes en matière de développement du territoire : DTA (directive territoriale d'aménagement), SCoT (schéma de cohérence territorial), Grand Projet Rhône-Alpes, CDDRA (contrat de développement durable Rhône-Alpes), métropolisation...



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Dépenses

dont Personnel 14 K€

700 K€



Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents permanents : 1

Soit 0,25 ETP



AUTORITÉ ORGANISATRICE DE L'AMÉNAGEMENT : LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

L'EPANI disparaissant au 31 décembre 2011, la CAPI (à travers un groupe de 14 vice-présidents) a travaillé, avec l'aide d'un cabinet extérieur, sur les moyens à mettre en place pour remplir les missions d'aménagement jusqu'alors réalisées par l'EPANI. Cette réflexion a abouti à la nécessité de mettre en place deux structures : une direction de l'aménagement chargée de concevoir l'aménagement et une société publique locale d'aménagement (SPLA) pour le réaliser. Le Conseil communautaire a donné un avis de principe en juin 2010.

- > La direction de l'aménagement pour les missions de conception : en 2010, la CAPI a travaillé sur la création de sa direction de l'aménagement et de l'action foncière, et sur le recrutement de son directeur. Il aura pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie d'aménagement communautaire et la stratégie foncière correspondante. Il sera rattaché au DGST. Cette direction sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2011.
- > La SPLA pour les missions de réalisation : en 2010, la CAPI a réalisé le travail en amont de la création de la SPLA (rédaction des statuts, réflexion sur la composition du capital et sur la gouvernance interne de la structure). Suite à ce travail, la CAPI a proposé aux territoires limitrophes d'adhérer à la SPLA afin de pouvoir envisager la structuration du territoire de manière plus globale et plus cohérente. La SPLA est créée en 2011.

Au cours de l'année 2010, la CAPI a adhéré à l'agence d'urbanisme de Lyon pour être accompagnée dans l'élaboration de sa stratégie d'urbanisme.



SCOT

Élus et techniciens de la CAPI ont participé à la préparation du SCoT Nord-Isère. La CAPI a rendu un avis en octobre 2010 sur la préparation du Document d'Orientation Générale (DOG). Elle a aussi émis un avis favorable en mai 2010 sur le SCoT de l'agglomération Lyonnaise.



➤ INTER TERRITORIALITÉ

L'inter territorialité répond à la question des relations entre les territoires, entre les intercommunalités. Il s'agit dans le respect de l'identité de chaque structure de trouver des modes de coopérations et d'échanges sur des projets ou/et objectifs communs. Les thématiques principales qui nécessitent ce mode de travail sont aujourd'hui : les transports sur un bassin de vie, les enjeux du développement durable, de l'aménagement voire de la culture. Cette inter territorialité se traduit notamment pour la CAPI par la gouvernance métropolitaine (avec le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole, le Pays Viennois), le Grand projet Rhône Alpes (avec les Collines du Nord Dauphiné et les Vallons de la Tour), ou le CDDRA avec les Balmes Dauphinoises et le Pays Saint-Jeannais.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

GPRA

La politique des Grands Projets est un label de la Région Rhône-Alpes créé en 2005 avec pour objectifs de :

- > Contribuer à aménager et à équilibrer durablement le territoire, sur la base de ses atouts et de son excellence
- > Générer des emplois et des activités socialement utiles
- > S'inscrire dans la préservation et la valorisation de l'environnement
- > Mobiliser un large partenariat entre acteurs sociaux, économiques, universitaires
- > Contribuer à la notoriété et au rayonnement international de Rhône-Alpes.

La Région, en partenariat avec le territoire d'accueil contractualise dans le cadre d'un protocole pour une durée de 5 ans. Le territoire du GPRA Nord-Isère est une inter territorialité de 3 EPCI (CAPI, Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et Communauté de Communes des Vallons de la Tour) aux côtés de la Région pour fabriquer son éco-territoire. L'ambition est de faire du Nord-Isère un éco-territoire exemplaire en particulier dans le domaine de l'éco-aménagement et une référence européenne en matière d'éco-constructions. L'année 2010 a été principalement consacrée à la préparation du protocole d'accord qui va permettre de formaliser l'accord entre les 3 EPCI et la Région Rhône-Alpes.



▼
GRAND
PROJET
RHÔNE-ALPES
NORD-ISÈRE

> **Éco-constructions**

Dans le même temps et compte tenu de l'urgence de travailler sur la thématique « éco-constructions », une étude de positionnement et de faisabilité a été lancée qui permet à fin 2010 de caractériser le territoire en la matière et d'envisager dans le cadre du GPRA et de son protocole le lancement d'une démarche de développement économique et d'image du territoire forte sur cette thématique.

Celui-ci est engagé dans un projet de développement économique dans le secteur de l'éco-construction, en particulier avec le positionnement suivant : le Nord-Isère est le lieu de l'assemblage des techniques (matériaux de la construction et de l'enveloppe du bâtiment, instrumentation...), le lieu d'expérimentation et le lieu où s'élaborent des modèles économiques pour la construction durable. Partant des initiatives locales portées par les différents acteurs du territoire, il était nécessaire de les fédérer pour en faire un véritable pôle de développement.



> **L'aménagement soutenable**

Sur le volet aménagement soutenable, la feuille de route est tracée du fait de la formalisation du plan d'actions du protocole fin 2010. La liste des sujets à traiter dans le cadre du protocole d'accord est la suivante :

- > La définition d'un référentiel aménagement ; feuille de route de la future SPLA et contribution à la démarche régionale d'éco-région avec un système d'accompagnement technique et financier des expérimentations qui relèveront du dispositif GPRA
- > La trame verte et bleue, aide à sa définition ainsi qu'à celle d'outils ou de modes de gestion innovants
- > L'accompagnement de démarches de quartiers ou de bourgs durables
- > La définition de ce qu'est un parc d'activités durable et son expérimentation au travers de 3 exemples
- > L'accompagnement d'expérimentations (gestion de l'eau, foncier, ...)

Le territoire est prêt à s'engager dans des démarches innovantes et expérimentales mais a besoin pour cela d'être accompagné en ingénierie.



GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE (G4)

Depuis maintenant plusieurs mois, Saint-Étienne Métropole, le Grand Lyon, la CAPI et plus récemment le Pays Viennois (depuis juillet 2010) se sont engagés dans une coopération innovante et volontaire à l'échelle métropolitaine. Tous se sont réunis autour d'une ambition commune : porter des actions concrètes dans les domaines de l'économie, de la culture, des transports et de l'aménagement afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain.

- > Dans le domaine des transports, la réflexion s'est déroulée autour de l'élaboration d'un schéma de transport au niveau métropolitain et la possibilité d'y associer une autorité organisatrice des transports (AOT) coordonnant l'action des AOT existantes en terme de billettique, de communication, de réalisation de parking relais et de services aux particuliers autour des gares. Cette coordination permettra de mieux répondre aux besoins des populations d'un même grand bassin de vie.
- > Dans le domaine de l'économie, un travail a été mené sur le schéma d'accueil des entreprises : l'objectif étant de déterminer quelle offre foncière et immobilière nous sommes capables d'offrir aux entreprises sur ce territoire. Le G4 a participé de manière commune et unitaire à deux salons internationaux de l'immobilier : le MIPIM (à Cannes) et le SIMI (à Paris). C'est à travers un document commun que le G4 a présenté l'ensemble des offres du territoire. Une réflexion partagée a aussi été menée sur l'évolution de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry
- > Dans le domaine de l'aménagement, la réflexion s'est tournée autour de trois sujets. Un premier sur le thème de l'urbanisation autour des gares intitulé «urba gare». Quatre sites pilotes ont été retenus pour la réflexion. Pour le territoire CAPI, c'est le quartier de la gare Bourgoin-Jallieu qui a été choisi. Le deuxième sujet a porté sur le circuit vert des confluences et le troisième sur l'agriculture périurbaine.

Dans le domaine de la culture, le G4 a participé à plusieurs événements d'envergure métropolitaine tels que les Biennales de la danse, du cirque et du design ou encore la Saintélyon. Les événements culturels constituent un axe essentiel de cette coopération car ils contribuent à multiplier les liens, les échanges et les occasions de rencontres entre les habitants. La promotion culturelle, à travers la renommée et la qualité artistique des événements métropolitains, favorise également le rayonnement national et international du territoire.



RUL

La CAPI a participé aux travaux de la Région Urbaine de Lyon (RUL) notamment sur le lancement de l'observatoire métropolitain pour la région Lyonnaise (OM-PREL) ainsi qu'à l'élaboration d'un document intitulé «RUL 2030», travail prospectif pour créer une métropole durable.



CDDRA

Dans le cadre de sa participation aux travaux du contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA), la CAPI a désigné des délégués au groupement d'intérêt public (GIP) Isère Portes des Alpes et a mis en œuvre les premiers projets (ex : pépinière d'entreprises).



RELATION AVEC L'AÉROPORT

La CAPI a aussi participé aux réunions concernant le développement de la gare TGV de Lyon Saint-Exupéry organisées avec l'ensemble des intercommunalités limitrophes. Une conférence de presse sur ce thème s'est tenue au mois de juin 2010.



➤ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aux travers des axes 1 et 2 du plan de mandat, la CAPI a défini la thématique du développement durable comme une de ses priorités : elle s'est fixée l'objectif de devenir une agglomération durable par les actions qu'elle mène dans l'exercice de ses compétences et par la sensibilisation des acteurs du territoire au développement durable.

2010 est l'année de l'élaboration et de la mise en place de cette politique. En janvier, la CAPI a délibéré sur les 5 axes stratégiques de la politique de développement durable et les principes d'actions qui en découlent.

- > Axe 1 : Préserver et valoriser la biodiversité, les milieux et les ressources
- > Axe 2 : Articuler urbanisme, habitat, mobilité et équilibre des espaces
- > Axe 3 : Renforcer le développement économique par l'innovation (soutien aux filières agricoles respectueuses de l'environnement et les filières énergies renouvelables)
- > Axe 4 : Rechercher l'équité territoriale pour l'accès aux services qui relèvent des compétences de la CAPI
- > Axe 5 : Devenir une collectivité exemplaire (intégration en interne des enjeux du développement durable).

Un comité de suivi de la politique développement durable composé d'élus (VP) et de techniciens accompagne les projets et actions issus des 5 axes : par sa composition, il assure la transversalité entre les quatre piliers du développement durable (économique, environnemental, social et gouvernance).



LA GRILLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'intégrer l'approche développement durable dans toutes les politiques de la CAPI, une grille développement durable a été élaborée. C'est une méthode d'appréhension des projets sur la prise en compte du développement durable à l'aide d'une série de questions relatives à ses 4 piliers : économie, social, environnement et gouvernance. Les objectifs de cette grille sont de faciliter la compréhension des notions de développement durable par les agents et les élus afin d'améliorer leur prise en compte dans les projets, d'aider les élus à la prise de décision, de développer la transversalité entre les services et d'intégrer les exigences d'éco-conditionnalité de certains financeurs (CDDRA, CGI, ...).

La grille développement durable pourra être utilisée pour tous les projets de la CAPI mais devra systématiquement être utilisée pour ceux soumis en Bureau communautaire.

GUIDE D'UTILISATION DE LA GRILLE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PCET

En janvier 2010, la CAPI, avec les Communautés de Communes des Vallons de la Tour et des Collines du Nord Dauphiné, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Dans ce cadre, le territoire des 3 intercommunalités a candidaté au second appel à projet de l'ADEME « Contrat d'Objectif Énergie Climat » pour accompagner les collectivités de Rhône-Alpes dans l'élaboration de leur Plan Climat Énergie Territorial. Le PCET des 3 intercommunalités a été retenu en avril 2010.

Ce soutien se traduira par un appui technique et financier de l'ADEME durant 3 ans, de la phase d'élaboration du programme d'actions à la phase de mise en œuvre du PCET à travers :

- > Un accompagnement technique et méthodologique dans la conduite de la démarche PCET
- > Une ingénierie de projet à travers le financement d'un poste de chargé de mission pour le compte des 3 intercommunalités (arrivée en octobre 2010)
- > Un accompagnement financier à la mise en place du PCET.

Cette opération s'est formalisée par la signature d'un accord cadre de partenariat entre l'ADEME et les 3 intercommunalités le 5 novembre 2010, lors de la manifestation de lancement du PCET. Ce partenariat intervient autant à un niveau technique et méthodologique que financier.

La première étape du PCET a été la mobilisation des élus et acteurs socio-économiques du territoire lors d'une manifestation de lancement du PCET qui s'est déroulée le 5 novembre 2010 au Théâtre du Vellein à Villefontaine. Cette manifestation avait pour objectifs la sensibilisation aux questions climatiques et l'explication du déroulement de la démarche PCET qui débutera début 2011 par un diagnostic.



PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATION CAPI (PDA)

Un PDA est un outil qui permet à la collectivité de viser la réduction de l'utilisation systématique de la voiture individuelle, lorsque cela est possible, au profit d'autres modes de transport plus durables (covoiturage, transports en commun, vélo, marche, mobilité combinée) pour les déplacements domicile-travail ou professionnels. Le PDA est un projet participatif et sa réussite dépend de la collaboration des agents. L'élaboration du PDA se décline en trois étapes : un diagnostic, une enquête, des préconisations.

Le diagnostic a été mené par un cabinet en mai 2010 et les enquêtes ont été réalisées auprès de 570 agents de la CAPI travaillant sur les trois groupements de sites retenus (Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Villefontaine) en septembre 2010. Le 6 décembre, les préconisations ont été rendues et doivent faire l'objet de choix politiques quant aux actions à mettre en place.

9 600 €
c'est le coût de l'étude
dont
50 %
subventionnés ADEME





SERVICES
RESSOURCES

JURIDIQUE, ASSURANCES ET PATRIMOINE

Le service Juridique et Assurances gère trois pôles d'activités :

- > Pour le volet juridique, il rédige les actes juridiques, gère les contentieux et précontentieux, gère les procédures de délégation de service public, assure la veille juridique et l'assistance auprès des services.
- > Pour le volet assurances, il rédige et exécute les marchés publics d'assurances et gère les sinistres.
- > Pour la partie patrimoine, il est chargé de la gestion des acquisitions, cessions et mises à disposition du patrimoine communautaire.



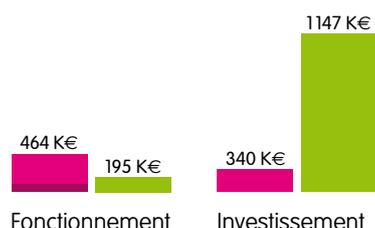
MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 108 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 2



CHIFFRES CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de contentieux juridiques	11	10
Nombre de procédures amiables	3	3
Nombre de sinistres (bâtiments, véhicules)	101	70
Nombre de contentieux suite à sinistres	NC	1

SÉCURITÉ JURIDIQUE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES (DSP ET ENQUÊTES PUBLIQUES)

Au cours de l'année 2010, l'ensemble des délégations de services publics (DSP) a été renégocié. Cinq DSP ont été contractualisées (deux DSP pour l'eau, deux pour l'assainissement et une pour le transport). Le service juridique a accompagné chacun des services dans la procédure administrative du montage des DSP (publicité, concertation formalisée...). Il a aussi assisté le service transport dans l'organisation administrative des enquêtes publiques dans le cadre du plan de déplacement urbain.

ACQUISITION DE FONCIER

La CAPI a réalisé des acquisitions foncières dont plusieurs à Villefontaine, notamment le terrain qui accueillera le futur tribunal de grande instance, une parcelle (rue du Lémand) pour l'extension du dépôt bus Serus (DSP transport CAPI) et de la ferme Lémand ainsi qu'un terrain qui vise à élargir la déchèterie du Syndicat Mixte du Nord Dauphiné de Villefontaine de gestion des déchets ménagers CAPI.



450 000 €

c'est le coût du terrain
du tribunal

420 000 €

c'est le coût du terrain
rue du Lémand

23 500 €

c'est le coût du terrain de la
déchèterie (signature courant 2011)

CRÉATION DE LA CELLULE PATRIMOINE

Afin d'améliorer la gestion de son patrimoine, la CAPI a créé une cellule patrimoine et recruté un gestionnaire de patrimoine. Cette cellule a pour mission la mise à jour du patrimoine CAPI. Dans un premier temps, elle est en charge des rétrocessions à effectuer aux communes de l'ex SAN et de l'acquisition du foncier des opérations en maîtrise d'ouvrage de l'EPANI.

ÉLARGISSEMENT DU TERRITOIRE CAPI

Le service juridique a aussi été mobilisé par l'intégration de la commune d'Éclouse à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010 et par les démarches et le suivi de la procédure pour l'adhésion éventuelle de Tignieu-Jamezieu.



➤ RESSOURCES HUMAINES

Le service Ressources Humaines est chargé de la gestion des carrières et des paies des agents, du recrutement, de la formation, de la mobilité et des reclassements.



MOYENS

Moyens financiers

Dépenses

dont Personnel 480 K€

695 K€



Fonctionnement

Masse salariale globale CAPI :

25 662 K€ de dépenses

1 839 K€ de recettes

Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 13



Répartition des agents par activité :

Accueil
secrétariat : 2



Gestion administrative
(paie, carrières...) : 6

Direction : 2

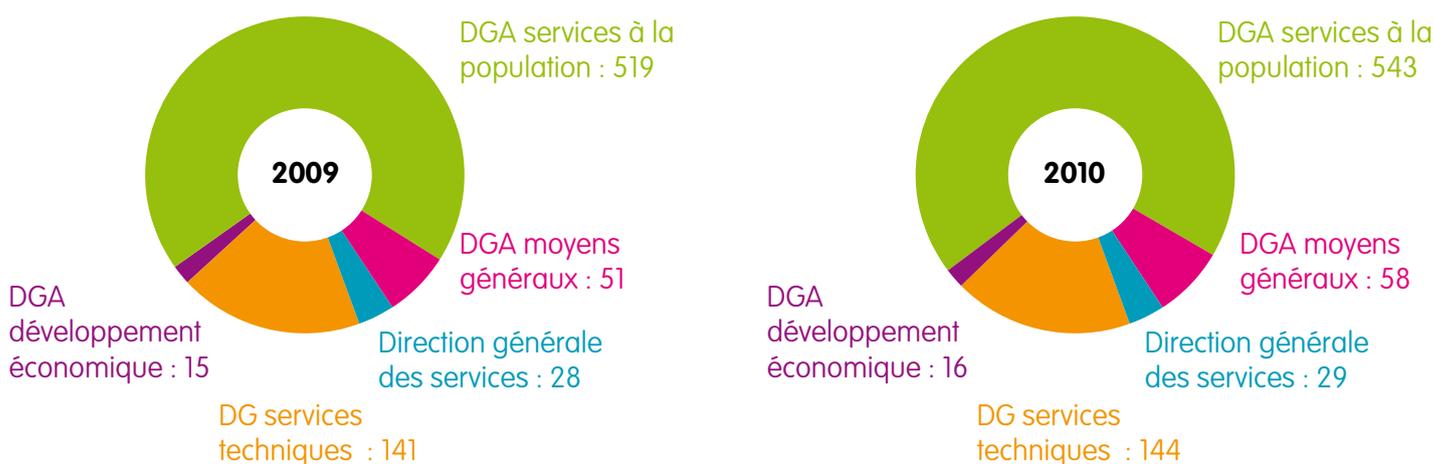
Recrutement : 1

Formation : 2

CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS GÉNÉRAUX	2009	2010
Proportion catégorie A	12 %	12 %
Proportion catégorie B	19 %	20 %
Proportion catégorie C	54 %	53 %
Proportion hors catégorie (ass. Mat, jury, vacataires...)	15 %	15 %

Nombre d'agents par DGA



INDICATEURS DE RECRUTEMENT		2009	2010
Nombre de recrutements dans l'année par catégorie	C	17	23
	B	13	11
	A	4	11
Nombre de recrutement par type	Création de poste	18	7
	Suite à un départ	15	37
	Remplacement temporaire	1	1
Nombre de reclassements médicaux		2	1
Nombre de mobilités internes		5	4
Nombre de stagiaires écoles - 3 mois		NC	200
Nombre de stagiaires écoles + 3 mois		NC	04
Nombre de contrats d'apprentissage		11	12
Nombre de CAE (contrat aidé)		11	14 (dont 3 passerelle)

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de CTP (comité technique paritaire)	3	2
Proportion d'agents reconnus travailleurs handicapés	4,31 %	NC

INDICATEURS FORMATION	2009	2010
Nombre de jours de formation	2353	1787
Nombre d'agents concernés par la formation	358	333
Budget de formation	127 000 €	100 000 €
Budget frais déplacements liés à la formation	27 000	17 000
Nombre de préparations à un concours suivies	8	22

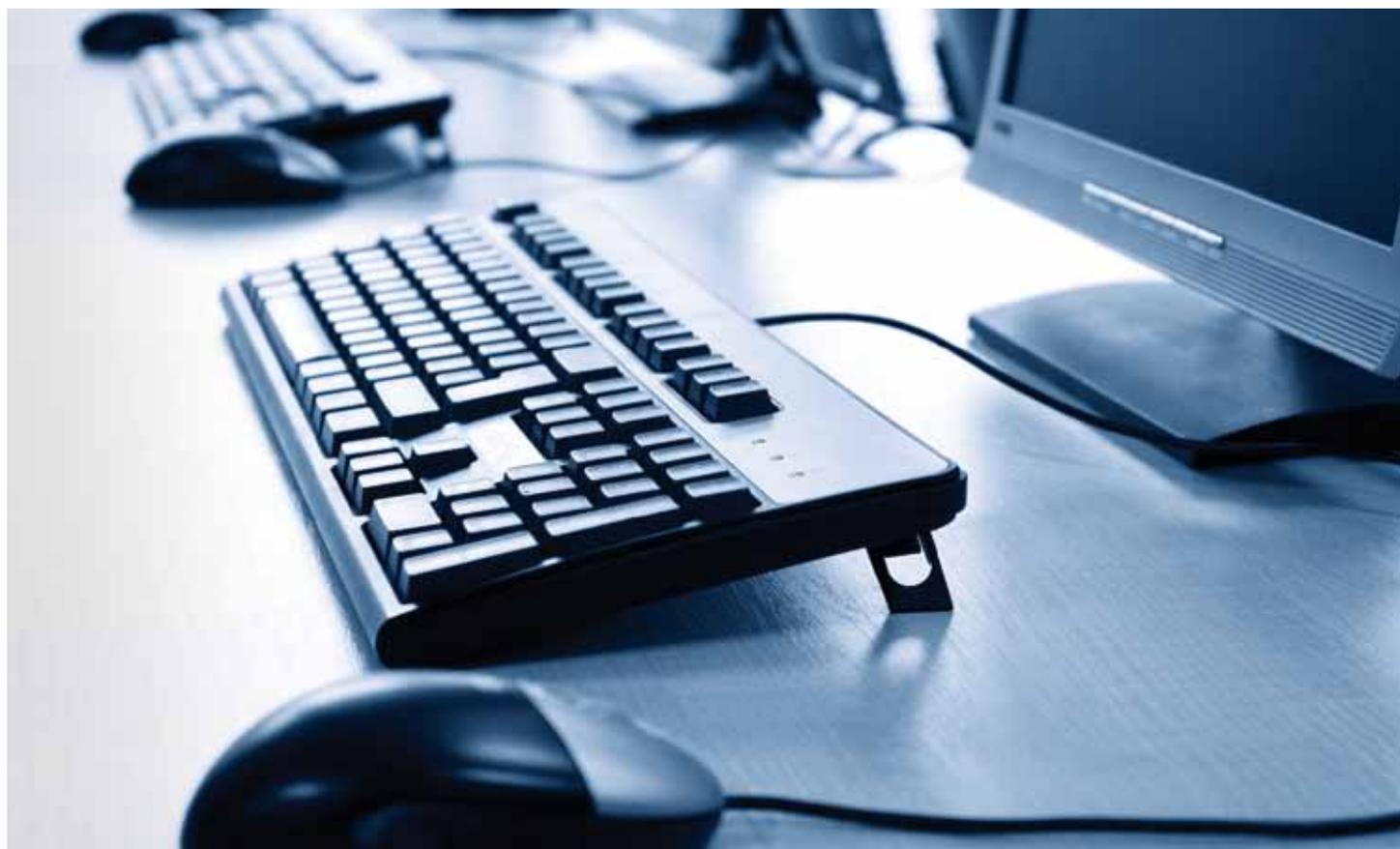


PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

Le pilotage de la masse salariale et l'optimisation des ressources humaines sont des thématiques prioritaires pour le service Ressources Humaines (RH) en 2010. Dans un cadre de restriction budgétaire globale, des actions ont été mises en place pour parvenir à un contrôle de la masse salariale et à l'élaboration d'un budget optimisé. Le service RH s'est fait conseiller et assister par un cabinet et a acquis le module « Prévisions budgétaires » du logiciel de gestion intégrée RH. Trois agents ont été formés sur ce sujet au cours de l'année 2010. Le résultat est satisfaisant puisque le budget RH 2010 n'est pas supérieur au budget 2009.

MUTUALISATION D'UN ITINÉRAIRE RESSOURCES HUMAINES

Du réseau des Directeurs Généraux des Services de la CAPI est né un réseau mutualisation formation. Dans ce cadre, un itinéraire de formation ressources humaines en 9 modules sur le thème de la gestion des carrières, abordant les domaines de la paie, des retraites, du recrutement, de la protection sociale, de la carrière a été organisé tout au long de l'année 2010. Cet ensemble de formations animé par le CDG (Centre de Gestion) et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique territoriale) et proposé par la CAPI pour ses agents a été ouvert aux agents de toutes les communes membres. Au total, 44 agents de 17 communes ont pu bénéficier de ces formations. Ce dispositif a permis la création d'un véritable réseau d'échanges entre les communes et un lien privilégié avec le CDG et le CNFPT.



TRAVAIL EN RÉSEAU DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

L'ensemble des directrices des multi-accueils, des crèches familiales, et des relais assistantes maternelles (RAM) de la CAPI ainsi que l'équipe de coordination ont suivi une formation sur le management d'une structure d'accueil de la petite enfance. L'objectif de cette démarche est d'acquérir des outils permettant de travailler en réseau au sein d'un territoire identique, avec des valeurs communes. Cette opération a permis de faire réfléchir les équipes sur la coordination, l'accueil ouvert, les outils de la qualité et le projet de formation.

6

journées de formation

28

agents concernés par la formation



FORMATION FINANCES POUR LES CHEFS DE SERVICE

Au cours des mois de juillet et septembre 2010, trois sessions de formation « finances » ont été organisées en interne, à destination des chefs de services. La direction des finances de la CAPI a élaboré et dispensé ces journées de formation articulées autour de deux modules. Une première demi-journée assez générale sur les finances publiques (environnement, principes et fonctionnement des finances publiques) et une deuxième demi-journée sur une application CAPI (organisation du circuit financier et comptable, responsabilités des chefs de services...). Cette démarche a permis aux chefs de services de mieux appréhender la préparation budgétaire 2011.

41

agents concernés par la formation

FINANCES

Le service Finances est chargé d'assurer le fonctionnement financier de la CAPI : en veillant aux recettes et dépenses, pour lesquelles il s'agit de payer les fournisseurs en respectant les délais, de percevoir les titres, de suivre les régies d'avance et de recettes.

Il assure l'exécution budgétaire : il suit les consommations de crédits, prépare les décisions modificatives, gère la trésorerie. En appui aux services pour la réalisation de leurs projets, il analyse, conseille et aide à la préparation budgétaire.

Il gère la dette par une optimisation des emprunts et un suivi des relations avec les organismes bancaires. Il assure le suivi des subventions accordées à la CAPI.



MOYENS

Moyens financiers

Dépenses
dont Personnel 310 K€

346 K€



Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 8



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de factures traitées	11 324	12 839
Nombre de marchés publics en cours d'exécution	256	338
Nombre de dossiers de subvention d'investissement en liquidation	98	106
Nombre de contrats d'emprunts gérés	103	97
Montant de l'emprunt	161 M€	170 M€

MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Afin d'analyser les équilibres et les tendances sur les budgets de la communauté d'agglomération, la CAPI s'est dotée d'un logiciel d'analyse, de prospective et de planification financière. Le programme pluriannuel d'investissement communautaire peut ainsi être intégré dans la prospective.



4

budgets intégrés à l'analyse

FORMATION DES CHEFS DE SERVICE

Le service finances a été à l'initiative d'un module de formation proposé à l'ensemble des chefs de services de la CAPI. Il avait pour objectif d'apporter aux cadres une connaissance de base des règles et des mécanismes financiers des collectivités locales. Il a été l'occasion d'échanger sur les méthodes de gestion et les « bonnes pratiques ».



4

sessions de formation

41

stagiaires

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

Ce service est chargé de doter les services de la CAPI des outils informatiques et de télécommunications pertinents, d'en assurer l'installation, le bon fonctionnement et la sécurité.



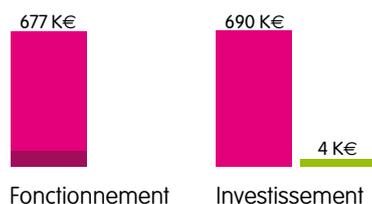
MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 68 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 4



CHIFFRES CLÉS



INDICATEURS	2009	2010
Nombre de postes informatiques fixes et portables	315	350
Nombre de postes informatiques clients légers	35	45
Nombre de logiciels (métiers)	14	16
Nombre de téléphones fixes (lignes internes)	470	510
Nombre de téléphones fixes (lignes externes)	300	300
Nombre de téléphones portables	300	165

MUTUALISATION DU LOGICIEL D'URBANISME

Suite à la réforme du droit des sols en 2010, la CAPI a acquis un logiciel de gestion du droit des sols «Droits de cités». Une version en ligne est accessible aux communes membres. Une formation à l'utilisation de ce logiciel a été dispensée gratuitement par les agents du service urbanisme de la CAPI aux utilisateurs des communes. Le service informatique est garant du bon fonctionnement du logiciel pour les utilisateurs des communes.



➤ LOGISTIQUE ET ENTRETIEN

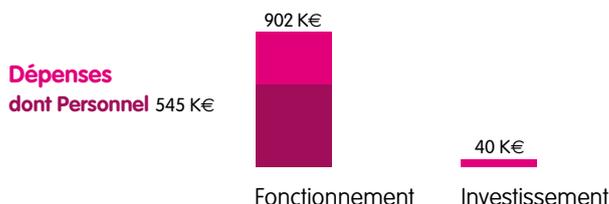
Le service Logistique et Entretien est chargé de l'entretien des locaux CAPI (Golf, médiathèques, pôle petite enfance de Villefontaine, centre administratif, services techniques, centres techniques, médecine du travail et la maison de l'environnement) et de l'accueil des usagers.

Il assure les liaisons courriers entre les différents bâtiments CAPI et les autres administrations. Il réalise pour le compte des services des petits déménagements et des installations de manifestations. C'est aussi le service qui assure la reprographie ainsi que l'achat et la gestion des stocks de fournitures de bureaux.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



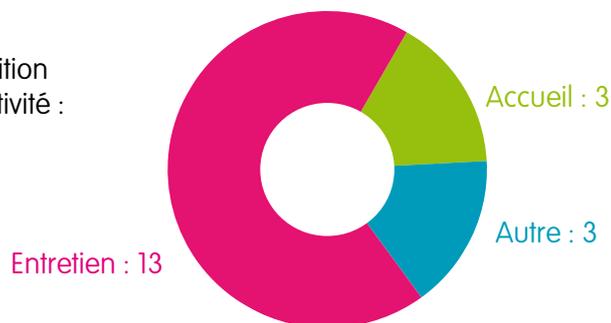
Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 19

Soit 14,5 ETP



Répartition
par activité :



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENTRETIEN

Dans un souci d'amélioration de la qualité d'entretien, et afin de faciliter le travail quotidien des agents d'entretien, les sols des bâtiments entretenus par le service sont en cours de métallisation (protection des sols par polymérisation) (4 900 m² dont 40 % réalisés).

Les agents d'entretien travaillent désormais en binômes afin de limiter le travail isolé et d'améliorer leurs conditions de travail.

Un ensemble de procédures d'entretien a été élaboré ; il favorise la polyvalence des agents entre les bâtiments et l'harmonisation des produits. Dans un souci de développement durable, il a aussi permis une réduction des quantités utilisées.



15

bâtiments

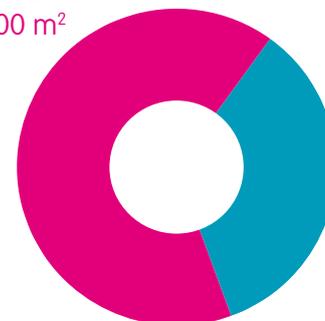
15,86 €

c'est le coût horaire interne

30 €

c'est le coût horaire prestataire

Surface réalisée
en interne :
7 600 m²



Surface réalisée
par des prestataires
externes : 4 000 m²

GESTION DES FOURNITURES (PAPETERIE) ET CONSOMMABLES

Le service achète pour l'ensemble de la collectivité du papier recyclé à 80 % (depuis juin 2010). Le marché des fournitures de bureau éco-responsables représente 27 % des achats de fournitures.



Papier recyclé

100 %

de produits éco-responsables

65 K€

c'est le budget total réalisé CAPI

3 105

ramettes A4 achetées soit

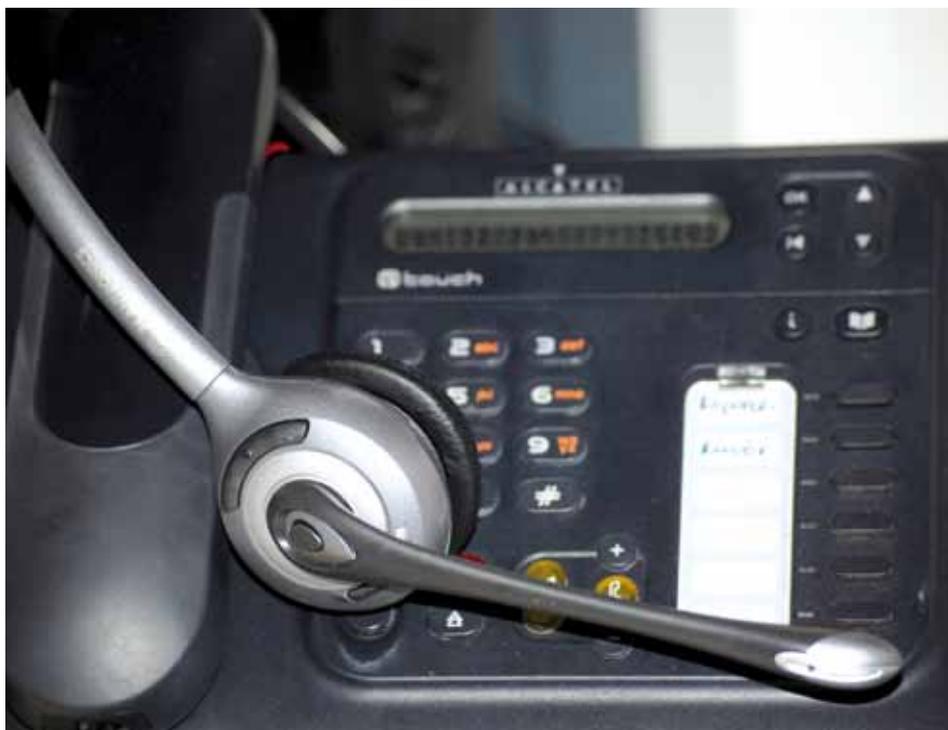
1 552 500

feuilles

(1/3 pour le service reprographie)

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET MUTUALISATION DES MOYENS

La mission d'accueil CAPI s'est améliorée grâce au recrutement d'un agent (mobilité interne) permettant ainsi d'assurer de manière plus qualitative la continuité de l'accueil téléphonique et physique. Ces moyens sont aujourd'hui mutualisés avec d'autres services (création d'un pôle secrétariat-accueil). L'agent nouvellement recruté a suivi une formation à l'accueil téléphonique.



34 833
appels réceptionnés

1 min. 15
c'est la durée moyenne
d'un appel

1 500
personnes accueillies
au centre administratif
(avec renseignements)

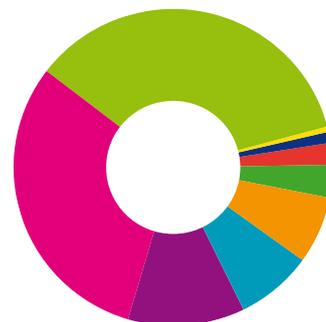
OFFRE INTERNE POUR LA PRESTATION DE REPROGRAPHIE

La CAPI avait fait le choix en 2009 d'intégrer au sein de ses services l'activité reprographie afin de ne pas avoir à faire appel à des prestataires extérieurs et d'optimiser les coûts de cette activité.

En 2010, l'efficacité du service a été améliorée par le développement des moyens techniques tels que l'acquisition d'un massicot électrique et d'une plieuse.



Nombre de pages par activité :



Bureaux et conseils communautaires : 146 781

GPRA : 2 277

Direction économie et développement : 4 647

Direction des services techniques : 9 380

Service communication : 13 860

Direction moyens généraux : 28 438

COS (comité d'œuvres sociales) : 32 250

Administration générale : 48 996

Direction des services à la population : 127 814

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'Administration Générale est chargée de gérer les bureaux et conseils communautaires ainsi que les décisions et conventions de la CAPI. Elle centralise les documents administratifs.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 3



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre de conseils communautaires	8	8
Nombre de dossiers présentés en conseils communautaires	253	283
Nombre de bureaux communautaires	32	33
Nombre de dossiers présentés en bureaux communautaires	252	322
Nombre de délibérations prises	253	283
Nombre d'arrêtés pris	187	106



INFO DOC ARCHIVES

Le service Info Doc Archives est chargé de trois missions :

- > **Info** : il met à disposition du public les informations sur les missions et compétences de la CAPI, sur les activités culturelles et touristiques du territoire et de la région Rhône-Alpes et propose une billetterie locale et nationale de spectacles.
- > **Doc** : il collecte les informations relevant du domaine des collectivités territoriales et les traite afin de les diffuser aux services de la CAPI.
- > **Archives** : il traite et conserve les archives de tous les services de la CAPI et intervient pour l'archivage des communes qui en font la demande.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 95 K€



Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 6

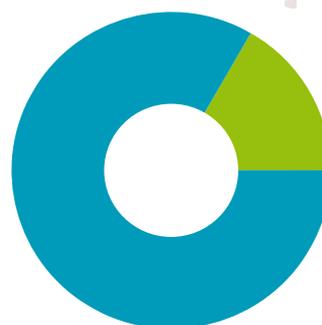
Soit 4,2 ETP



Répartition par activité :

Info-doc archives CAPI : 5

Archiviste communes : 1



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS		2009	2010
Documentation	Nombre d'abonnements gérés pour les services de la CAPI	152	134
	Nombre de recherches documentaires (sur demandes des services)	82	85
	Nombre de produits documentaires réalisés (à l'initiative du service info-docs-archives)	38	42
Archives CAPI	Mètres linéaires classés (entrées)	105	46
	Mètres linéaires classés (éliminés)	30	14

MUTUALISATION DE LA MISSION « ARCHIVES » AVEC LES COMMUNES

Sur l'année 2010, un poste d'archiviste itinérant a été mis à la disposition des communes CAPI qui le souhaitent. Dix communes en ont bénéficié (Bourgoin-Jallieu, Chèzeneuve, Four, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Quentin-Fallavier, Satolas-et-Bonce, La Verpillière, Villefontaine).

Pour cette première année d'activité au sein des communes, c'est principalement un travail de recollement, de classement et d'élaboration de bordereaux d'élimination qui a été réalisé. L'archiviste s'est aussi concentrée sur l'identification et la formation de « correspondants archives » dans les communes (en particulier dans les collectivités de grande taille).

Pour 2010, cette action de mutualisation est un succès qui se traduit par la reconduite en 2011 des demandes de la plupart des communes (toutes sauf Chèzeneuve, pour qui le travail est terminé). Saint-Alban de Roche et Saint-Savin ont aussi fait connaître leur volonté de bénéficier de cette prestation en 2011.

159

journées d'intervention en 2010
sur 10 communes

Mètres linéaires d'élimination
réalisés :

Four : 13,63 ML

Chèzeneuve : 1,20 ML

Nivolas-Vermelle : 5,20 ML



CRÉATION DU SERVICE INFO DOC ARCHIVES : FUSION DU SERVICE DOCUMENTATION ARCHIVES ET DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Au cours de l'année 2010, le Syndicat d'Initiative a connu d'importantes évolutions, ses missions ont été entièrement redéfinies. Il a été intégré au service archives et documentation de la CAPI pour donner naissance au service Info doc archives. Ce nouveau service est implanté au Centre Simone Signoret et s'est vu transférer l'ensemble du fonds documentaire de l'ex service Documentation archives. Le service propose deux offres, une à destination du tout public et une à destination des agents de la CAPI.

Au tout public, il propose des informations sur les compétences de la CAPI (sports, médiathèques, transports...), des informations régionales, culturelles (billetterie nationale) et de la documentation touristique sur Rhône-Alpes.

Aux agents de la CAPI, il propose un fonds d'ouvrages et de périodiques concernant les collectivités territoriales et effectue des recherches ciblées et un accueil pour la consultation d'archives.

850

livres

13,9 %

c'est l'augmentation du nombre
de références

50

contacts par jour en moyenne

COMMUNICATION

Le Service Communication est chargé de promouvoir les actions concrètes réalisées par l'Agglomération auprès des habitants, des entreprises et des autres collectivités.

Il assure la mise en œuvre de la communication interne auprès de l'ensemble des agents de l'Agglomération.

La CAPI étant engagée dans une politique d'éco-communication, ce service veille à réaliser l'ensemble des supports de communication de manière éco-responsable et il accompagne les services dans cette nouvelle démarche.



MOYENS

Moyens financiers

Dépenses
dont Personnel 181 K€

567 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 5

Soit 4 ETP



CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Journal interne « Oxygène »	6	6
Nombre de publications du journal intercommunal « Ici l'agglomération »	2	4
Nombre de supports graphiques (affiches, plaquettes, encarts...)	479	698
Nombre de travaux rédactionnels (discours, edito, communiqués de presse)	348	630
Évènements (journées portes ouvertes, inaugurations, vernissage)	42	53

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

SITE INTERNET

Le site internet de la CAPI a vu le jour en fin d'année 2009. Il a connu un développement important au cours de l'année 2010 et remporte aujourd'hui un franc succès.

Le site web de l'agglomération est devenu une source d'informations indispensable pour les habitants du territoire.

Les rubriques les plus consultées sont « Emploi et stages » et « Découvrir ».



85 700
visites

485 992
pages visitées

6
pages consultées par visite

3 minutes
c'est le temps moyen passé
sur le site

TRANSPORT

En 2010, le Service Communication de la CAPI a travaillé sur la création de la nouvelle identité visuelle du réseau RUBAN. La CAPI a souhaité mettre l'accent sur les transports cette année car c'est le vecteur de communication le plus fort dont elle dispose actuellement. En effet, il s'agit du seul service à la population présent sur l'ensemble des communes du territoire et reconnu par les habitants comme étant un service CAPI. Un grand nombre d'actions a été mené dans ce sens : 56 véhicules ont été relookés, les tenues des conducteurs, les supports de communication (guide, tickets...) et le mobilier urbain ont été mis aux couleurs de la CAPI, un nouveau site internet plus fonctionnel a vu le jour...



CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS (CME)

La CAPI compte 7 Conseils Municipaux d'Enfants sur le territoire (soit environ 170 jeunes élus) : Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Saint-Quentin-Fallavier, Satolas-et-Bonce, Vaulx-Milieu et Villefontaine.

À l'initiative d'élus de La Verpillière qui souhaitent faire découvrir le centre administratif de l'agglomération à son CME, la CAPI a souhaité étendre cette opération à l'ensemble des jeunes élus du territoire pour les sensibiliser à l'intercommunalité. Le 17 juin 2010, la CAPI a ainsi réuni plus de 70 jeunes élus.



70
participants

5
communes représentées



ÉVÈNEMENTS MAJEURS

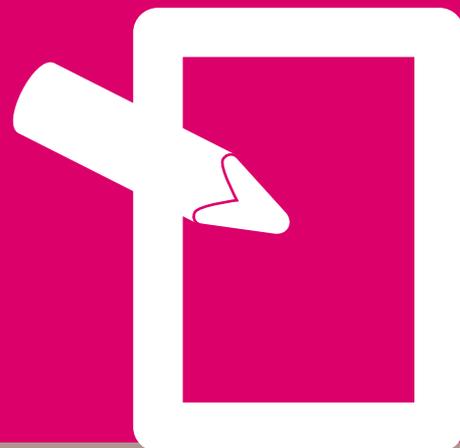
L'année 2010 a également été marquée par des actions événementielles :

- > les 25 ans du Golf Public des Trois Vallons
- > les 10 ans de la médiathèques de Meyrié : contes, animations et lectures gourmandes
- > les journées européennes du patrimoine
- > la Biennale de la danse de Lyon
- > la Saintélyon
- > la Biennale internationale de Design (Saint-Étienne)
- > le réseau communication



COMMANDE PUBLIQUE

Le service accompagne et assiste les différents services de la CAPI dans les procédures d'achats. Il garantit la sécurité juridique en assurant le respect des réglementations définies par le guide interne des procédures MAPA et par le code des marchés publics. Il assure la gestion administrative et financière des marchés conclus. Les marchés à bons de commande attribués et notifiés sont ensuite gérés par chaque service respectif de la CAPI. Ils ne sont donc pas inclus dans les montants figurant dans le tableau.



MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agents : 4

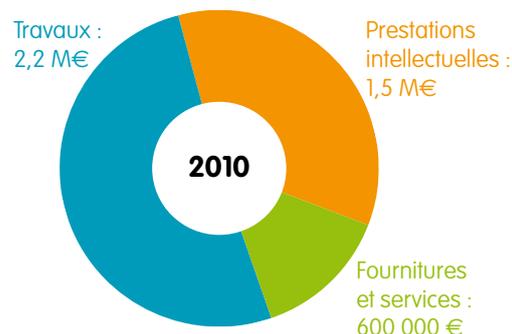
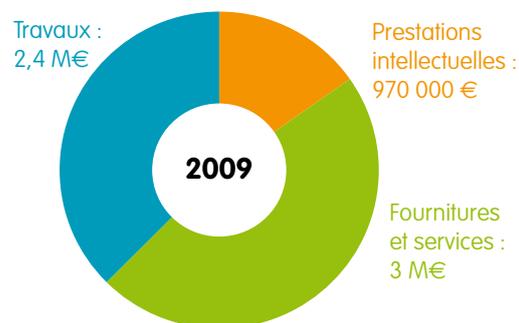


CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Montant global des marchés TTC (hors marchés à bons de commandes)	6,4 M€	4,3 M€
Nombre de marchés en procédure adaptée	83	123
Nombre de marchés en appel d'offres	12	12
Nombre de marchés de travaux	30	37
Nombre de marchés de fournitures et services	32	33
Nombre de marchés de prestations intellectuelles	85	91
Nombre de marchés classés sans suite	1	4
Nombre de dossiers passés en CAO (commission d'appels d'offres)	NC	18
Nombre de dossiers passés en commission MAPA	NC	46

Montant par marchés

(hors marchés à bons de commandes)



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CLAUSES D'INSERTION

Deux des agents du service commande publique ont suivi, le 21 octobre à Lyon, une formation organisée par Rhône-Alpes Energie Environnement sur le thème de « la prise en compte du développement durable dans les marchés et la commande publique par les acteurs privés et les acteurs publics ». Le service commande publique a conscience de l'importance de déployer les clauses développement durable (clauses d'insertion pour le volet social, clauses environnementales...) dans les marchés publics de la CAPI. Ce travail a débuté en 2010.

Les premières clauses développement durable, qui ont vu le jour dans les marchés publics CAPI en 2010, sont une clause sur l'évacuation et le traitement des déchets dans un marché de travaux et une clause environnementale sur un marché de fournitures de bureau.



5 %

c'est la part de marchés ayant des clauses développement durable

MUTUALISATION DE L'ACHAT INFORMATIQUE

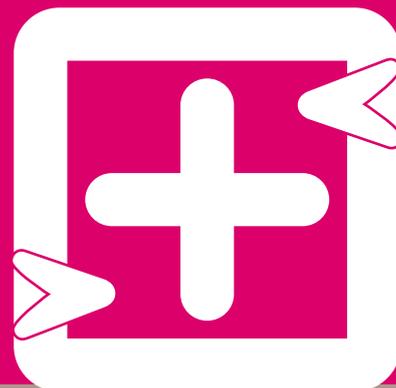
Après une expérience infructueuse de mutualisation de l'achat informatique en 2009 due à l'inadéquation de l'offre reçue en réponse au marché public, une nouvelle proposition a été faite aux communes.

Cinq communes et un CCAS y ont répondu, à savoir Bourgoin-Jallieu (Ville et CCAS), Four, L'Isle d'Abeau, Ruy-Montceau et La Verpillière. Une nouvelle convention de groupement de commandes a donc été validée par le Conseil communautaire le 9 novembre 2010 ainsi que par tous les membres du groupement. Un appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché à bons de commandes alloti est prévu en 2011.



➤ PRÉVENTION ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le service Prévention et Sécurité au Travail est chargé de la mise en place et du suivi de la politique de gestion des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail dans les services. Il analyse et évalue les risques afin de mettre en place des actions de prévention. Il assure le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il anime le comité d'hygiène et de sécurité (CHS).



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses



Moyens humains (effectif au 31/12/2010) :

Nombre d'agent : 1



CHIFFRES CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS	2009	2010
Nombre d'accidents de service	26	54
Nombre de demandes de reconnaissance en maladie professionnelle	6	4
Nombre de CHS (comité hygiène et sécurité)	3	2

RÉSEAU INTERCOMMUNAL ACMO (AGENT CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ)

Suite à l'identification au sein des communes d'un besoin d'outils concernant la prévention des risques professionnels, un réseau ACMO a vu le jour en 2010. Une première réunion s'est déroulée en mars 2010 et a permis de caler les objectifs et le fonctionnement du réseau. L'élaboration d'un livret de formation (facilitant l'identification des besoins de formation en matière d'hygiène et de sécurité) a été choisie comme premier thème. Trois sessions de travail ont été réalisées, regroupant chaque fois plus de la moitié des communes de la CAPI et ont donné naissance au «livret formation hygiène et sécurité» finalisé en novembre. Ce réseau a permis de favoriser les échanges entre les communes et de construire une pensée collective.



VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Selon le code du travail, les vêtements de travail sont une obligation légale pour l'employeur quelque soit le statut de l'agent. On distingue les vêtements de travail qui permettent une protection contre les salissures, qui assurent une uniformité et véhiculent l'image de la collectivité, des vêtements de protection (équipements de protection individuelle : EPI) qui protègent les agents des risques physiques ou chimiques.

La gestion des vêtements de travail et de protection a entièrement été remise à plat cette année. Des groupes de travail, composés de référents des services, de l'agent de prévention, des services entretien et communication et des syndicats ont analysé les risques de chaque corps de métier et établi la liste des vêtements nécessaires. Ce travail, suite à la validation par les syndicats et la médecine du travail a débouché sur un marché public permettant de répondre aux normes de sécurité, d'homogénéiser les tenues et de satisfaire et d'identifier les agents.

90 000 €

de budget global vêtement
de travail et EPI

380

agents concernés



Communauté d'Agglomération**Porte de l'Isère (CAPI)**

17 avenue du Bourg
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tel : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Direction de la Publication :

Alain Cottalorda

Directrice de la Rédaction :

Yasmina Hattabi

Rédaction :

Les services CAPI /Morgane Flety

Création graphique, mise en page :

Ligne Ovale, 38300 Bourgoin-Jallieu
www.ligneovale.fr

Impression :

Imprimerie Fouquet Simonet,
38300 Bourgoin-Jallieu

Crédits photos :

Services Communication,
Superstructures, Logements
de la CAPI
Christian Chevallier
Fotolia
RUL
Isère Porte des Alpes
APIE
Ville de L'Isle d'Abeau
Mediactif
Hlegac
Manon Milley
Aéroport Lyon Saint-Exupéry

Vues aériennes :

ULM38/Michel Viriot

Photos de la une :

ULM38/Michel Viriot

Iconographie :

Aurélie Padovani

CAPI
L'AGGLO

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
17 avenue du Bourg - BP 592
38 081 L'Isle d'Abeau Cedex

Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chêzeneuve, Crachier, Domarin, Écluse, Four, L'Isle d'Abeau,
La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Alban de Roche,
Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézin-de-la-Tour, Vaulx-Milieu, Villefontaine